



Métropole  
du Grand Paris

2024

# Rapport d'activité





# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

## SOMMAIRE

### 01 Carte d'identité de la Métropole

#### 1 EN BREF ..... 10

Une Métropole en action au service de ses habitants .....	11
Les 5 compétences de la Métropole du Grand Paris .....	11
Chiffres clés .....	12
Les temps forts 2024 .....	14

#### 2 UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET EFFICACE ..... 22

Les élus .....	23
Les Commissions thématiques .....	30
Les instances de dialogue et les coopérations .....	35

### 02 La Métropole, fer de lance des Jeux de Paris 2024

#### 1 L'AMBITION OLYMPIQUE DE LA MÉTROPOLE ..... 40

Le Centre Aquatique Olympique : l'emblème des Jeux métropolitains .....	41
L'Olympiade culturelle .....	44

#### 2 UNE MÉTROPOLE EN MOUVEMENT POUR LES JEUX DE PARIS 2024 ..... 46

Paris 2024, un levier d'activation territoriale .....	47
Élus et agents de la Métropole unis pour la réussite des Jeux .....	51

#### 3 COHÉSION TERRITORIALE ET INCLUSION PAR LE SPORT : DES ENJEUX D'HÉRITAGE ..... 52

## 03 Une Métropole attractive

### 1 UNE MÉTROPOLE RAYONNANTE QUI SE DÉVELOPPE DURABLEMENT ..... 58

Axe Seine .....	59
Culture .....	61
Attractivité touristique .....	63
Centre Villes-Vivants .....	65
Logistique métropolitaine .....	67
Économie circulaire et solidaire .....	69
Tiers-lieux .....	72

### 2 UNE MÉTROPOLE INNOVANTE ET NUMÉRIQUE ..... 74

Data & IA .....	75
Inclusion numérique et numérique responsable .....	76
Réseaux d'acteurs publics métropolitains et partenariats .....	77
Programme « Innover dans la ville » : numérique public et innovation urbaine .....	80
Quartiers Métropolitains d'Innovation .....	81
Le programme Cybersécurité .....	82

## 04 Une Métropole équilibrée

### 1 UNE MÉTROPOLE QUI INITIE DES PROJETS EN FAVEUR DU RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL ..... 86

Le Schéma de Cohérence Territorial .....	87
Inventons la Métropole du Grand Paris .....	89
Fonds d'investissement Métropolitain .....	92
ZAC et opérations d'intérêt métropolitain .....	93
Équipements structurants .....	95

### 2 UNE MÉTROPOLE QUI MET EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT ..... 100

Politique de l'habitat et de l'hébergement (PMHH) .....	101
Nuit de la Solidarité .....	103

## 05 Une Métropole agréable à vivre

### 1 UNE MÉTROPOLE DURABLE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ ..... 106

Plan Climat Air Énergie Métropolitain .....	107
Qualité de l'air .....	109
Coopérative Carbone .....	113
Transition énergétique .....	114
Préservation de la biodiversité .....	124
Environnement sonore .....	129
Santé .....	131

### 2 UNE MÉTROPOLE QUI PRÉVIENT LES RISQUES D'INONDATIONS ET PROTÈGE LES MILIEUX AQUATIQUES ..... 132

Fonctionnement naturel des cours d'eau et des espaces inondables .....	133
Système de protection des inondations .....	135
Moyens d'exercice de la compétence GeMAPI .....	139

## 06 Des moyens au service de nos ambitions

### 1 ADMINISTRATION ..... 144

### 2 MOYENS FINANCIERS ..... 147

### 3 COMMANDE PUBLIQUE ..... 148

### ANNEXES ..... 150

### GLOSSAIRE ..... 168

### INDEX ..... 169

# Introduction

Portée par l'énergie des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, la France entière a vibré en 2024. Ces Jeux ont laissé une empreinte indélébile dans le paysage de la Métropole du Grand Paris, qui s'est pleinement mobilisée auprès de ses 130 communes pour faire vivre cet élan unique aux 7,2 millions d'habitants et célébrer ensemble l'excellence sportive.

En 2024, la Métropole du Grand Paris a fait une entrée remarquée au 60e Salon International de l'Agriculture, aux côtés de Seine Grands Lacs. Neuf jours durant, notre stand commun a mis en lumière nos actions en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, d'alimentation et de biodiversité. Nous y avons lancé la 3ème édition de l'appel à projets "Nature 2050 - Métropole du Grand Paris" avec Marianne LOURADOUR, Présidente de CDC Biodiversité, signé une convention avec l'Etat et l'ONF pour protéger nos forêts et signé un protocole cadre pour cofinancer les indemnités de servitudes de sur-inondation sur des parcelles agricoles.

La Métropole a également adopté son Plan Alimentaire Métropolitain 2024-2030 au service d'une agriculture urbaine durable, du lien producteurs-consommateurs, du développement des produits locaux, de l'approvisionnement bio et local dans les restaurations collectives, et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

2024 a aussi marqué une nouvelle étape pour les Centres-Villes Vivants, avec le lancement de la 3ème édition du programme Centres-Villes Vivants lors Assises Métropolitaines du Centre-Ville.

Afin d'améliorer concrètement le cadre de vie de nos 7,2 millions d'habitants, nous avons renforcé notre appui aux communes métropolitaines grâce au Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) : 39 millions d'euros ont été engagés pour 186 projets dans 83 communes, représentant 113 millions d'euros d'investissements au total mobilisés en faveur de la qualité de vie des Métropolitains. Nous avons également posé les bases du premier Pôle d'Attractivité d'Envergure Métropolitaine (PAEM) à Épinay-sur-Seine, moteur de transformation urbaine.

Fidèle à notre ambition de rééquilibrage territorial, nous avons notamment contribué au Franchissement Urbain Pleyel, à Saint-Denis, qui relie des quartiers en mutation et gomme les coupures urbaines.

En 2024, la Métropole a également renforcé son action en matière de GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Grâce au classement de 14 systèmes d'endiguement, ce sont désormais 30 km d'ouvrages et près de 100 000 habitants protégés, avec une astreinte opérationnelle dédiée. Un diagnostic global a été conduit tout au long de la Seine dans le cadre de l'Entente Axe Seine, sous la présidence de Patrick Ollier, et les études de réouverture de la Bièvre ont avancé sur 5 tronçons. L'autorisation des travaux de renaturation du ru du Sausset marque une nouvelle étape pour la restauration des cours d'eau métropolitains. En parallèle, le chantier du Casier Pilote Seine Bassée, financé par l'Etat, la Métropole du Grand Paris et l'EPTB Seine Grands Lacs, est entré en phase test pour une réception en 2025 : un ouvrage de 372 ha capable de retenir 10 millions de m<sup>3</sup> d'eau pour lutter contre les inondations !

Année olympique et paralympique, 2024 a confirmé la mobilisation de la Métropole du Grand pour les Jeux et leur héritage : construction de l'emblématique Centre Aquatique Olympique et de son franchissement, inauguré le 4 avril par Emmanuel Macron, Président de la République, investissements en faveur d'équipements sportifs, tels que l'Institut de Santé ParaSport Connecté, le PRISME ou encore sept nouvelles piscines dont deux bassins de réemploi, et d'équipements favorisant le développement du vélo. Autant d'infrastructures durables pensées pour l'avenir.

La Métropole du Grand Paris, au profit de ses 130 communes et ses 7,2 millions d'habitants, renforce ses actions et accroît son rayonnement. Ensemble, nous démontrons que la solidarité territoriale et l'action collective sont les moteurs d'une réussite commune.

01

## Carte d'identité de la Métropole

---

08 EN  
BREF

---

20 UNE GOUVERNANCE  
PARTAGÉE ET EFFICACE





DES MOYENS AU  
SERVICE DE NOS  
AMBITIONS

UNE MÉTROPOLE  
AGRÉABLE À VIVRE

UNE MÉTROPOLE  
ÉQUILIBRÉE

LA MÉTROPOLE,  
FER DE LANCE DES JEUX  
DE PARIS 2024

CARTE D'IDENTITÉ  
DE LA MÉTROPOLE

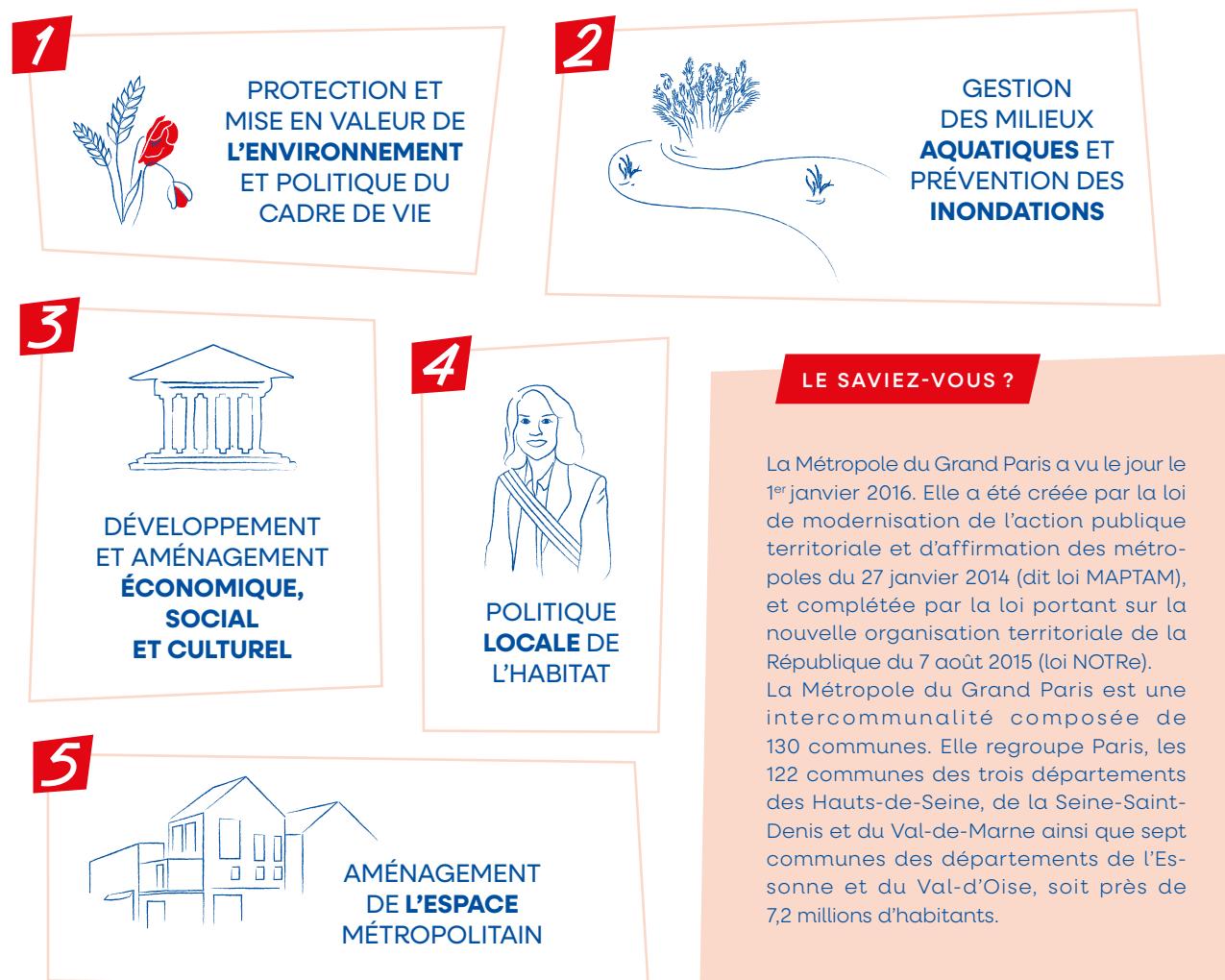
# 01 En bref



## Une Métropole en action au service de ses habitants

La Métropole du Grand Paris contribue à l'amélioration du cadre de vie des Métropolitains, favorise le rééquilibrage territorial et renforce l'attractivité de l'espace métropolitain. Ses compétences sont clairement définies et ses champs d'actions ne cessent de s'élargir.

### *Les 5 compétences de la Métropole du Grand Paris*



## Chiffres clés

### POPULATION

**7,2**  
MILLIONS  
D'HABITANTS



**8 598**  
HAB./KM<sup>2</sup>

**25<sup>e</sup>**

MÉTROPOLE  
MONDIALE EN  
TERMES DE  
POPULATION

### EMPLOI

**1<sup>er</sup>**



PÔLE  
D'EMPLOI  
D'EUROPE

**7 610**

EMPLOIS GÉNÉRÉS  
dans les 3 ans à  
venir grâce aux  
investissements  
étrangers

**4,3**

MILLIONS D'EMPLOIS  
soit 69 % des emplois  
en région Île-de-France

### INVESTISSEMENT ET RICHESSE

**25 %**

DU PRODUIT  
INTÉRIEUR BRUT  
NATIONAL (PIB)



**39,3 M€**

INVESTIS POUR 186 PROJETS  
d'investissement dans le  
cadre du fonds d'investissement  
métropolitain (FIM)

**RECHERCHE ET  
DÉVELOPPEMENT****1er**

PÔLE DE  
RECHERCHE ET  
DÉVELOPPEMENT  
EUROPÉEN

**900**

ÉTABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT  
dont 16 universités

**6**

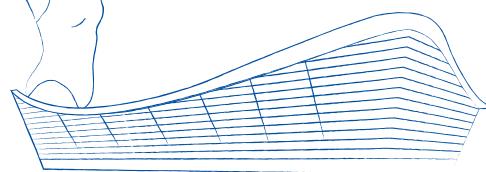
CLUSTERS  
ATTIRANT LES  
ENTREPRISES  
DE POINTE

**ATTRACTIVITÉ****1er**

PARC DE  
BUREAUX  
D'AFFAIRES  
D'EUROPE

**1**

CENTRE AQUATIQUE  
OLYMPIQUE MÉTROPOLE  
DU GRAND PARIS

**1re**

DESTINATION  
TOURISTIQUE  
MONDIALE

**91**

PROJETS  
DÉSIGNÉS  
LAURÉATS  
dans le cadre  
d'« Inventons la  
Métropole du  
Grand Paris »



## Temps forts 2024



### Vœux de la Métropole du Grand Paris

Le Comité National Olympique et Sportif Français a accueilli les vœux de la Métropole du Grand Paris. Patrick OLLIER a rappelé l'engagement métropolitain pour les Jeux de Paris 2024 aux côtés de Tony ESTANGUET, Président de Paris 2024, Marie-Amélie LE FUR, Présidente du Comité National Paralympique et Sportif Français, Amélie OUDEA-CASTERA, ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et d'Anne HIDALGO, Maire de Paris et Présidente de la SOLIDEO. Il a également signé une convention de partenariat pour l'exposition « Empreintes – 1924/2024, cent ans d'héritage olympique » avec David LAPPARTIENT, Président du Comité National Olympique et Sportif Français.



### 3<sup>e</sup> édition de la Nuit de la Solidarité

Lors de la nuit du 25 au 26 janvier 2024, plus de 2 000 volontaires, citoyens, professionnels et environ 170 associations se sont mobilisés dans 32 villes de la Métropole du Grand Paris pour couvrir 375 secteurs lors de la 3<sup>e</sup> édition de la Nuit de la Solidarité Métropolitaine.



### Rencontres de la Métropole du Grand Paris #1

La Métropole du Grand Paris et son Conseil de Développement (CoDev) ont organisé la première édition des « Rencontres de la Métropole du Grand Paris » le 8 février 2024. Ce colloque a réuni élus, universitaires et praticiens français et internationaux autour d'un objectif : faire émerger des solutions concrètes pour favoriser une densification durable et désirable.



### Salon de l'Agriculture

La Métropole du Grand Paris et CDC Biodiversité ont lancé au Salon de l'Agriculture la 3<sup>e</sup> édition de l'appel à projets « Nature 2050 ». Cet appel à projets permet, grâce au soutien conjugué de la Métropole du Grand Paris et de CDC Biodiversité, de soutenir les projets portés par les communes en matière de biodiversité et de retour de la nature en ville.



### Pose de la première pierre du futur quartier mixte de la Porte de Saint-Ouen

Geoffroy BOULARD, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Éric CESARI, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris délégué à la stratégie et aux partenariats institutionnels, Olivier BOKOBZA, Président de BNP Paribas Immobilier Promotion et Cyrille LE BIHAN et Mathurin HARDEL, fondateurs de l'agence Hardel Le Bihan Architectes, ont posé, mardi 19 mars, la première pierre du futur quartier mixte de près de 18 500 m<sup>2</sup> de la Porte de Saint-Ouen. Ce projet urbain est lauréat de la première édition de l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris » (IMGP).



## Inauguration du CAO MGP par le Président de la République

Le Centre Aquatique Olympique (CAO), construit sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole du Grand Paris, a été inauguré le jeudi 4 avril par le Président de la République, Emmanuel MACRON, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et Tony ESTANGUET, Président de Paris 2024, en présence d'Amélie OUDEA-CASTERA, ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et d'Anne HIDALGO, Maire de Paris et Présidente de la SOLIDEO. Moins de 4 mois avant le début des épreuves dans le bassin, 700 personnes, dont 260 enfants, étaient présentes pour assister à ce moment ponctué par des tableaux de natation artistique interprétés par des enfants de clubs métropolitains, de performances de l'équipe de France de plongeon et de démonstrations de water-polo par l'équipe de France féminine.



## Allumage de la Flamme à Olympie

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et Quentin GESELL, Vice-Président délégué au Développement sportif, étaient à Olympie, sur le site antique des Jeux, aux côtés de Thomas BACH, Président du Comité International Olympique (CIO), Ekaterini SAKELLAROPOULOU, Présidente de la République hellénique, Tony ESTANGUET, Président de

Paris 2024, Amélie OUDEA-CASTERA, ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Chrysoula ZACHAROPOULOU, Secrétaire d'État chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux, Anne HIDALGO, Maire de Paris. Tous étaient réunis pour un moment hors du temps : l'allumage de la flamme. Une cérémonie historique qui aura marqué le début de son parcours jusqu'en France.



2 MAI

### Conférence de presse sur l'Olympiade culturelle

Patrick OLLIER et Tony ESTANGUET ont donné une conférence de presse pour présenter tous les projets de l'Olympiade culturelle, déployée dans une centaine de villes de la Métropole pour un budget total de 7 M d'euros. De l'exposition « Empreintes 1924-2024, cent ans d'héritage olympique », à la Métropolitaine, le rendez-vous international d'art contemporain dans 13 lieux d'art métropolitains, en passant par le spectacle équestre « Noces de crins » chorégraphié par Bartabas et produit par la Villette et un partenariat inédit avec l'Établissement Public des musées d'Orsay et de l'Orangerie, la Métropole du Grand Paris a déployé plusieurs actions et programmes ambitieux afin de faire vivre les Jeux à tous les Métropolitains.



### La Métropolitaine

La Métropolitaine a été inaugurée le 4 mai 2024 à la Manufacture de Sèvres en présence d'Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine déléguée à la Culture et au Patrimoine et Pascal GIAFFERI, maire-adjoint de Sèvres en charge de la Culture. Cette manifestation internationale d'art contemporain a pour objectif de présenter une programmation coordonnée d'expositions sur les arts visuels. Du 4 mai au 15 septembre 2024, La Métropolitaine a réuni 13 lieux d'art métropolitains et présenté 13 programmations artistiques ainsi qu'une œuvre transverse de l'artiste Maxime Rossi.



3-10 MAI

### Test events au Centre Aquatique

Le Centre Aquatique, construit sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole du Grand Paris, a vibré au rythme de premières compétitions : coupe du monde de natation artistique, championnat de France de water-polo et Open international de plongeon. Les compétitions organisées avec du public ont permis de donner un avant-gout des Jeux.



16 MAI

### Inauguration du franchissement Pleyel à Saint-Denis

Patrick OLLIER était présent à l'inauguration du franchissement Pleyel à Saint-Denis aux côtés d'Amélie OUDEA-CASTERA, ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Patrice VERGRIETE, Ministre chargé des Transports, Valérie PÉCRESSE, Présidente de la Région Île-de-France, Mathieu HANOTIN, Président de Plaine Commune, maire de Saint-Denis, Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et Karim BOUAMRANE, maire de Saint-Ouen. Au total, la Métropole du Grand Paris a financé le franchissement à hauteur de 18M €.



27 JUIN

### Conseil d'administration Foncière Centres-Villes Vivants

La Foncière Centres-Villes Vivants, créée par la Métropole du Grand Paris sur proposition du Président, Patrick OLLIER, le 5 octobre 2023, suscite un fort engouement des maires, demandeurs d'accompagnement pour agir sur les surfaces vacantes, les murs et les baux et revitaliser des espaces commerciaux délaissés. Huit mois après la création de la Foncière, un conseil d'administration dédié à l'étude de nouvelles opportunités d'acquisition s'est tenu, avec 3 dossiers validés.



11 JUILLET

### Inauguration de « Convergence : 54.5° Arc x 14 »

Dans le but de valoriser l'art dans l'espace public et de transmettre un héritage culturel, la Métropole du Grand Paris a souhaité installer une œuvre d'art dans la ZAC Plaine Saulnier, espace entourant le Centre Aquatique.

Elle a fait appel à l'artiste plasticien français Bernar Venet, précurseur de l'art conceptuel et figure majeure de la scène artistique internationale. À la clé, une œuvre monumentale de 43 tonnes, s'inspirant du symbole de la flamme olympique et du geste architectural du Centre Aquatique Olympique.



3 JUILLET

### Inauguration de l'exposition Empreintes

En partenariat avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), la Métropole du Grand Paris a contribué à l'organisation d'une exposition photographique ouverte au grand public baptisée « Empreintes – 1924/2024, cent ans d'héritage olympique », à vocation pédagogique. Elle a mis en avant l'empreinte des Jeux de Paris 1924 sur le périmètre métropolitain à travers des thèmes aussi divers que l'urbanisme, les pratiques

sportives, les célébrations, l'égalité femmes-hommes, etc. Élaborée sur la base de plus de 2500 photographies inédites datant de 1924, issues des archives du CNOSF et complétées d'un apport historique et culturel du Musée National du Sport de Nice, cette exposition a été déployée sous un grand format dans les jardins des Tuileries grâce à un partenariat avec l'établissement public du musée du Louvre, lieu central et emblématique qui a été le témoin des épreuves d'escrime des Jeux de Paris 1924.



26 JUILLET

### Le relai de la flamme devant le CAO MGP et le début des Jeux

Quelques heures avant la cérémonie d'ouverture des Jeux de Paris, les architectes Cécilia GROSS et Laure MARIAUD ont eu l'honneur de porter la flamme devant le Centre Aquatique. Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, était présent pour ce moment unique devant le seul équipement pérenne construit pour les Jeux de Paris 2024.



27 JUILLET

### Premières épreuves des Jeux au CAO MGP

Le Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris, construit sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, a accueilli ses premières épreuves olympiques le 27 juillet ! Seule infrastructure sportive pérenne construite pour les Jeux, le CAO MGP a permis chaque jour à 5 000 spectateurs d'assister aux compétitions de plongeon, natation artistique et water-polo.



27 JUILLET

### Inauguration du Club France

Patrick OLLIER a participé à l'inauguration du Club France. La Métropole était présente au Club France pendant toute la période des Jeux de Paris 2024 et a accueilli sur son stand de nombreux athlètes médaillés olympiques et paralympiques qui ont notamment pu admirer une maquette du Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris réalisée en Lego.



10 AOÛT

### Le Marathon et le 10 km pour Tous

La Métropole du Grand Paris a été représentée au Marathon pour Tous de Paris 2024, avec la participation de nombreux agents, élus et partenaires

de la Métropole portant haut ses couleurs. Le parcours du marathon a traversé plusieurs communes de la Métropole rendant ainsi hommage à sa richesse entre succession de monuments, parcs et forêts emblématiques de nos villes.



### Le chaudron de la Flamme Paralympique allumé au PRISME

Le 27 août, de Montfermeil à Valenton en passant par Sevran, la Flamme Paralympique a parcouru une partie de la Métropole. À la fin de cette journée, le chaudron de la Flamme Paralympique a été allumé devant le Pôle de référence inclusif et sportif métropolitain (PRISME) à Bobigny. La Métropole l'a financé à hauteur de 13 M d'euros et Patrick OLLIER était présent pour ce moment fort, aux côtés notamment de Amélie OUDEA-CASTERA et Tony ESTANGUET.



### 30 AOÛT

### Remise de médailles aux champions paralympiques de natation

Patrick OLLIER, en tant que Président de la Métropole du Grand Paris, a eu l'honneur de remettre des médailles et récompenses aux champions paralympiques des Jeux de Paris 2024. Il a notamment remis les médailles aux trois champions de l'épreuve de para natation du 100 m brasse à La Défense Arena, dont la médaille d'argent au français Hector Denayer.



### 25 SEPTEMBRE

### La Métropole du Grand Paris propulse 19 nouveaux projets d'innovation urbaine !

À l'occasion du Cities Impact Forum, la Métropole du Grand Paris a annoncé lancer 19 nouveaux projets dans le

cadre de la deuxième édition de « Quartiers Métropolitains d'Innovation ». Ceux-ci se déployeront dans 3 communes de la Métropole du Grand Paris : Aubervilliers, Athis-Mons et Fontenay-sous-Bois.



### 14 SEPTEMBRE

### La Parade des Champions

Patrick Ollier a participé à la Parade des Champions clôturant les Jeux de Paris 2024 à l'Arc de Triomphe, un

dernier moment de célébration entre les athlètes français et le public. Il a honoré les athlètes Cyril VIENNOT (para triathlon) et Yohann YNDOYE-BROUARD (natation) en leur remettant l'Ordre national du Mérite.



### 3 OCTOBRE

### 8<sup>e</sup> édition du Grand Paris Circulaire

À l'occasion de la 8<sup>e</sup> édition du Grand Paris Circulaire, qui s'est tenue le jeudi 3 octobre au Pavillon de l'Arsenal, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a dévoilé 8 projets ambitieux, lauréats de la 2<sup>e</sup> édition des Trophées Métropolitains de l'Economie Circulaire et Solidaire, en présence de Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, ministre déléguée chargée de l'Économie sociale et solidaire, de l'Intérêt communautaire et de la Participation, et de Xavier LEMOINE, Vice-Président délégué à l'économie circulaire, collaborative, sociale et solidaire.



7-9 OCTOBRE

## La Métropole du Grand Paris participe au SIBCA

La Métropole du Grand Paris était présente au SIBCA, le Salon de l'Immobilier Bas Carbone qui se tenait au Carrousel du Louvre. Au programme de ces 3 jours sur le stand de la Métropole du Grand Paris: rencontres, conférences et présentations autour de plusieurs thématiques (le Centre Aquatique Olympique Métropole Grand Paris, la stratégie bas carbone et la construction circulaire).



22 OCTOBRE

## La Métropole du Grand Paris et Île-de-France Nature s'associent en faveur des espaces naturels

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et Sophie

DESCHIENS, Présidente d'Île-de-France Nature, ont signé une convention de partenariat leur permettant la mise en place d'actions communes en faveur de la préservation et de la valorisation des espaces naturels et agricoles métropolitains.



11 OCTOBRE

## Adoption à l'unanimité du Plan Alimentaire Métropolitain

Sur présentation de Djeneba KEITA, Vice-Présidente déléguée à l'Alimentation, aux Circuits courts et aux modes de consommation, la Métropole a adopté son Plan Alimentaire Métropolitain pour la période 2024-2030, à travers lequel elle s'est engagée à soutenir les projets agricoles de

proximité et d'infrastructures alimentaires et à mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement à destination des communes: soutenir le développement d'une agriculture urbaine durable, rapprocher les producteurs et les consommateurs, valoriser les produits locaux, augmenter l'approvisionnement bio et local dans les restaurations collectives, œuvrer pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.



6 NOVEMBRE

## La Métropole du Grand Paris lance le 1<sup>er</sup> Pôle d'Attractivité d'Envergure Métropolitaine

Guidée par l'ambition de rééquilibrer son périmètre et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, la Métropole s'engage à accompagner les maires dans le développement d'un tout nouveau modèle: le Pôle d'Attractivité d'Envergure Métropolitaine (PAEM). Epinay-sur-Seine est la première commune à profiter de ce programme qui vise à transformer tout un quartier, étendu des berges de Seine en passant par le centre-ville. En son cœur, les anciens Laboratoires Eclairs ont accueilli pendant plus d'un siècle la moitié de la production cinématographique française.



7 NOVEMBRE

## 4<sup>e</sup> Assises Métropolitaines du Centre-Ville

La Métropole du Grand Paris et l'association Centre-Ville en Mouvement ont organisé la 4<sup>e</sup> édition des Assises Métropolitaines du Centre-Ville. Un événement dédié aux échanges de bonnes pratiques et découverte d'initiatives en faveur de l'attractivité des centres-villes métropolitains. Patrick OLLIER, Philippe LAURENT, Marie-Christine SEGUIL et Jacques J.P. MARTIN étaient présents.



2 DÉCEMBRE

## Le Centre Aquatique est récompensé du Prix Versailles

Véritable prouesse architecturale, le Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris (CAO MGP), fleuron des équipements sportifs pour les Jeux de Paris 2024, construit sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole du

Grand Paris, a reçu une médaille dans la catégorie « sports » du Prix Versailles qui récompense les plus beaux équipements sportifs au monde parmi 70 réalisations présentées. Ce prix met en lumière les infrastructures qui allient créativité, respect du patrimoine local et performance écologique, tout en affichant une empreinte carbone exceptionnelle.



21 NOVEMBRE

## La Métropole du Grand Paris et EDF renouvellent leur partenariat à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales.

Luc RÉMONT, Président-Directeur Général d'EDF et Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris ont renouvelé leur partenariat, à

l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales, en présence d'Éric CESARI, Vice-Président délégué à la stratégie et aux partenariats institutionnels. Ce partenariat, initié en 2021, a été marqué par la richesse des dialogues qu'il a favorisés, la mise en place d'initiatives concrètes et un partage fructueux de connaissances. Ensemble, EDF et la Métropole du Grand Paris continueront d'accélérer la transition énergétique métropolitaine, avec un objectif commun : la décarbonation à grande échelle.



5 DÉCEMBRE

## Inclusion numérique : la Métropole du Grand Paris accélère

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et Geoffroy BOULARD, Vice-Président en charge de la Communication, de l'Innovation et du Numérique, ont réuni le jeudi 5 décembre, à l'École 42, l'ensemble des acteurs engagés dans le programme « Numérique pour Tous », en présence de Camille LUCAS, Directrice de 42 Inclusion et de Taninna PORTEBOS, Directrice du projet IOTA. L'objectif : dresser le bilan de cette initiative lancée en 2023 et renforcer les actions pour résorber la fracture numérique au sein de la Métropole du Grand Paris.

02

**Une gouvernance  
partagée  
et efficace**

# Les élus

## Le Président

Le Président de la Métropole du Grand Paris est élu par les Conseiller(e)s métropolitain(e)s au scrutin secret à la majorité absolue conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il réunit le Conseil, fixe son ordre du jour, prépare et exécute ses délibérations. Il en va de même pour le Bureau. Par ailleurs, le Président ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Enfin, il préside de droit les séances du Conseil et du Bureau métropolitains, l'Assemblée des Maires, la Conférence des présidents de territoire ainsi que la Conférence des présidents de groupe.

## Les Vice-Présidents

Les Vice-Présidents de la Métropole du Grand Paris sont élus par les Conseiller(e)s métropolitain(e)s au scrutin secret et à la majorité absolue conformément aux dispositions des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ils travaillent en étroite collaboration avec le Président sur les sujets qui concernent leurs délégations.

## Le Bureau métropolitain

Présidé par le Président et composé de 20 Vice-Présidents et de 23 Conseiller(e)s délégué(e)s représentatifs de toutes les sensibilités politiques, le Bureau fixe la stratégie de la Métropole et détermine les grandes orientations. Il s'agit d'une instance délibérative sur les questions qui lui ont été déléguées par le Conseil. De même, il examine l'ordre du jour et les projets de délibération devant être soumis au vote du Conseil métropolitain. Sa composition est fixée par délibération du Conseil métropolitain et peut évoluer dans le respect des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

## Le Conseil métropolitain

Le Conseil, qui est l'organe délibérant de la Métropole du Grand Paris, règle par ses décisions les affaires de la Métropole. Il est composé de 208 Conseiller(e)s métropolitain(e)s élus au suffrage universel direct lors des élections municipales selon les dispositions de l'article L. 5211-6 du CGCT. Au minimum, un représentant par commune est élu. En raison de son poids démographique, la Ville de Paris en compte 60. En 2024, au cours de cinq Conseils métropolitains, 314 délibérations ont été adoptées par cette instance.

## Les groupes politiques

Les Conseillers peuvent se réunir en groupes politiques. La Métropole est constituée de 5 groupes politiques :

- 1 Les Républicains, Divers Droite et Indépendants (LR-DVD-I), présidé par Éric CESARI ;
- 2 Socialiste, Écogiste et Républicain (SER), présidé par Emmanuel GREGOIRE ;
- 3 Union des Démocrates et Indépendants, Centristes (UDI-UC), présidé par Ludovic TORO ;
- 4 Front de Gauche et Citoyens (FDG), présidé par Patrice LECLERC ;
- 5 Écogiste, Social et Citoyen (ESC), présidé par Sylvain RAIFAUD.

## Les membres du bureau



**PATRICK OLLIER**

ANCIEN MINISTRE,  
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS,  
MAIRE DE RUEIL-MALMAISON

### Vice-président(e)s



**Anne HIDALGO**  
Maire de Paris  
Vice-Présidente  
Relations Internationales  
et Grands  
Événements



**Philippe LAURENT**  
Maire de Sceaux  
Finances et  
Information  
Citoyenne



**Djénéba KEITA**  
Adjointe au Maire de  
Montreuil  
Alimentation,  
Circuits Courts  
et Modes de  
Consommation



**Fatoumata KONE**  
Conseillère de Paris  
Nature en Ville,  
Biodiversité  
et Agriculture  
Métropolitaine



**Éric CESARI**  
Adjoint au Maire de  
Courbevoie  
Stratégie et  
Partenariats  
Institutionnels



**Daniel GUIRAUD**  
Adjoint au Maire des  
Lilas  
Transition  
Écologique,  
Qualité de l'Air et  
Développement  
des Réseaux  
Énergétiques



**Georges SIFFREDI**  
Président du  
Conseil  
Départemental des  
Hauts-de-Seine,  
Conseiller  
municipal  
de Châtenay-  
Malabry  
Aménagement  
du Territoire  
Métropolitain



**Manuel ESCHLIMANN**  
Maire  
d'Asnières-sur-Seine  
Administration  
Générale



**Michel LEPRÉTRE**  
Conseiller municipal  
de Vitry-sur-Seine  
Amélioration  
de l'Habitat



**André SANTINI**  
Maire  
d'Issy-les-  
Moulineaux  
Stratégie  
Économique



**Luc CARVOUNAS**  
Maire  
d'Alfortville  
Tourisme



**Geoffroy BOULARD**  
Maire du 17<sup>e</sup> arr.  
de Paris  
Communication  
et Innovation  
Numérique



**Xavier LEMOINE**  
Maire  
de Montfermeil  
Économie  
Circulaire,  
Collaborative,  
Sociale et  
Solidaire



**Jean-Pierre BARNAUD**  
Maire  
de Chennevières-  
sur-Marne  
Économie  
Circulaire,  
Collaborative,  
Sociale et  
Solidaire



**Richard DELL'AGNOLA**  
Maire  
de Thiais  
Suivi du Grand  
Paris Express



**Denis CAHENZLI**  
Adjoint au Maire  
d'Aulnay-sous-Bois  
Stratégie  
Métropolitaine  
de l'Habitat



**Quentin GESELL**  
Maire  
de Dugny  
Développement  
Sportif



**Patrick CHAIMOVITCH**  
Maire  
de Colombes  
Rénovation  
Énergétique



**Michel FOURCADE**  
Maire de  
Pierrefitte-sur-Marne  
Stratégie en  
matière de  
réserves foncières



**Jacques-Alain BENISTI**  
Maire de  
Villiers-sur-Marne  
Suivi « Inventons  
la Métropole du  
Grand Paris »  
et grandes  
opérations  
métropolitaines

## Conseiller(e)s délégué(e)s



**Nadège AZZAZ**  
Maire de Châtillon  
Égalité femmes-hommes



**Étienne LENEREAU**  
Maire de Montrouge  
Suivi de l'Installation des Bornes de Recharge Électrique (Métropolis)



**Virginie DASPET**  
Adjointe au Maire du 20<sup>e</sup> arr. de Paris  
Réduction des Inégalités Territoriales



**Daniel-Georges COURTOIS**  
Conseiller de Paris  
Coopérations et Relations Territoriales



**Marie-Christine SEGUI**  
Maire d'Ormesson-sur-Marne  
Centres-Villes Vivants, Services et Commerces de Proximité



**Olivier KLEIN**  
Maire de Clichy-sous-Bois  
Mise en œuvre de la Stratégie en matière de Résilience métropolitaine



**Pascal PELAIN**  
Maire de Villeneuve-la-Garenne  
Suivi du Conseil de Développement (CoDev)



**Patricia TORDJMAN**  
Maire de Gentilly  
Autoroutes du Futur



**Brigitte MARSIGNY**  
Maire de Noisy-le-Grand  
Espaces Boisés et Forêts



**Hervé GICQUEL**  
Maire de Charenton-le-Pont  
Infrastructures, Équipements Structurants, Amélioration de l'Intégration des Abords des Autoroutes Urbaines



**Afaf GABELOTAUD**  
Adjointe à la Maire de Paris  
Évaluation des Politiques Publiques



**Karine FRANCLET**  
Maire d'Aubervilliers  
Suivi du Plan Métropolitain de Relance



**Sébastien BÉNÉTEAU**  
Premier Maire-adjoint de Juvisy-sur-Orge  
Harmonisation des Pratiques Municipales



**Ariel WEIL**  
Maire de l'arrondissement de Paris Centre



**Jacques BAUDIER**  
Adjoint à la Maire de Paris  
Déploiement des Pistes Cyclables



**Pierre-Yves MARTIN**  
Maire de Livry-Gargan  
Cohérence Territoriale



**Vincent BEDU**  
Maire de Santeny  
Communes Rurales de la Métropole



**Laurent RUSSIER**  
Conseiller municipal de Saint-Denis  
Développement des Tiers-Lieux



**François DECHY**  
Maire de Romainville  
Développement de l'Offre d'Insertion et Crédit de l'Observatoire Métropolitain de l'Insertion



**Hélène DE COMARMOND**  
Maire de Cachan  
Cité de la Gastronomie



**Jean-Michel GENESTIER**  
Maire du Raincy  
Logistique Métropolitaine



**Anne-Gaëlle LEYDIER**  
Adjointe au Maire de Villejuif  
Culture et Patrimoine



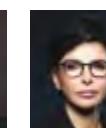
**Didier GONZALES**  
Maire de Villeneuve-le-Roi  
Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GeMAPI), Lutte contre les nuisances sonores

**20**  
VICE-PRÉSIDENT(E)  
S

**208**  
CONSEILLER(E)  
MÉTROPOLITAIN(E)  
AU TOTAL

**23**  
CONSEILLER(E)  
DÉLÉGUÉ(E)

## Les conseiller(e)s métropolitain(e)s

									
<b>Marie-Hélène AMIABLE</b> Maire de Bagneux FDG	<b>Joëlle AMOZIGH</b> Première Adjointe au Maire de Neuilly-sur-Marne LR-DVD-I	<b>Jean-Noël AQUA</b> Conseiller de Paris FDG	<b>François ASENSI</b> Maire de Tremblay-en-France FDG	<b>Charles ASLANGUL</b> Maire de Bry-sur-Marne LR-DVD-I	<b>Jinny BAGÉ</b> Conseiller Municipal d'Orly FDG	<b>Pierre-Christophe BAGUET</b> Maire de Boulogne-Billancourt LR-DVD-I	<b>Dominique BAILLY</b> Maire de Vaujours LR-DVD-I	<b>Léa BALAGE EL MARIKY</b> Députée de Paris, Conseillère de Paris ESC	<b>Christiane BARODY-WEISS</b> Maire de Marnes-la-Coquette
									
<b>Laurent BARON</b> Maire du Pré-Saint-Gervais SER	<b>Jeanne BECART</b> Maire de Garches	<b>François BECHIEAU</b> Adjoint au Maire du 19 <sup>e</sup> arr. de Paris ESC	<b>Jacqueline BELHOMME</b> Maire de Malakoff	<b>David BELLIARD</b> Adjoint à la Maire de Paris ESC	<b>Fabien BENEDIC</b> Conseiller municipal d'Argenteuil SER	<b>Sylvain BERRIOS</b> Député du Val-de-Marne, Conseiller municipal de Saint-Maur-des-Fossés	<b>Florence BERTHOUT</b> Maire du 5 <sup>e</sup> arr. de Paris LR-DVD-I	<b>Patrice BESSAC</b> Maire de Montreuil FDG	<b>Aline BESSIS</b> Adjointe au Maire du 17 <sup>e</sup> arr. de Paris LR-DVD-I
									
<b>Hélène BIDARD</b> Adjointe à la Maire de Paris FDG	<b>Stéphane BLANCHET</b> Maire de Sevran FDG	<b>Jean-Michel BLUTEAU</b> Maire de Villemomble LR-DVD-I	<b>Nicolas BONNET-OUALDJ</b> Conseiller de Paris FDG	<b>Katy BONTINCK</b> Première adjointe au Maire de Saint-Denis ESC	<b>Jean-Baptiste BORSALI</b> Maire du Bourget LR-DVD-I	<b>Karim BOUAMRANE</b> Maire de Saint-Ouen SER	<b>Angelina BOURDIER-CHAREF</b> Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Seine LR-DVD-I	<b>Monique BOUTEILLE</b> Première Adjointe au Maire de Rueil-Malmaison LR-DVD-I	<b>Philippe BOUYSOU</b> Maire d'Ivry-sur-Seine FDG
									
<b>Alphonse BOYE</b> Maire de Marolles-en-Brie UDI-UC	<b>Ian BROSSAT</b> Sénateur de Paris, Conseiller de Paris FDG	<b>Véronique BUCAILLE</b> Conseillère de Paris LR-DVD-I	<b>Christian CAMBON</b> Sénateur du Val-de-Marne, Conseiller municipal de Saint-Maurice LR-DVD-I	<b>Pierre-Olivier CAREL</b> Adjoint au Maire de Rosny-sous-Bois LR-DVD-I	<b>Marie-Claire CARRÈRE-GÉE</b> Ministre démissionnaire déléguée auprès du Premier Ministre chargée de la Coordination gouvernementale, Sénatrice de Paris, Conseillère de Paris LR-DVD-I	<b>Gilles CARREZ</b> Conseiller municipal du Perreux-sur-Marne LR-DVD-I	<b>Laurent CATHALA</b> Maire de Créteil SER	<b>Régis CHARBONNIER</b> Maire de Boissy-Saint-Léger SER	<b>Marie CHAVANON</b> Maire de Fresnes SER
									
<b>Catherine CHEVALIER</b> Adjointe au Maire de Savigny-sur-Orge	<b>Hervé CHEVREAU</b> Maire d'Épinay-sur-Seine LR-DVD-I	<b>Marie-Carole CIINTU</b> Sénatrice du Val-de-Marne, Maire de Sucy-en-Brie LR-DVD-I	<b>Jérôme COUMET</b> Maire du 13 <sup>e</sup> arr. de Paris SER	<b>Alexandra CORDEBARD</b> Maire du 10 <sup>e</sup> arr. de Paris	<b>Rolin CRANOLY</b> Maire de Gagny LR-DVD-I	<b>François DAGNAUD</b> Maire du 19 <sup>e</sup> arr. de Paris SER	<b>Philippe DALLIER</b> Sénateur de la Seine-Saint-Denis, Conseiller municipal des Pavillons-sous-Bois LR-DVD-I	<b>Rachida DATI</b> Ministre démissionnaire de la Culture, Maire du 7 <sup>e</sup> arr. de Paris LR-DVD-I	<b>Stéphanie DAUMIN</b> Maire de Chevilly-Larue FDG

									
<b>Claire DE CLERMONT-TONNERRE</b> Conseillère de Paris	<b>Sérgeline DE LARMINAT</b> Première adjointe au Maire de Saint-Cloud LR-DVD-I	<b>Grégoire DE LA RONCIÈRE</b> Maire de Sèvres	<b>Aline DE MARCILLAC</b> Maire de Ville-d'Avray UDI-UC	<b>Anne DE RUGY</b> Conseillère municipale de Bagnolet ESC	<b>Christian DEMUYNCK</b> Maire de Neuilly-Plaisance LR-DVD-I	<b>Clotilde DEROUARD</b> Adjointe au Maire du 15 <sup>e</sup> arr. de Paris LR-DVD-I	<b>Jeanne D'HAUTESERRE</b> Maire du 8 <sup>e</sup> arr. de Paris LR-DVD-I	<b>François-Marie DIDIER</b> Conseiller de Paris LR-DVD-I	<b>Patrick DONATH</b> Maire de Bourg-la-Reine UDI-UC
									
<b>Olivier DOSNE</b> Maire de Joinville-le-Pont LR-DVD-I	<b>Patrick DOUET</b> Maire de Bonneuil-sur-Marne FDG	<b>Didier DOUSSET</b> Maire du Plessis-Trévise	<b>Carole DRAI</b> Première Adjointe au Maire de Saint-Maur-des-Fossés LR-DVD-I	<b>Sébastien DULERMO</b> Premier adjoint à la Maire du 9 <sup>e</sup> arr. de Paris UDI-UC	<b>Shems EL KHALFAOUI</b> Adjoint au Maire de Saint-Denis SER	<b>Agnès EVREN</b> Sénatrice de Paris, Conseillère de Paris LR-DVD-I	<b>Dieunor EXCELLENT</b> Maire de Villetteuse SER	<b>Patrick FARCY</b> Maire de Villecresnes UDI-UC	<b>Jean-Paul FAURE-SOULET</b> Maire de La Queue-en-Brie LR-DVD-I
									
<b>Yvan FEMEL</b> Maire de Noisiel LR-DVD-I	<b>Vincent FRANCHI</b> Premier Adjoint à la Maire de Puteaux LR-DVD-I	<b>Jean-Christophe FROMANTIN</b> Maire de Neuilly-sur-Seine	<b>Philippe GAUDIN</b> Maire de Villeneuve-Saint-Georges LR-DVD-I	<b>Jean-Philippe GAUTRAIS</b> Maire de Fontenay-sous-Bois FDG	<b>Philippe GOUJON</b> Maire du 15 <sup>e</sup> arr. de Paris LR-DVD-I	<b>Emmanuel GREGOIRE</b> Député de Paris, Conseiller de Paris	<b>Éric GRILLON</b> Maire d'Ablon-sur-Seine LR-DVD-I	<b>Jean-Jacques GROUSSEAU</b> Maire d'Athis-Mons SER	<b>Jean-Jacques GUILLET</b> Maire de Chaville LR-DVD-I
									
<b>Michel HERBILLON</b> Député du Val-de-Marne, Conseiller municipal de Maisons-Alfort LR-DVD-I	<b>Stephen HERVE</b> Maire de Bondy LR-DVD-I	<b>Véronique JACQUELINE-COLAS</b> Maire de Vauresson	<b>Alexandra JARDIN</b> Adjointe au Maire du 20 <sup>e</sup> arr. de Paris	<b>Patrick JARRY</b> Conseiller municipal de Nanterre FDG	<b>Laurent JEANNE</b> Maire de Champigny-sur-Marne LR-DVD-I	<b>Halima JEMNI</b> Conseillère de Paris SER	<b>Philippe JUVIN</b> Député des Hauts-de-Seine, Conseiller municipal de La Garenne-Colombes LR-DVD-I	<b>Jérôme KARKULOWSKI</b> Adjoint à la Maire de Levallois-Perret LR-DVD-I	<b>Bertrand KERN</b> Maire de Pantin SER
									
<b>Pénélope KOMITES</b> Adjointe à la Maire de Paris SER	<b>Johanne KOUASSI</b> Conseillère de Paris SER	<b>Laurent LAFON</b> Sénateur du Val-de-Marne, Conseiller municipal de Vincennes UDI-UC	<b>Nathalie LALLIER</b> Maire de Paray-Vieille-Poste LR-DVD-I	<b>Denis LARGHERO</b> Maire de Meudon UDI-UC	<b>Christine LAVARDE</b> Sénatrice des Hauts-de-Seine, Conseillère municipale de Boulogne-Billancourt LR-DVD-I	<b>Patrice LECLERC</b> Maire de Gennevilliers	<b>Jean-Pierre LECOQ</b> Maire du 6 <sup>e</sup> arr. de Paris LR-DVD-I	<b>Françoise LECOUFLE</b> Maire de Limeil-Brévannes LR-DVD-I	<b>Éric LEJOINDRE</b> Maire du 18 <sup>e</sup> arr. de Paris SER

									
<b>Marie-Pierre LIMOGES</b> Première Adjointe au Maire de Courbevoie UDI-UC	<b>Pascal LOUAP</b> Adjoint au Maire de Boulogne-Billancourt LR-DVD-I	<b>Benjamin MALLO</b> Adjoint au Maire du 17 <sup>e</sup> arr. de Paris UDI-UC	<b>Anthony MANGIN</b> Premier adjoint à la Maire de Drancy UDI-UC	<b>Marie-Pierre MARCHAND</b> Adjointe au Maire du 13 <sup>e</sup> arr. de Paris	<b>Bruno MARCILLAUD</b> Maire de Rungis LR-DVD-I	<b>Séverine MAROUN</b> Première Adjointe au Maire d'Aulnay-sous-Bois LR-DVD-I	<b>Jacques J.P. MARTIN</b> Maire de Nogent-sur-Marne LR-DVD-I	<b>Xavière MARTIN</b> Adjointe au Maire de Vanves UDI-UC	<b>Sinda MATMATI</b> Adjointe à la Maire du 14 <sup>e</sup> arr. de Paris ESC
									
<b>Thierry MEIGNEN</b> Sénateur de la Seine-Saint-Denis, Maire du Blanc-Mesnil LR-DVD-I	<b>Gilles MENTRE</b> Adjoint au Maire du 16 <sup>e</sup> arr. de Paris LR-DVD-I	<b>Emmanuel MESSAS</b> Conseiller de Paris LR-DVD-I	<b>Emile MEUNIER</b> Conseiller de Paris ESC	<b>Philippe MONGES</b> Conseiller municipal de l'Île-Saint-Denis ESC	<b>Valérie MONTANDON</b> Conseillère de Paris LR-DVD-I	<b>Georges MOTHRON</b> Maire d'Argenteuil LR-DVD-I	<b>Christine MUSEUX</b> Adjointe au Maire du Kremlin-Bicêtre	<b>Rémi MUZEAU</b> Maire de Clichy-la-Garenne LR-DVD-I	<b>Christophe NAJDOVSKI</b> Adjoint à la Maire de Paris SER
									
<b>Thérèse NGIMBOUS BATJOM</b> Adjointe au Maire de Nanterre SER	<b>Isabelle NIZARD</b> Adjointe au Maire du 16 <sup>e</sup> arr. de Paris LR-DVD-I	<b>Mélanie NOWAK</b> Adjointe au Maire de l'Haÿ-les-Roses LR-DVD-I	<b>Tonino PANETTA</b> Maire de Choisy-le-Roi LR-DVD-I	<b>Hélène PECCOLO</b> Première Adjointe au Maire d'Arcueil ESC	<b>Philippe PEMEZEC</b> Conseiller municipal du Plessis-Robinson LR-DVD-I	<b>Karina PEREZ</b> Conseillère de Paris ESC	<b>Carine PETIT</b> Maire du 14 <sup>e</sup> arr. de Paris ESC	<b>Éric PLIEZ</b> Maire du 20 <sup>e</sup> arr. de Paris SER	<b>Gilles POUX</b> Maire de La Courneuve FDG
									
<b>Christine QUILLERY</b> Adjointe au Maire de Clamart LR-DVD-I	<b>Pierre RABADAN</b> Adjoint à la Maire de Paris SER	<b>Sylvain RAIFAUD</b> Conseiller de Paris	<b>Raphaëlle RÉMY-LELEU</b> Conseillère de Paris ESC	<b>Yves REVILLON</b> Maire de Bois-Colombes LR-DVD-I	<b>Muriel RICHARD</b> Première Adjointe au Maire de Suresnes	<b>Pierre SACK</b> Premier Adjoint à la Mairie d'Aubervilliers UDI-UC	<b>Abdel SADI</b> Maire de Bobigny FDG	<b>Hamidou SAMAKE</b> Conseiller de Paris SER	<b>Olivier SARRABEYROUSE</b> Maire de Noisy-le-Sec FDG
									
<b>Laurent SAUERBACH</b> Adjoint au Maire de Viry-Châtillon LR-DVD-I	<b>Éric SCHLEGEL</b> Maire de Gournay-sur-Marne	<b>Jacques-Henri SEMELLE</b> Adjoint au Maire du 15 <sup>e</sup> arr. de Paris LR-DVD-I	<b>Jean-Yves SENANT</b> Maire d'Antony LR-DVD-I	<b>Sylvie SIMON-DECK</b> Adjointe au Maire de Créteil SER	<b>Fatoumata SOW</b> Adjointe au Maire de Colombes SER	<b>Francis SZPINER</b> Sénateur de Paris, Conseiller de Paris LR-DVD-I	<b>Azzédine TAIBI</b> Maire de Stains FDG	<b>Eric THEBAULT</b> Adjoint au Maire du 19 <sup>e</sup> arr. de Paris	<b>Aurore THIROUX</b> Première Adjointe au Maire de Champigny-sur-Marne LR-DVD-I

**Yves THOREAU**

Maire  
de Mandres-  
les-Roses  
LR-DVD-I

**Anouch TORANIAN**

Adjointe à la Maire  
de Paris  
SER

**Ludovic TORO**

Maire  
de Coubron

**Agnès TOURY**

Adjointe au Maire  
du 17<sup>e</sup> arr. de Paris  
LR-DVD-I

**France-Lise VALIER**

Adjointe au Maire  
d'Argenteuil  
LR-DVD-I

**Martine VALLETON**

Maire  
de Villepinte  
LR-DVD-I

**Laurent VASTEL**

Maire de Fontenay-  
aux-Roses  
UDI-UC

**François VAUGLIN**

Maire du 11<sup>e</sup> arr.  
de Paris  
SER

**Arnaud VEDIE**

Maire  
de Périgny-sur-  
Yerres  
LR-DVD-I

**Brigitte VERMILLET**

Maire  
de Morangis  
LR-DVD-I

**Aurélien VERON**

Conseiller  
de Paris  
LR-DVD-I

**Cécile VEYRUNES-  
LEGRAIN**

Conseillère  
municipale  
de Vitry-sur-Seine  
FDG

**Julien WEIL**

Maire  
de Saint-Mandé  
LR-DVD-I

**Métin YAVUZ**

Maire  
de Valenton  
LR-DVD-I

# Les Commissions thématiques

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris peut former des commissions spéciales ou permanentes chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. Ces commissions, qui sont des espaces de dialogue, émettent des avis préalables sur les décisions présentées au Bureau et au Conseil métropolitain.

## La Commission Transition écologique et énergétique

Présidée par Séverine MAROUN, Conseillère métropolitaine, la Commission « Transition écologique et énergétique » s'est réunie à trois reprises en 2024. Ces séances ont porté notamment sur :

### LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE MANIÈRE GÉNÉRALE

- Le rapport 2023 sur la situation en matière de développement durable.

### LA THÉMATIQUE DU BRUIT

- Approbation de la convention-cadre d'objectifs et de financement avec l'Association Bruitparif 2024-2026 et adoption du programme 2024.

### LA THÉMATIQUE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT

- Avis de la Métropole du Grand Paris sur les projets de Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) d'Est Ensemble et de la Ville de Paris ;
- Attribution de subventions au titre du Fonds Energies ;
- Convention triennale 2024-2026 de partenariat avec Énergie Partagée et attribution d'une subvention ;
- Accord préalable à la prise de participation de la Société d'Economie Mixte « Axe Seine » au capital d'une société d'ASER Anneville Ambourville ;
- Avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec les Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) ou structures assimilées pour leur activité 2024 ;
- Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement avec les Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) ou structures assimilées pour leur activité 2024 ;
- Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Grand Paris Climat pour l'année 2024 ;
- Information - Rapport en réponse aux recommandations de la Chambre Régionale des



Comptes concernant le rapport d'observations définitives sur la gestion de la Métropole du Grand Paris (l'utilisation du gaz naturel et la lutte contre le réchauffement climatique) du 30 novembre 2022 ;

- Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) - Approbation de la convention de coopération et de coordination pour la période 2025-2029 et engagement de porter un programme d'intérêt général « pacte territorial » comme volet opérationnel du SPRH.

### LA THÉMATIQUE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

- Lancement d'un service de conseil en mobilité et modification des règlements « Métropole Roule Propre ! » pour l'acquisition d'un véhicule propre dans le cadre du guichet unique avec l'État et pour les Vélos à Assistance Electrique, les deux/trois-roues et quadricycles électriques ;
- Avenant n°3 à la convention pluriannuelle avec l'association Airparif programme complémentaire 2024 et modification du montant de la subvention de la convention cadre ;
- Approbation de la convention pluriannuelle de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'association Airparif pour la période 2025-2027 ;

- ZFE – Information sur la mise en œuvre de l'étape Crit'Air 3 de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine ;
- ZFE – Conventions de délégation de compétence et de gestion pour l'implantation des panneaux de signalisation ZFE-m. Approbation de modèles de convention avec les gestionnaires de voirie et délégation au Président de la Métropole.

## La Commission Biodiversité et nature en ville

Présidée par Philippe GAUDIN, Conseiller métropolitain, la Commission « Biodiversité et nature en ville » s'est réunie à 3 reprises en 2024. Ces séances ont porté notamment sur :

### LA THÉMATIQUE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

- Protocole d'indemnisation des préjudices fonciers et agricoles générés par la sur-inondation en amont de la Métropole du Grand Paris ;
- Avenant n° 1 à la convention de financement spécifique et complémentaire pour la réalisation du site pilote La Bassée (acquisition - travaux - études) ;
- Approbation de la charte EPISEINE : ensemble pour la prévention des inondations sur le Bassin de la Seine ;
- Subvention complémentaire exceptionnelle à l'EPTB Seine Grands Lacs dans le cadre du projet La Bassée ;
- Accompagnement des candidats à l'ouverture d'un site de baignade héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ;
- Convention de financement du syndicat du Der pour l'organisation du festival « Extralac », organisé pour les 50 ans de la mise en eau du lac du Der-Chantecoq ;
- Détermination du produit de la taxe GEMAPI pour 2024 ;
- Convention de prise en charge financière des dépenses directes et indirectes engagées par la Ville de Paris dans le cadre des montages de batardeaux ;
- Modalités de transfert des missions de la compétence GEMAPI à échéance de la convention « Fesneau » au 31 décembre 2024 du Département de la Seine-Saint-Denis à la Métropole du Grand Paris ;
- Approbation de la convention de la mise à disposition des murettes et des équipements amovibles départementaux au titre de la défense contre les inondations ;

- Approbation des conventions relatives aux modalités de transfert de l'exercice des missions relevant de la GEMAPI respectivement pour l'EPTB Seine Grands Lacs et sur le département de la Seine-Saint-Denis.
- Avenant à la Convention relative à la poursuite de l'exercice des missions relevant de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) du Val-de-Marne ;
- Convention de financement avec le syndicat de l'Yerres pour des études nécessaires à la réalisation de la zone de sur inondation à Ozouer-le-Voulgis ;
- Elaboration du Plan Intercommunal de sauvegarde (PICS) de la Métropole du Grand Paris ;
- Convention de financement de la phase 9 du programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement dans le bassin versant de la seine (« PIREN Seine ») - 2025-2028.

### LA THÉMATIQUE NATURE, BIODIVERSITÉ ET ALIMENTATION

- Chambre d'agriculture de Région Île-de-France – approbation de la convention-cadre de partenariat 2024-2026 et de la convention d'application 2024 ;
- Approbation du Plan Alimentaire Métropolitain : cadre stratégique, mesures prioritaires et charte partenariale d'engagement ;
- Lancement de la 3<sup>e</sup> édition de l'appel à projets « Restauration collective bio et locale » et approbation du règlement ;
- Avenant à la convention de partenariat avec le groupement des agricultures bio d'Île-de-France pour la période 2021-2024 ;
- Convention de partenariat avec l'État et l'Office National des Forêt (ONF) pour l'année 2024 ;
- Attribution de subvention au titre du Fonds Biodiversité - Travaux d'aménagement visant à la renaturation et à la biodiversité sur l'écoquartier faïencerie à Bourg-la-Reine ;
- Lancement de la 2<sup>e</sup> édition de l'appel à manifestation d'intérêt « Inventaires écologiques métropolitains » ;
- Attribution de subventions et approbation de conventions de financement au titre du fonds Biodiversité et de la convention cadre de coopération stratégique et financière avec Paris La Défense ;
- Convention de financement avec la SEMMARIS pour le projet de développement d'un nouveau terminal d'autoroute ferroviaire et de transport combiné desservant le marché international de Rungis.

## La Commission Cohérence territoriale et mobilités durables

Présidée par Christophe NAJDOVSKI, Conseiller métropolitain, la Commission « Cohérence territoriale et mobilités durables » s'est réunie à trois reprises en 2024. Ces séances ont porté notamment sur :

### LA THÉMATIQUE COHÉRENCE TERRITORIALE

- Approbation de la convention cadre de coopération stratégique et financier entre la Métropole du Grand Paris et l'Établissement public local Paris La Défense ;
- Institut Paris Région (IPR) – Convention-cadre pour la période 2025-2027 ;
- Atelier parisien d'Urbanisme (APUR) – Avenant à la convention-cadre pour la période 2023-2025 et contrat « in house » pour l'observation des locations meublées touristiques à Paris, dans la Métropole du Grand Paris et en Île-de-France pour la période 2024-2026.

### LA THÉMATIQUE MOBILITÉS DURABLES

- Point d'étape sur le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques « Metropolis » ;
- Aménagements cyclables – attribution d'une subvention au titre du Plan Vélo Métropolitain à l'Établissement Public Territorial de Plaine Commune – projet d'aménagements cyclables sur la rue du Canal à Saint-Denis ;
- Aménagements cyclables - Attribution de subventions et approbation de conventions respectivement au titre du Plan Vélo métropolitain, de la convention de partenariat avec le Département de la Seine-Saint-Denis et de la convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne ;
- Aménagements cyclables - Attribution de subventions et approbation de conventions et d'un avenant respectivement au titre du Plan Vélo métropolitain et de la convention cadre de coopération stratégique avec le Département de la Seine-Saint-Denis.

## La Commission Attractivité et développement économique

Présidée par Pierre RABADAN, Conseiller métropolitain, la Commission « Attractivité et Développement économique » s'est réunie 3 fois en 2024. Elle a donné un avis favorable aux délibérations qui ont porté principalement sur la tenue des JOP 2024 et des actions s'y

rapportant, ainsi que sur 5 autres axes dans la continuité des politiques publiques menées par la Métropole du Grand Paris.

Grands événements internationaux, JOP 2024 :

- AMI « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris » - attribution de subventions aux communes
- Convention de partenariat avec les communes de la Métropole pour le pavage dans le cadre des Jeux de Paris 2024
- Convention de partenariat pour l'Héritage des Jeux de Paris 2024 entre la Métropole du Grand Paris et l'association « Sport dans la Ville » pour le financement du campus d'insertion par le sport
- Convention de partenariat avec Paris 2024 pour l'héritage des Jeux
- Convention de partenariat entre La Métropole du Grand Paris et les entités organisatrices d'un site de célébration Clubs 2024
- Convention de coopération entre le Fonds de Dotation Paris 2024 et la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'appel à projets « Impact 2024 »
- Convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la Fédération Française de Natation pour l'organisation des Test Event au Centre Aquatique Olympique

### ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE

- Convention d'objectifs et de financement avec l'association Le Village du Réemploi
- Convention d'objectifs et de financement avec l'association Les Canaux

### ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

- Dérogation au repos dominical 2025

### TOURISME

- Avenant N°1 à la Convention d'objectifs et de moyens avec Paris Je t'aime - Office De Tourisme
- Convention d'objectifs et de moyens avec la Ville De Neuilly-Sur-Marne pour l'acquisition d'une flotte de bateaux électriques
- Organisation de la Troisième Édition de « Votre été au bord de l'eau avec la Métropole du Grand Paris » : conventions d'objectifs et de moyens avec les festivals « L'été du Canal » et « Cap sur la Marne – La Grande Aventure »
- Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Suivez la flèche

## CULTURE

- Convention d'objectifs et de moyens entre la Métropole du Grand Paris et l'association Pavillon de l'Arsenal
- Nuit Blanche Métropolitaine
- Convention subséquente Triennale : partenariat relatif aux actions culturelles et artistiques entre la Métropole du Grand Paris et la Société des Grands Projets

## PARTENARIAT ATTRACTIVITÉ

- Convention d'objectifs et de financement avec l'association Paris Île-de-France Capitale Économique.

## La Commission Numérique, innovation, recherche et développement

Présidée par Dominique BAILLY, Conseiller métropolitain, Maire de Vaujours, la Commission « Numérique, Innovation, Recherche et Développement » rassemble 22 membres. Étant à la fois un lieu d'échanges et de préparation de décision, la Commission joue un rôle moteur dans le déploiement de la stratégie métropolitaine dédiée à l'innovation et au numérique.

Sur l'année 2024, la Commission s'est réunie trois fois (25 janvier, 14 mars, 25 novembre).

Les échanges ont permis d'aboutir à la validation, entre autres, des documents suivants :

- Les conventions de partenariat avec Cap Digital, Paris&Co, la French Tech Grand Paris, le Hub Francil'IN ainsi que les avenants permettant la mise en œuvre opérationnelle des actions présentées ;
- Les avenants aux conventions avec Paris&Co permettant le déploiement de Quartiers Métropolitains d'Innovation

La tenue de la Commission permet d'informer régulièrement les élus des activités liées à l'Innovation et au Numérique. Les élus de la Commission sont invités systématiquement aux événements proposés dans ce cadre (visite de terrain, webinaire, rencontre avec des grands témoins).

## La Commission Aménagement

Présidée par Philippe MONGES, Conseiller métropolitain, la Commission « Aménagement » s'est réunie 3 fois en 2024.

Ces séances ont donné un avis favorable aux délibérations sur les principales thématiques suivantes :



Le Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris

## CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE ET DE LA ZAC PLAINE SAULNIER

- Approbation de l'avenant 3 à la Conventions d'objectifs régissant les rapports entre la MGP, la SOLIDEO et Paris 2024 ;
- Approbation de l'avenant 1 à la convention cadre du Franchissement Urbain Pleyel avec l'EPT Plaine Commune ;
- Approbation de l'Avenant 2 au Contrat de concession avec SIMBALA.

## ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET AMÉNAGEMENT

- Délibérations sur le pilotage des Opérations d'Intérêt Métropolitain (OIM) : ZAC des Docks, Villeneuve-la-Garenne, Noisy-Pôle-Gare, la Molette au Blanc-Mesnil, Villeneuve-le-Roi ;
- Délibérations sur les financements liés au titre du fonds des équipements structurants : projet de gare de Bry-Villiers-Champigny, pôle culturel et associatif à Chennevières-sur-Marne, projet de desserte du Port de Bonneuil-sur-Marne, études de programmation de passerelles et d'un schéma directeur de résorption des coupures urbaines sur le périmètre de Paris Terres d'Envol, pôle gare de Rosny-Bois-Perrier à Rosny-sous-Bois, réaménagement de l'Esplanade de la commune de Paris dans le quartier du Mont d'Est à Noisy-le-Grand, Factory Academy à Argenteuil, Ateliers Médicis à Clichy et Montfermeil, pôle culturel du Raincy, franchissement Urbain Pleyel, passages souterrains du pôle gare Val-de-Fontenay à Fontenay-sous-Bois.

## AUTRES DÉLIBÉRATIONS

- Étude d'opportunité pour l'opération d'aménagement « Charlebourg - La Garenne-Colombes »
- Création de la SPLA-IN entre la Métropole du Grand Paris et Grand Paris Aménagement

- Rapports d'activités des opérateurs d'aménagement avec actionnariat métropolitain.
- Bilan 2023 des cessions acquisitions de la Métropole du Grand Paris
- Projet partenarial d'aménagement MARNE EST

## La Commission Habitat et logement

Présidée par Patrick JARRY, Conseiller métropolitain, la Commission « Habitat-Logement » s'est réunie trois fois en 2024.

- Le 23 janvier 2024, la commission a examiné les projets de délibération suivants :
  - Convention de financement de l'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « îlot du mail » de l'EPT Boucle Nord de Seine à Villeneuve-la-Garenne,
  - Contrats de mixité sociale entre l'État et les communes de Savigny-sur-Orge, Ormesson-sur-Marne et Saint-Mandé, la Métropole du Grand Paris et Grand Orly Seine Bièvre, Grand Paris Sud Est Avenir et Paris Est Marne et Bois,
  - Présentation et débat sur le projet de révision du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH).
- Le 21 mars 2024, les travaux de la commission ont porté sur les projets de délibérations relatifs aux actions d'intérêt métropolitain en faveur de l'amélioration du parc immobilier bâti :
  - Participation au financement du dispositif d'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété sis 2 avenue Paul Eluard à Bobigny de l'EPT Est Ensemble,
  - Participation au financement du dispositif de veille et observation des copropriétés (VOC) de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre.

Ainsi que sur les projets de délibération suivants :

- Approbation des contrats de mixité sociale de Vaucresson et de Vincennes
- Indemnisation forfaitaire de la commune de Boulogne-Billancourt suite à sa participation à l'édition 2024 de la Nuit de la Solidarité Métropolitaine pour des frais logistiques et matériels.
- Le 3 décembre 2024, la commission a examiné les projets de délibérations relatifs aux actions d'intérêt métropolitain en faveur de l'amélioration du parc immobilier bâti :
  - Avenant à la convention de financement des travaux du plan de sauvegarde de la copropriété « Marguerite » à Sevran de l'EPT Paris Terres d'Envol,
  - Avenant à la convention de financement relative à l'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « Descartes » au Blanc-Mesnil de l'EPT Paris Terres d'Envol,

• Avenant à la convention de financement relative à l'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « Justice » au Blanc-Mesnil de l'EPT Paris Terre d'Envol,

- Convention de financement relative à l'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété du 8-16 avenue Boileau à Champigny-sur-Marne de l'EPT Paris Est Marne et Bois.

Ainsi que sur les projets de délibération suivants :

- Édition 2025 de la Nuit de la Solidarité Métropolitaine : convention avec l'Apur et indemnisation financière des communes organisatrices,
- Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) - Contrat « in house » pour l'observation des locations meublées touristiques à Paris, dans la Métropole et en Île-de-France pour la période 2024-2026,
- Contrat de mixité sociale entre l'État, la commune des Pavillons-sous-Bois, la Métropole du Grand Paris et Grand Paris Grand Est.

## La Commission Finances

Présidée par Gilles CARREZ, Conseiller métropolitain, la Commission des « Finances » travaille en étroite collaboration avec Philippe LAURENT, Vice-Président aux Finances et à l'information citoyenne et Ariel WEIL, Conseiller métropolitain délégué au Budget.

La Commission des finances s'est réunie quatre fois au cours de l'année 2024. Elle a notamment émis un avis favorable sur le projet du budget primitif 2024 et le compte administratif 2023, puis sur la décision modificative du budget 2024.

La Commission s'est également prononcée sur la création du budget annexe « Opérations d'aménagement » dédié aux opérations d'aménagement conduites en régie. Ce budget annexe, mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, concerne à ce jour l'opération relative à la ZAC de la Plaine Saulnier à Saint-Denis. Elle a notamment émis un avis favorable sur le budget primitif 2025 du budget annexe, adopté au Conseil métropolitain de décembre.

La Commission des finances a émis un avis favorable concernant les attributions de compensation définitives pour l'année 2024, sans évolution par rapport aux montants 2023.

Enfin, la Commission s'est prononcée favorablement sur l'ajustement des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour 2024.

## Les instances de dialogue et les coopérations

La Métropole du Grand Paris a plusieurs instances de dialogue et de coopération qui ont vocation à débattre, informer et rendre des avis sur les projets qu'elles mènent. Elle déploie également une démarche de coopération avec les syndicats intercommunaux ainsi qu'avec les instances européennes et internationales dans une optique de rayonnement et de développement des synergies.

### Les coopérations avec les syndicats intercommunaux

La Métropole a développé des coopérations à l'échelle métropolitaine avec six syndicats intercommunaux : le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF), le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM), l'Établissement Public Territorial de bassin Seine Grand Lacs. Ces coopérations lui permettent, dans le cadre d'un protocole stratégique de programmation et de coopération, de renforcer ses logiques d'action.

### Le G142

Le G142 réunit les Directeurs généraux des services des 131 communes, des 11 établissements publics territoriaux et de la Métropole elle-même. Il s'agit d'une instance d'information permettant d'assurer la communication relative aux travaux et projets métropolitains en cours. Animé par Paul MOURIER, Préfet, Directeur général des services de la Métropole du Grand Paris, il se réunit périodiquement sur un ordre du jour déterminé à l'initiative conjointe de chacun des membres.

### Les coopérations avec les collectivités territoriales

La Métropole partage des projets et des intérêts avec ses voisins immédiats. En 2024, cette approche a permis de déboucher sur la signature de trois conventions cadre de partenariat



stratégique et opérationnel avec la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et l'Établissement Public Local Paris La Défense. De nouvelles conventions sont en cours de discussion avec plusieurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) franciliens limitrophes et devraient être finalisées en 2025. Des partenariats ont été aussi renforcés avec le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis. Ce déploiement de coopération progressive va permettre à la Métropole de participer activement à des projets d'envergure, améliorant concrètement le cadre de vie de ses habitants et répondant à des besoins identifiés, comme la résorption des coupures urbaines, la mise en cohérence des stratégies cyclables notamment, la protection de la biodiversité et la renaturation ou encore la rénovation énergétique des bâtiments.

Ce travail de coopération territoriale a pour objectif d'être poursuivi, approfondi et élargi vers toutes les organisations volontaires au travers de partenariats, de projets ou de thématiques d'intérêt commun.



## Les coopérations avec l'Axe Seine

Depuis 2022, la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, la Métropole Rouen Normandie et la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ont créé l'Entente Axe Seine pour donner corps à leurs projets collectifs et animer cette dynamique territoriale. L'Entente s'est ensuite élargie aux 12 EPCI bordant la Seine de la Métropole du Grand Paris jusqu'à la mer.

Il s'agit d'un outil de coopération d'une grande souplesse destiné à accélérer le développement de projets liés à la transition écologique, énergétique et industrielle, à la stratégie fluviale, aux mobilités et à la valorisation de la destination touristique et culturelle que représente la Vallée de la Seine.

Depuis le 10 décembre 2024, Patrick OLLIER est le Président de l'Entente avec Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen, en tant que Vice-Président.

## Les instances de coopération européenne et internationale

Sous l'impulsion de Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller délégué aux Coopérations et aux relations territoriales, la Métropole du Grand Paris déploie une démarche de coopération avec des métropoles européennes. Elle développe aussi des relations de nature « diplomatique » avec des associations de villes européennes et

mondiales, telle que Eurocities, qui rassemblent aujourd'hui de nombreux gouvernements locaux européens.

Pilote du réseau Cities@Heart participant au programme européen URBACT IV, la Métropole anime ce partenariat avec 10 collectivités européennes. L'objectif partagé est d'animer un réseau dédié au partage de bonnes pratiques et d'innovations pour améliorer la gestion équilibrée et inclusive des centres-villes pour tous les usagers.

L'appartenance aux grandes associations européennes et la place de chef de file du réseau Cities@Heart permet à la Métropole du Grand Paris de profiter d'échanges d'expériences et d'expertise susceptibles d'inspirer, tant au niveau communautaire qu'auprès d'autres instances internationales. Le rayonnement international est au cœur du projet métropolitain.

## Une coopération bilatérale renforcée avec l'agglomération de Kiev

Depuis 2018, la Métropole du Grand Paris a tissé des liens privilégiés avec la ville de Kiev et son agglomération. À la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février 2022, la Métropole du Grand Paris a souhaité renforcer sa coopération et affirmer sa solidarité avec la population de Kiev. À la suite du vote par le Conseil du 4 avril 2022 d'une première aide d'urgence de 500 000 euros pour la Métropole

de Kiev et à l'invitation de son Maire Vitali KLITSCHKO, Patrick OLLIER s'est notamment rendu à Kiev et à Irpin, le 20 juillet 2022, avec Geoffroy BOULARD, Vice-Président. La Métropole a octroyé une nouvelle subvention de 500 000 euros à la Ville de Kiev pour la construction d'une passerelle au-dessus du fleuve Dniepr lors du Conseil Métropolitain du 21 octobre 2022. Au Conseil Métropolitain du 16 décembre 2024, la Métropole du Grand Paris a voté l'attribution d'une subvention d'investissement de 100 000 euros à la ville de Kyiv pour la reconstruction des infrastructures du FC Lokomotiv Kyiv.

## Le Conseil de Développement (CoDev)

Le Conseil de Développement de la Métropole du Grand Paris est une instance de démocratie participative regroupant habitants et personnalités qualifiées dans l'objectif de produire des avis, des recommandations et des travaux prospectifs sur les politiques métropolitaines. Il est composé de 120 membres dont 72 habitantes et habitants tirés au sort sur la base du volontariat répartis paritairement et au nombre de 6 par Établissement Public Territorial.

Le CoDev est présidé par Philippe PELLETIER et ses travaux sont présentés au Conseil Métropolitain par Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne et Conseiller Métropolitain délégué au suivi du Conseil de Développement. Un secrétariat permanent assure la médiation entre les membres du CoDev, les élus métropolitains et les services de la Métropole du Grand Paris. Il est composé en 2024 d'un secrétaire délégué, Alexandre FAURE, d'une chargée de mission, Anaëlle MOTTA et au premier semestre d'une stagiaire, Camille LECLERC, puis d'un alternant, Nabil SELSAF, au second semestre.

Les sujets traités par les membres du CoDev peuvent être proposés par le Président de la Métropole du Grand Paris, Patrick OLLIER, dans le cadre d'une saisine ou sur proposition du Bureau du CoDev sous la forme d'une auto-saisine.

Le CoDev doit être saisi pour l'ensemble des documents de planification et orientations stratégiques de la Métropole du Grand Paris. Dans ce cadre, suite à une saisine en avril 2024 du Président de la Métropole, Patrick OLLIER, relative à la révision du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), deux avis ont été



présentés au Conseil métropolitain, en décembre 2024, sur l'adaptation au changement climatique et sur la rénovation énergétique des bâtiments. Deux rapports issus d'auto-saisines sur les sujets de l'héritage matériel et immatériel des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ainsi que sur l'éducation à la mobilité et le partage de l'espace public ont également été présentés. Le CoDev a également été saisi en novembre 2024 par le Président de la Métropole, Patrick OLLIER, sur le rôle de l'intelligence artificielle dans la relation entre habitants et services publics.

Parallèlement, tout au long de l'année, des formations sur les compétences de la Métropole sont proposées aux membres du CoDev. Organisées en présentiel au siège de la Métropole, ces sessions visent à renforcer la compréhension du fonctionnement métropolitain et des politiques publiques mises en œuvre. Des formations ont ainsi été consacrées à des sujets tels que l'action locale des collectivités territoriales ainsi que les documents d'urbanisme avec un focus sur la Métropole permettant aux membres de mieux appréhender les enjeux concrets portés.

## 02

# La métropole, fer de lance des Jeux de Paris 2024

Désignée collectivité hôte cheffe de file des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Métropole du Grand Paris a fait vivre intensément cet événement planétaire aux 7,2 millions d'habitants de ses 130 communes à travers les projets culturels, sportifs et festifs qu'elle a engagés en amont, pendant et après les épreuves. En construisant par ailleurs, pour les Jeux et pour l'Héritage, l'emblématique Centre Aquatique Olympique, la Métropole du Grand Paris a démontré sa capacité à être au rendez-vous des grands événements sportifs internationaux, synonymes de rayonnement et d'attractivité de la France.

---

**38** L'AMBITION OLYMPIQUE  
DE LA MÉTROPOLE

---

**44** UNE MÉTROPOLE EN MOUVEMENT  
POUR LES JEUX DE PARIS 2024

---

**50** COHÉSION TERRITORIALE  
ET INCLUSION PAR LE SPORT :  
DES ENJEUX D'HÉRITAGE

---





01

## L'ambition Olympique de la Métropole

La Métropole du Grand Paris a fait preuve d'un engagement important dès l'attribution des Jeux à la Ville de Paris. Dès le 6 mars 2024, avec un mois d'avance, la Métropole a remis à Paris 2024 les clés du Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris (CAO MGP), seul équipement sportif pérenne construit pour l'occasion. Au-delà de ce symbole architectural, la Métropole s'est impliquée pour faire vivre les valeurs communes du sport et de la culture sur l'ensemble de ses 130 villes avec une programmation riche qui précédait les Jeux afin de faire monter la ferveur populaire jusqu'à l'événement.

# Le Centre Aquatique Olympique : l'emblème des Jeux Métropolitains



## Un lieu innovant et éco-conçu

Le Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris définit une nouvelle norme en matière de conception, alliant esthétique et objectifs de développement durable de Paris 2024. Inspiré par la nature, il intègre une structure en bois choisi pour sa faible empreinte carbone, avec un toit incurvé. Plusieurs éléments ont permis de réduire le volume d'eau et d'air à chauffer : les bassins modulables, avec quais et fonds mobiles, ainsi que la forme concave du toit. 90 % de l'énergie provient de sources renouvelables ou récupérées, grâce à plus de 4 600 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques et un système de chauffage urbain, ainsi qu'un échangeur de chaleur. 50 % de l'eau est réutilisable grâce à un système de récupération des eaux grises. Les 2 500 sièges des tribunes sont fabriqués à partir de plastique 100 % recyclé. Pensé également comme un ensemble harmonieux avec son parc et son accès au Stade de France, il privilégie la biodiversité.

## Un véritable modèle d'accessibilité

La Métropole du Grand Paris a pris en compte, dès la phase de conception du Centre Aquatique Olympique (CAO), les principes d'accessibilité universelle et d'inclusion, allant bien plus loin que les obligations réglementaires, montrant ainsi sa volonté de construire autrement. À titre d'exemple : une rampe de près de 200 mètres relie en pente douce les différents niveaux du bâtiment, quatre ascenseurs desservent l'ensemble des espaces aquatiques tandis qu'un système de guidage sonore innovant facilite le cheminement des déficients visuels... Peintures contrastées, systèmes d'ouverture des portes, rampes, signalétique adaptée, local dédié aux chiens guides d'aveugles, transparence des garde-corps. Aucun détail n'a été négligé pour garantir un accueil optimal, en tribune comme dans les bassins.

**4680 M<sup>2</sup>**  
DE PANNEAUX  
PHOTOVOLTAÏQUES

**102**  
PLANTATIONS

**2700 M<sup>2</sup>**  
DE BOIS

**2,5**  
HECTARES  
d'entreprise totale

## Genèse et déploiement du projet



NOVEMBRE 2021

Pose de la première pierre du Centre Aquatique Olympique



JUIN

Inauguration du franchissement piéton et cycle



MARS 2024

Mise à disposition du CAOMGP à Paris 2024



AOÛT



DÉCEMBRE

Pose de la passerelle du Centre Aquatique Olympique

Mise en eau



AVRIL 2024

Inauguration du Centre Aquatique Olympique

## CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

5000

PLACES ASSISES  
au Centre Aquatique Olympique dans des tribunes «en fer à cheval» afin de vivre une expérience spectateur unique pendant les Jeux de Paris 2024

1 bassin

DE 70 M

1300

TONNES  
de matériaux bio-sourcés

4 bassins

un bassin de natation, un bassin de plongeon, un bassin d'apprentissage de 25 m et un bassin aqua ludique.

Une «rue suspendue»

de 100 m de longueur et 20 m de large pour relier le Centre Aquatique Olympique au Stade de France



Jeux Olympiques



Début de la transformation du Centre Aquatique Olympique en configuration héritage

2024

2025

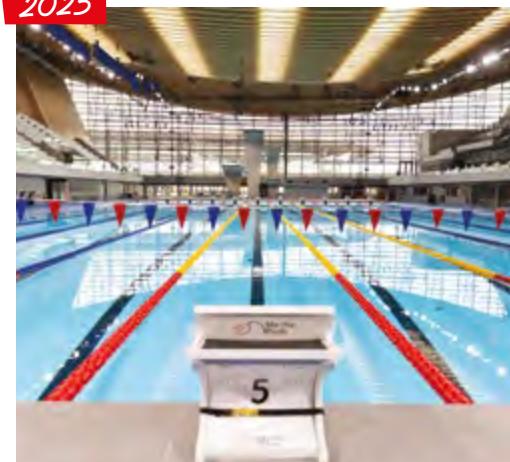


28 AOÛT AU 8 SEPTEMBRE



Jeux Paralympiques

2025



Ouverture au public

# L'Olympiade Culturelle

## Empreintes

La Métropole du Grand Paris et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ont organisé une exposition photographique gratuite et pédagogique, mettant en lumière l'empreinte des Jeux de 1924 sur le périmètre métropolitain. L'exposition, intitulée « Empreintes 1924-2024 Cent ans d'héritage olympique », a exploré des thèmes comme l'urbanisme, les pratiques sportives, les célébrations et l'égalité hommes/femmes. Environ 120 photographies noir et blanc, principalement issues des archives du CNOSF, ont été sélectionnées, complétées par des contributions du Musée National du Sport de Nice. Cette exposition a marqué le principal événement du Centenaire des Jeux. L'exposition principale, composée de 32 triptyques en grand format, a été installée au cœur du Jardin des Tuilleries, grâce à un partenariat avec le musée du Louvre. Située à proximité de la Flamme Olympique, elle a attiré plus de 200 000 visiteurs. Inaugurée le 4 juillet, l'exposition est restée en place jusqu'au 22 septembre, lors des Journées du Patrimoine.



Une version réduite de l'exposition principale, composée de 19 panneaux et d'un vingtième optionnel choisi par les communes, a été proposée à tous. 96 villes ont participé, exposant gratuitement les panneaux dans des lieux de leur choix entre le 8 mai, date symbolique de l'arrivée de la flamme à Marseille, et le 8 septembre, jour de la clôture des Jeux Paralympiques.



## La Métropolitaine

Dans le cadre de l'Olympiade Culturelle, à l'initiative de la Métropole du Grand Paris et en partenariat avec le réseau d'art contemporain TRAM, 13 lieux d'art se sont réunis pour imaginer un projet commun et des programmations artistiques de qualité, gratuites, accessibles, mettant l'art contemporain à la portée de tous (habitants, scolaires, périscolaires et touristes) : La Métropolitaine, Rendez-vous international d'art contemporain de la Métropole du Grand Paris (4 mai – 15 septembre 2024), a été un événement majeur de l'Olympiade Culturelle.

En plus des programmations de chaque lieu participant, c'est la première fois qu'une manifestation de cette envergure réunit une direction artistique collégiale afin de proposer un projet qui transcende la programmation individuelle des 13 structures. Ce collectif de codirection a ainsi choisi le projet inédit et original de l'artiste Maxime Rossi : Terre, air, feu. Cet opéra synesthésique en 4 actes a su incarner l'esprit de La Métropolitaine et s'est déployé sur tout le périmètre métropolitain.

4,5  
MOIS

200  
TEMPS  
FORTS

13  
LIEUX  
D'ART

378  
ŒUVRES  
exposées ou  
performées

## La Saison olympique de l'Établissement Public du musée d'Orsay

La Métropole du Grand Paris a souhaité à l'occasion des Jeux de Paris 2024 contribuer à la programmation « Saison Olympique » de l'Établissement Public des Musées d'Orsay et de l'Orangerie - Valery Giscard d'Estaing, composée principalement d'une exposition d'œuvres sur le thème de l'art et du sport, de spectacles vivants au sein de la nef du musée d'Orsay mettant à l'honneur des sports urbains comme le breaking, discipline additionnelle des Jeux de Paris 2024.

## Le partenariat avec La Villette

La Métropole s'est associée à La Villette à l'occasion du spectacle équestre « Noces de Crin » créé par Bartabas qui met en scène pour la première fois l'Académie Équestre du domaine de Versailles et le Cadre Noir de Saumur dans la Grande Halle. Vingt-cinq cavalières et cavaliers et une quarantaine de chevaux ont été réunis en juin 2024 pour un spectacle conjuguant tradition et modernité, rigueur et émotion.

## Un livre jeunesse sur l'apprentissage de la nage

Dans le cadre de ses initiatives pour favoriser l'apprentissage de la nage, la Métropole du Grand Paris a collaboré avec les éditions Flammarion pour créer un livre jeunesse sur le sujet. Ce livre, qui sensibilise aux quatre nages et aux disciplines aquatiques, a été distribué au printemps 2024. 4 000 exemplaires ont été mis en vente en librairie, et 2 788 exemplaires ont été offerts gratuitement aux écoles de la Métropole.

## Le partenariat avec Divertimento

La Métropole du Grand Paris a soutenu l'association « Orchestre Symphonique Divertimento » en lui permettant de participer à la cérémonie de clôture des Jeux Olympiques de Paris 2024, le 11 août au Stade de France. Depuis 25 ans, Divertimento œuvre pour la promotion de la pratique culturelle et l'intégration sociale, en offrant à divers publics la découverte de l'univers symphonique.

## Convergence: 54.5° Arc x 14 de Bernar Venet



L'œuvre de Bernar Venet « Convergence: 54.5° Arc x 14 »

Artiste français né en 1941, Bernar VENET a été sélectionné pour réaliser une œuvre monumentale dans la lignée de ses sculptures en acier au style unique, inspirées par les mathématiques et la science. Ses œuvres jouent avec les lignes, les courbes et les angles, créant des formes imposantes qui marquent l'espace public par les grandes structures métalliques qui semblent en mouvement, défiant l'équilibre et la gravité. Il a imaginé une sculpture, destinée au parvis du Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris, que le Président Patrick OLLIER a inauguré en présence de l'artiste le 12 juillet 2024, à quelques jours du début des Jeux de Paris 2024. Son œuvre intitulée « Convergence: 54.5° Arc x 14 » symbolise le passage des Jeux dans la Métropole. Implantée au sein de la ZAC Plaine Saulnier, elle est un rappel au passé industriel du quartier. Sa proximité immédiate avec le Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris vient renforcer l'attractivité de ce lieu et du futur quartier en cours d'aménagement. L'œuvre est composée de 14 arcs, de 18 mètres de haut pesant un total de 43 tonnes.

02

## Une Métropole en mouvement pour les Jeux de Paris 2024

Pour que ces Jeux soient un franc succès, élus et agents de la Métropole ont œuvré pendant tout l'été afin de faire profiter de la vague olympique aux habitants. Les Jeux de Paris 2024 ont été un véritable levier pour l'attractivité territoriale de la Métropole qui a proposé de célébrer les performances sportives sur 10 sites de célébration ainsi qu'au stand métropolitain au Club France.

# Paris 2024, un levier d'activation territoriale



Des jeunes Antoniens ont pu assister aux épreuves d'athlétisme des Jeux paralympiques de Paris 2024, au Stade de France

## La billetterie dédiée aux jeunes métropolitains

La Métropole a souhaité faire bénéficier ses habitants de billets pour assister aux épreuves qui se déroulaient à quelques kilomètres ou même à quelques centaines de mètres de leurs domiciles. Elle s'est attachée à s'inscrire dans la démarche de billetterie territoriale de Paris 2024 pour acheter et distribuer gratuitement des billets aux jeunes. La Métropole du Grand Paris a fait l'acquisition de 32 360 billets olympiques (23 710 billets) et paralympiques (8 650 billets), distribués par les communes au travers des centres de loisirs, associations sportives et établissements para-accueillants. L'objectif était de permettre à un maximum de jeunes de moins de 15 ans de vivre cet événement unique, en leur offrant un accès direct aux épreuves afin de les sensibiliser à la diversité des disciplines sportives.

Par ailleurs, courant mai 2024, la Métropole du Grand Paris, collectivité hôte cheffe de file des Jeux de Paris 2024, a été identifiée comme un des acteurs pouvant distribuer une partie des 222 000 titres d'accès permettant d'assister gratuitement à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques le 26 juillet.

## Les sites de célébration – Clubs 2024

La Métropole du Grand Paris a souhaité encourager et soutenir le déploiement des Clubs 2024 - sites de célébrations. Ces espaces festifs et participatifs ont permis de rapprocher l'événement des habitants, y compris ceux éloignés des lieux où se disputaient les épreuves. Ont ainsi été soutenues par la Métropole du Grand Paris pour le déploiement des sites de célébrations : Chelles (77), Colombes (92), Nanterre (92), Sceaux (92), Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (93), EPT Plaine Commune (93), Île-Saint-Denis (93), Conseil départemental du Val-de-Marne (94), Vincennes (94), Argenteuil (95).

La Métropole a été l'un des principaux co-financeurs de plusieurs d'entre eux. En accord avec l'État et Paris 2024, les sites ont été choisis de manière à couvrir le périmètre métropolitain. Cet investissement a permis de structurer des zones de festivités capables d'accueillir entre 2 000 et 15 000 personnes en fonction des sites.

Les Clubs 2024 – sites de célébration ont offert une programmation variée aux habitants durant la période olympique et paralympique.



La retransmission des épreuves était au cœur des animations, accompagnée par des démonstrations et activités sportives, éducatives ou culturelles et des stands de restauration. Mis en musique par chaque commune, les sites mettaient à l'honneur leur histoire et leur identité propre pour répondre aux attentes des habitants. Au total, près d'un million de visiteurs se sont rendus sur ces dix zones de festivités, témoignage d'un engouement dès la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques.

### L'AMI Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune

Pour contribuer à la réussite locale des Jeux de Paris 2024 et faire que chaque Métropolitain puisse y prendre part, la Métropole a mis en œuvre un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune », visant à promouvoir un ensemble d'animations locales et festives dans les centres-villes et en bord de cours d'eau tout au long de l'année 2024. Cet AMI a rencontré un très fort succès auprès des communes de la Métropole avec 86 villes mobilisées et un total de plus de 450 projets financés par la Métropole à hauteur de 9 M€.

### Le pavoisement

La Métropole du Grand Paris a mis en place un projet de pavoisement des espaces publics pour les Jeux de Paris 2024, habillant 118 communes avec l'identité graphique des Jeux. L'objectif était de rendre les Jeux présents dans le quotidien des habitants grâce à des kits décoratifs comprenant fanions, banderoles et bâches, adaptés à chaque commune. Cette initiative a été largement appréciée, avec 100 % des communes participantes affirmant qu'elle a renforcé l'ambiance festive localement, et 97 % la jugeant réussie.

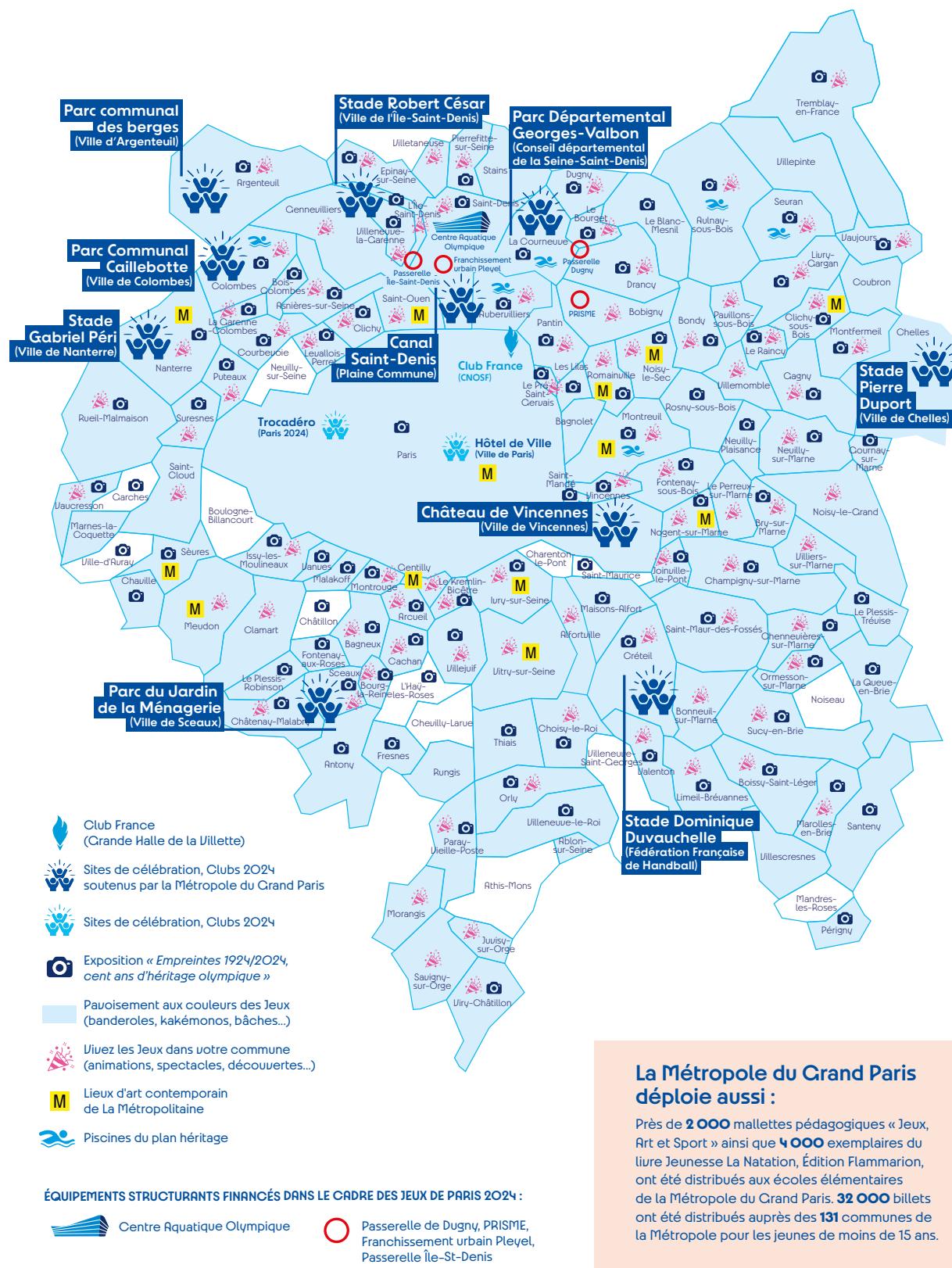
### Le Club France

La Métropole du Grand Paris a animé un espace de près de 100 m<sup>2</sup> pour mettre en valeur son savoir-faire et ses politiques publiques dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques. Ce stand a aussi permis de promouvoir les enjeux métropolitains à long terme, avec des journées thématisées pour chaque direction ou partenaire. Les visiteurs ont pu vivre une expérience unique en assistant aux diffusions d'épreuves et aux célébrations des athlètes, renforçant ainsi les liens entre les acteurs de la Métropole. Plus de 3 500 personnes ont participé aux animations, avec un taux d'occupation du stand de 95 %.





Vivez les Jeux grâce à la Métropole du Grand Paris !



### La Métropole du Grand Paris déploie aussi :

Près de **2 000** mallettes pédagogiques « Jeux, Art et Sport » ainsi que **4 000** exemplaires du livre Jeunesse La Natation, Édition Flammarion, ont été distribués aux écoles élémentaires de la Métropole du Grand Paris. **32 000** billets ont été distribués auprès des **131** communes de la Métropole pour les jeunes de moins de 15 ans.

# Élus et agents de la Métropole unis pour la réussite des Jeux

## La Métropole honorée par la famille olympique et paralympique

Preuve de la place majeure occupée par la Métropole dans l'organisation des Jeux de Paris 2024, Thomas BACH, Président du Comité International Olympique (CIO) est venu à la rencontre de Patrick OLLIER dans les bureaux de la Métropole du Grand Paris le 15 juillet 2024, quelques jours avant la cérémonie d'ouverture. Patrick OLLIER a également été récompensé par Thomas BACH de l'ordre olympique au siège de Paris 2024. Le 7 septembre, pour témoigner de sa reconnaissance envers l'engagement de la Métropole du Grand Paris pour les Jeux Paralympiques, Andrew PARSONS (Président du Comité International Paralympique) a remis un cadeau de remerciement à Patrick OLLIER.

## Les élus de la Métropole remettent des médailles aux athlètes

Plusieurs représentants de la Métropole du Grand Paris, notamment le Président Patrick OLLIER et le Vice-Président délégué au Développement sportif, Quentin GESELL, ont eu l'honneur de remettre plusieurs médailles aux athlètes, une reconnaissance du travail mené pour la planification, l'organisation et la livraison des Jeux. Samedi 14 septembre, Patrick OLLIER a participé à la Parade des Champions, clôturant les Jeux de Paris 2024 à l'Arc de Triomphe, un dernier moment de célébration entre les athlètes français et le public. Il a honoré Cyril VIENNOT (para triathlon) et Yohann YNDOYE-BROUARD (natation) en leur remettant l'Ordre national du Mérite.

## La mobilisation et la participation des agents pour les Jeux

Dès la genèse du projet olympique et paralympique, les équipes de la Métropole du Grand Paris se sont mobilisées pour préparer au mieux cet événement d'envergure. Au total, 78 collaborateurs parmi les 200 qui composent la Métropole ont été pleinement mobilisés pendant



Le 5 septembre 2024, Patrick Ollier a remis les médailles aux champions de para judo

les Jeux. 52 agents volontaires ont été détachés sur le terrain pour prêter main-forte aux équipes en charge des différents projets, contribuant ainsi activement à la réussite des Jeux.

La Métropole du Grand Paris a pu distribuer des dossards du Marathon pour Tous à 46 collaborateurs et 12 élus. Première épreuve grand-public sur un parcours olympique ouverte à tous dans le cadre des Jeux, c'est un moment inédit qui a offert une expérience sportive unique à tous les coureurs. Le 10 août 2024, ils ont représenté la Métropole du Grand Paris sur les parcours du 10 km et du 42,195 km en arborant fièrement un t-shirt aux couleurs de la Métropole du Grand Paris spécialement conçu pour l'occasion.

La Métropole du Grand Paris a eu l'honneur d'accueillir le Relais de la Flamme Olympique et Paralympique et de désigner des relayeurs pour la porter sur une portion du parcours. 22 personnes sélectionnées par la Métropole du Grand Paris qui ont fait partie des 10 000 éclaireurs portant la Flamme olympique sur la totalité du Relais.

03

## Cohérence territoriale et inclusion par le sport, des enjeux d'héritage

La Métropole du Grand Paris a pensé plusieurs équipements dans le temps et démontré que l'héritage était aussi important que les Jeux eux-mêmes. A l'image du Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris, des 6 piscines et des 2 bassins de réemploi, de l'ISPC (Institut de Santé Parasport Connecté) ou encore du PRISME, un lieu dédié à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, ces infrastructures durables feront vivre l'esprit des Jeux au-delà de l'événement. La Seine-Saint-Denis, la Métropole du Grand Paris et la natation française bénéficieront grandement des installations.



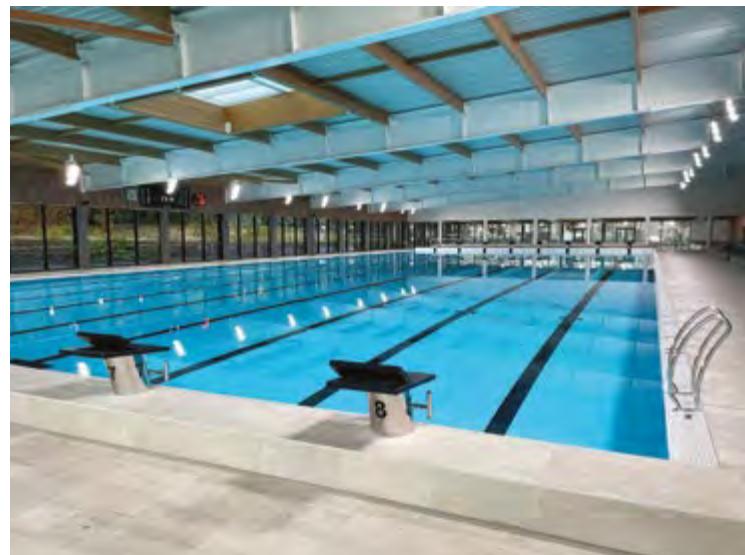
## Le Plan Piscines

À travers son « Plan Piscines », la Métropole du Grand Paris, a investi, à hauteur de 21,3 millions d'euros, dans la construction ou la rénovation de 6 piscines et de 2 bassins de réemploi (Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Colombes, La Courneuve, Montreuil, Sevran). Ces infrastructures ont servi de piscine d'entraînement durant les Jeux et seront accessibles aux Métropolitains en héritage.

Le 6 novembre 2024, Patrick OLLIER, accompagné de Geoffrey CARVALHINHO (Conseiller régional d'Île-de-France), Karine FRANCLET (Maire d'Aubervilliers), Stéphane TROUSSEL (Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis) et Vincent CAPO-CANELLAS (Sénateur de la Seine-Saint-Denis), a inauguré **le centre aquatique Camille MUFFAT à Aubervilliers**.

Le 24 janvier 2024, a eu lieu la pose de **la première pierre du complexe aquatique de Sevran** en présence notamment de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et Stéphane BLANCHET, Maire de Sevran. Financé à hauteur de 5 millions d'euros par la Métropole, ce centre aquatique accueillera, notamment avec Bagnolet, l'un des deux bassins de réemploi après les Jeux et sera ouvert au public en juillet 2025.

Le 6 février 2024, Patrick OLLIER a également inauguré **le Centre aquatique Annette Kellermann à la Courneuve** que la Métropole a financé à hauteur de 2,3 millions d'euros.



## Le fonds de dotation Impact 2024

La Métropole du Grand Paris a également poursuivi son soutien au Fonds de Dotation Paris 2024, notamment à travers l'Appel à projet « Impact 2024 », visant à soutenir des initiatives utilisant le sport pour répondre à des enjeux sociaux et sociétaux. Depuis 2022, la Métropole soutient financièrement des projets collectifs impliquant plusieurs acteurs de l'intérêt général, particulièrement ceux destinés aux publics éloignés du sport ou en situation de fragilité. En 2024, 15 projets ont été lauréats.

## Le Campus Sport dans la ville à Pantin

Le 12 octobre, le nouveau campus de l'association « Sport dans la ville » a été inauguré à Pantin, en présence de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Bertrand KERN, Maire de Pantin, Valérie PÉCRESSE, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, Pierre-Antoine MOLINA, délégué interministériel aux JOP et aux grands événements sportifs et Jean CASTEX, Président-Directeur Général de la RATP.

Ce centre polyvalent accueille des jeunes en insertion, des entreprises locales, ainsi que des familles et enfants souhaitant pratiquer le sport gratuitement. Fondée en 1998, l'association « Sport dans la ville » favorise l'insertion des jeunes par le sport, notamment dans les quartiers prioritaires, avec des programmes variés allant de l'aide à la création d'entreprises au soutien des jeunes filles dans leur parcours. Face aux défis locaux d'insertion professionnelle et au manque d'équipements sportifs, la Métropole du Grand Paris a soutenu financièrement ce projet, à hauteur de 800 000€.

## Le PRISME



Le Pôle de référence inclusif et sportif métropolitain (PRISME) situé à Bobigny est un équipement sportif dédié à la pratique handisport et au sport adapté. Financé à hauteur de 13 M€ par la Métropole, il constitue l'un des principaux éléments de l'héritage paralympique. Ce centre incarne l'engagement de la Métropole en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité, assurant que les infrastructures développées pour les Jeux auront un impact durable. Il a été site d'entraînement pour les Jeux Paralympiques.



Inauguration du Campus Sport de Pantin, le 12 octobre 2024

## L'Institut de Santé Parasport Connecté aux Mureaux

L'Institut de Santé Parasport Connecté (ISPC) situé aux Mureaux dans les Yvelines rassemble un écosystème unique de compétences dédiées au sport et à la santé pour les personnes en situation de handicap. Financé par la Métropole à hauteur de 4 millions d'euros, l'ISPC conjugue recherche, formation et accompagnement des para sportifs pour répondre aux enjeux de santé et de performance. Le Président Patrick OLLIER a participé, le 23 juillet 2024, à la pose de la première pierre du bâtiment. À l'horizon 2026, l'institut de 8 500 m<sup>2</sup> accueillera 5 000 personnes en situation de handicap et 16 000 consultations par 250 professionnels de santé et du sport.

## Une accessibilité renforcée pour la base nautique de Nogent-sur-Marne

La Métropole du Grand Paris a apporté son soutien financier à la rénovation de la base nautique de la Fédération Française d'Aviron, située à Nogent-sur-Marne, dont les travaux ont débuté en novembre 2024 et devraient se conclure en juillet 2025. Ils portent notamment sur l'optimisation des accès aux installations, l'adaptation des infrastructures existantes et la création de parcours adaptés pour les personnes en situation de handicap. Cette mise aux normes reflète la volonté de la Métropole de promouvoir une pratique sportive inclusive et adaptée, tout en offrant un cadre propice à l'émergence de nouveaux talents.



03

## Une Métropole attractive

Premier centre économique d'Europe, la Métropole du Grand Paris a su s'imposer sur la scène internationale comme une Métropole attractive et accueillante, capable d'enclencher et de faire vivre des initiatives économiques, touristiques, sportives, architecturales et culturelles qui rayonnent au-delà des frontières. Engagée notamment dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, elle a construit le Centre Aquatique Olympique, un équipement sportif exemplaire qu'ont découvert des milliers de visiteurs et spectateurs dès 2024 et qui bénéficiera aux Métropolitains après les Jeux.

---

**56** UNE MÉTROPOLE RAYONNANTE  
QUI SE DÉVELOPPE DURABLEMENT

---

**72** UNE MÉTROPOLE INNOVANTE  
ET NUMÉRIQUE

---





# 01

## Une Métropole rayonnante qui se développe durablement

La Métropole du Grand Paris porte des projets à rayonnement international. Par son action, elle contribue ainsi à renforcer l'attractivité des 130 communes qui la composent dans des domaines aussi variés que l'économie, l'aménagement, l'urbanisme, le sport, la culture, le tourisme ou encore l'architecture.

## Axe Seine

Depuis maintenant quatre ans, la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, la Métropole Rouen Normandie et la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole travaillent ensemble pour favoriser un développement équilibré et harmonieux de l'Axe Seine.

Pour donner corps à leurs projets collectifs et animer cette dynamique territoriale, ces quatre collectivités ont créé, en fin d'année 2022, l'Entente Axe Seine, un outil de coopération d'une grande souplesse destiné à accélérer le développement de projets liés à la transition écologique, énergétique et industrielle, à la stratégie fluviale, aux mobilités et à la valorisation de la destination touristique et culturelle que représente la Vallée de la Seine.

L'Entente Axe Seine s'est depuis élargie à l'ensemble des intercommunalités présentes sur le linéaire de la Seine et représente ainsi une continuité géographique, de Paris à la mer. Ce sont ainsi 15 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et la Ville de Paris qui échangent et coopèrent avec cohérence et efficacité sur des sujets d'envergure liés au développement et rayonnement tels que :

- Les énergies renouvelables, en lien avec le développement de la SEM Axe Seine Energies renouvelables ;
- La logistique fluviale, piloté par la Métropole du Grand Paris dont Jean-Michel GENESTIER, Conseiller délégué à la logistique métropolitaine en assure le suivi ;
- La culture, le tourisme et le patrimoine ;
- La GEMAPI et le respect de la biodiversité, pour laquelle la Métropole du Grand Paris pilote une étude de diagnostic de la compétence à l'échelle de l'Axe Seine ;
- L'agriculture et l'alimentation durable, liées à la création de l'association AgriParis Seine.

Avec l'appui de Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller délégué aux Coopérations et aux Relations territoriales et de Jean-Michel GENESTIER, Conseiller délégué à la Logistique Métropolitaine cette coopération territoriale, l'Axe Seine entend apporter des réponses concrètes aux grands enjeux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, de développement économique, foncier et logistique, de transition énergétique, de culture et de tourisme ainsi qu'au sujet de l'agriculture.

En mars 2024, les 7<sup>e</sup> Rencontres de l'Axe Seine ont été organisées par Le Havre Seine Métropole sur le thème de l'investissement industriel au même moment de la 3<sup>e</sup> conférence de l'Entente.



7<sup>e</sup> rencontres de l'Axe Seine au Havre le 18 mars 2024

Le 10 décembre, la conférence de l'Entente a marqué le renouvellement de sa gouvernance. Patrick OLLIER a été élu Président de l'Entente par les 16 EPCI la composant, avec Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen, en tant que Vice-Président. Lors du SIMI 2024, la Métropole du Grand Paris a partagé un stand avec Le Havre Seine Métropole, la Ville de Paris, la Métropole Rouen Normandie, Seine-Eure Agglo, Caux Seine Agglo et Haropa Port, pour représenter l'Entente Axe Seine.



Conférence de l'Entente Axe Seine, le mardi 10 décembre 2024



Inauguration du « Hub Axe Seine » lors du SIMI 2024, le mardi 10 décembre 2024

L'année 2024 a vu se concrétiser une stratégie sur la GEMAPI avec la publication d'une plaquette commune. Des ateliers avec les équipes techniques se sont tenus afin de discuter des enjeux et priorités de la stratégie proposée qui se compose de 4 orientations principales :

- Orientation 1 : favoriser une action cohérente et intégrée de prévention des inondations et de préservation des milieux aquatiques
- Orientation 2 : développer la vision de bassin versant notamment en cas de crue

▪ Orientation 3 : préserver, restaurer et développer les trames vertes et bleues

▪ Orientation 4 : développer la culture du fleuve

Les travaux réalisés par les membres de l'Entente Axe Seine permettent ainsi de mutualiser les expertises, l'ingénierie et la connaissance territoriale afin de développer des projets d'avenir, de bâtir des stratégies communes et assurer une visibilité nationale et européenne à cet axe stratégique.



#### EN SAVOIR PLUS



L'Axe Seine en mouvement

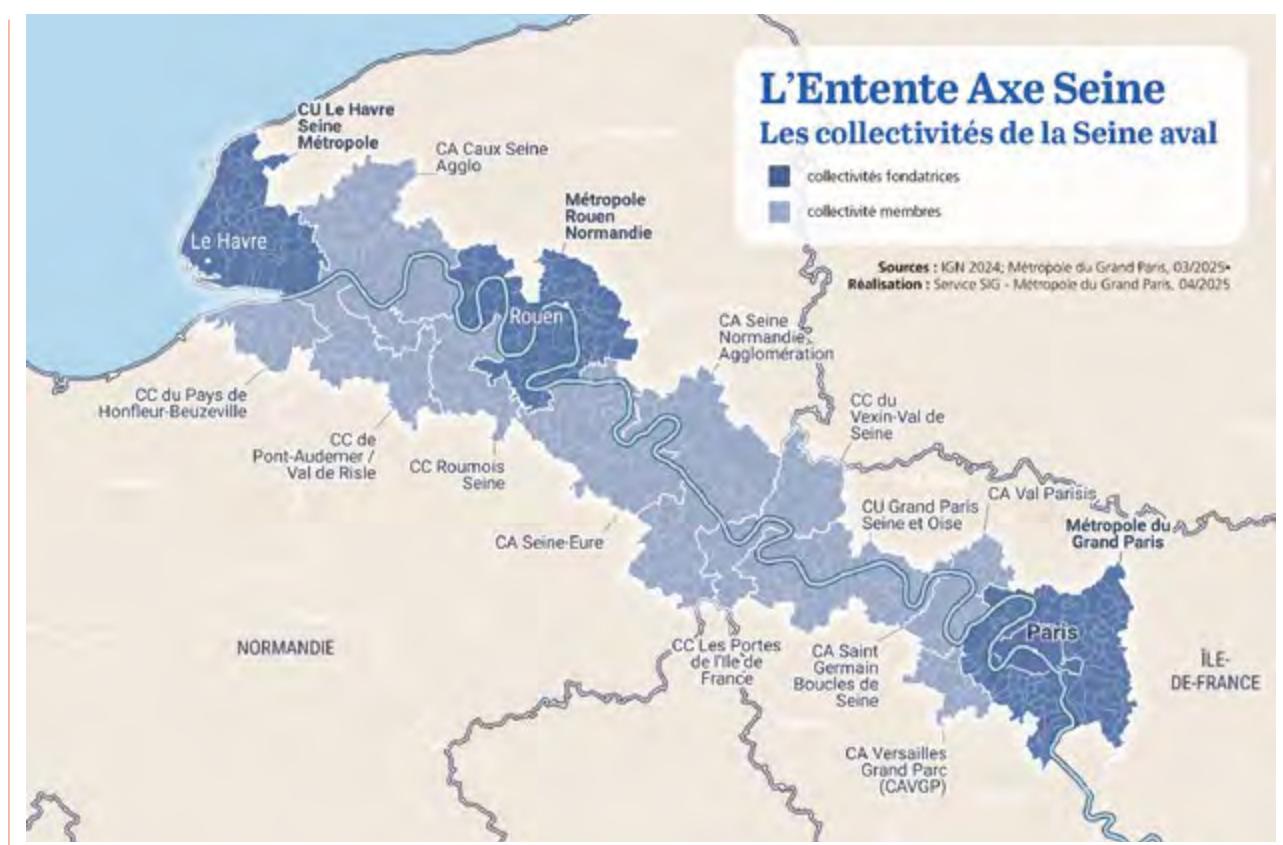


Axe Seine |  
Métropole du Grand Paris



L'exercice de la compétence  
GeMAPI le long de l'Axe Seine

#### L'Entente Axe Seine



# Culture



Micro-folie de Rueil Malmaison

## Les Ateliers Médicis

Depuis 2016, la Métropole du Grand Paris participe activement au projet des Ateliers Médicis et soutient son ambitieux programme artistique et social pour en faire un lieu culturel de référence, ancré à Clichy-sous-Bois et Montfermeil, mais aussi porteur d'un rayonnement national et international.

Le 12 octobre 2023, le conseil métropolitain a voté un soutien de 8,5 M€ pour la construction du nouveau bâtiment via le Fonds Equipements Structurants, la Métropole en étant le 2<sup>e</sup> contributeur après l'État. Le Conseil métropolitain du 11 octobre 2024 a porté ce soutien à 9,75 M€. Les travaux ont débuté fin 2024 pour une livraison du nouveau bâtiment de 6 000 m<sup>2</sup> prévue début 2027.

En 2024, la Métropole a subventionné les projets artistiques portés par les Ateliers Médicis pour un montant total de **342 000 €**. La programmation exceptionnelle proposée par les Ateliers Médicis dans le cadre de La Métropolitaine avec l'artiste de renommée internationale Neil BELOUFA, qui travaillait avec les élèves du lycées Alfred Nobel de Clichy-sous-Bois, a été subventionnée à hauteur de 150 000 €. Le projet proposé pour Nuit Blanche, avec un soutien de 32 000 €,

comportait notamment la réalisation d'une fresque de Rayan YASMINEH sur les palissades du chantier du nouveau bâtiment prévue pour rester jusqu'à la fin des travaux. Enfin, le partenariat de 3 ans sur le programme de la formation La Renverse, initié en 2022, réalisé par les Ateliers Médicis et l'École Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD), à hauteur de 160 000 €, s'est poursuivi. En accompagnant des jeunes dans le développement de leur potentiel artistique, l'objectif de La Renverse est d'aider les élèves à élaborer un projet, soit professionnel, soit de reprise d'étude.

## Micro-Folies

La Métropole s'engage pour accompagner le développement de Micro-Folies, une offre culturelle de proximité conçue autour d'un musée numérique situé dans un bâtiment existant ou dans un nouvel équipement. Ce concept a été mis en œuvre en 2017 par l'Établissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette avec une douzaine d'opérateurs nationaux.

La Métropole du Grand Paris finance les dépenses d'investissement nécessaires à l'installation d'une Micro-Folie jusqu'à 50 %. Cette aide est à la fois un soutien et un engagement fort en faveur de la médiation culturelle numérique à l'échelle des

29

**MICRO-FOLIES**  
soutenues  
depuis 2019  
pour un total  
de 1,2 millions €

130 communes, conformément aux objectifs du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN).

En 2024, plus de 275 000 euros de subvention ont été attribués par la Métropole, via le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), pour soutenir les communes d'Epinay-sur-Seine, Thiais, Vauresson, Puteaux et Noisy-le-Grand qui ont déposé un projet de Micro-Folie. Ce qui porte à 29 le nombre de Micro-Folies soutenues par la Métropole depuis 2019 ; et 43 sont désormais ouvertes dans la Métropole.

### Nuit Blanche Métropolitaine

Pour la sixième année consécutive, la Métropole du Grand Paris s'est jointe à la Ville de Paris dans l'organisation de l'édition 2024 de Nuit Blanche, qui s'est déroulée le 1<sup>er</sup> juin 2024. Elle s'est déployée dans **30 communes** et 10 Établissements Publics Territoriaux (EPT). Elle a rassemblé **46 porteurs de projets artistiques** et présenté **143 temps forts** sur tout le périmètre métropolitain. Le montant de la subvention versée par la Métropole s'élève à **473 332 euros**, ce qui a permis de générer près d'un million d'euros (987 858 €) de programmation culturelle sur le périmètre métropolitain. Les lieux d'art participant à La Métropolitaine proposaient également des événements le soir de Nuit Blanche. Côté artistes, cette édition confirme le fort ancrage métropolitain puisque **77,7 % des artistes proviennent de la Métropole et 25 % ont une renommée internationale**.

### Cinéma et Transition Durable de la Ville

La Métropole accompagne depuis plusieurs années, trois festivals d'envergure métropolitaine, qui ont comme point commun d'utiliser le cinéma et les courts-métrages pour rendre visibles et valoriser les enjeux de transition durable de la ville – enjeux qui sont au cœur des politiques publiques menées par la Métropole du Grand Paris.

En 2024, les festivals Close up, Atmosphères et Megacities shortdocs se sont déployés dans **13 communes** de la Métropole et **34 lieux de projections** rassemblant près de 30 000 spectateurs dont près de 6 000 scolaires. Le soutien de la Métropole en 2024 à ces 3 événements s'élève à **94 000 euros**.



# Attractivité touristique

La Métropole du Grand Paris accompagne le développement durable de l'activité touristique, secteur clé de l'économie et facteur essentiel de l'attractivité des communes métropolitaines. Pour cela, elle ambitionne d'élargir le périmètre de la destination touristique « Paris » à l'échelle métropolitaine afin de mieux diffuser les flux touristiques et de favoriser l'allongement de la durée des séjours.

## Le Réseau Métropolitain des Élus au Tourisme

Le Réseau Métropolitain des Élus au Tourisme, lancé le 9 novembre 2022, rassemble les maires et les élus délégués au tourisme des communes et des établissements publics territoriaux, ainsi que les représentants d'offices de tourisme et de partenaires. Sous la direction de Luc CARVOUNAS, Vice-Président de la Métropole délégué au Tourisme, ce réseau a pour objectif de favoriser le partage de bonnes pratiques entre les décideurs politiques et de mettre en œuvre des actions et projets touristiques à l'échelle métropolitaine.

Depuis sa création, 43 élus représentant 36 communes et 3 établissements publics territoriaux, ainsi que 20 représentants de partenaires, ont participé aux divers rendez-vous organisés par le réseau. En 2024, trois visites ont été programmées : l'Ecomusée du Grand Orly Seine Bièvre à Fresnes, le Musée et la Manufacture de Sèvres et le Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne.

## Partenariats

### PARIS JE T'AIME – OFFICE DE TOURISME & HUB TOURISME

Pour soutenir son ambition d'étendre la destination « Paris » à l'échelle métropolitaine, une convention de trois ans a été établie en avril 2023 avec l'Office de Tourisme de Paris, nommé « Paris Je t'aime ». À l'occasion des Jeux de Paris 2024, Paris Je t'aime a mis en place plusieurs initiatives, notamment le référencement de l'offre touristique métropolitaine, la communication via la diffusion de vidéos « Gueules de sports » mettant en lumière les récits de sportifs de la métropole et le maillage de l'information touristique. De plus, Paris Je t'aime et la Métropole du Grand Paris ont lancé le Hub Tourisme, un réseau regroupant les offices de tourisme métropolitains. Dix d'entre eux participent aux rendez-vous du Hub Tourisme pour partager une vision élargie de la destination touristique.

### LE CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE « #EXPLOREPARIS, LA VILLE AUGMENTÉE »

La Métropole continue de s'engager à travers le contrat de destination « #ExploreParis, la ville augmentée » afin de renforcer la dynamique de partenariat unique entre les principaux acteurs tels que Paris Île-de-France, la RATP, Paris&Co, l'IEST et Atout France. L'objectif est de mutualiser les moyens et les compétences des partenaires du collectif pour explorer de nouveaux axes de développement et d'offres touristiques, tout en favorisant la diffusion des flux sur l'ensemble du périmètre métropolitain. L'année 2024 a été marquée par la publication du « Cartoville Grand Paris » en collaboration avec les éditions Gallimard. Ce guide touristique propose des itinéraires thématiques et des cartes grand format dépliables pour découvrir les trésors cachés du Grand Paris.

43

ÉLUS  
ont participé  
aux différents  
rendez-vous du  
Réseau  
Métropolitain  
des Élus au  
Tourisme



Réseau Métropolitain des Élus au Tourisme : visite de l'Ecomusée du Grand Orly Seine Bièvre à Fresnes, le 22 mars 2024

### EN SAVOIR PLUS



« Gueules de sport » :  
Jeux de Paris 2024 :  
portraits d'athlètes

## Valoriser le tourisme de proximité

### BOUTIQUE EN LIGNE #EXPLOREPARIS

La boutique en ligne #Explore Paris est l'une des réalisations concrètes du contrat de destination. Elle propose tout au long de l'année un vaste programme de visites à réserver et à payer en ligne, axées sur des thèmes qui vont au-delà des classiques du tourisme parisien et mettent en avant la rencontre avec les habitants : savoir-faire, gastronomie, activités au bord de l'eau, visites de quartiers, balades street-art, etc.

Depuis 2021, la Métropole soutient la plateforme #Explore Paris, qui propose des visites guidées, des ateliers et des balades en Métropole. En 2023, la Métropole a renouvelé son soutien à #Explore Paris avec une nouvelle convention couvrant la période 2023-2026.

### EN SAVOIR PLUS



Plateforme  
ExploreParis

106

**COMMUNES**  
soit 80 % des villes de la Métropole du Grand Paris sont concernées par l'offre proposée par la plateforme #ExploreParis

### TOUR EIFFEL

Membre du conseil d'administration de la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel depuis 2018, la Métropole du Grand Paris a choisi de mettre en lumière l'histoire métropolitaine de la Tour Eiffel, monument emblématique mais peu visité par les Métropolitains. En 2024, la Métropole a confirmé son engagement envers la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE) en participant à l'augmentation de capital.

### LA CITÉ DE LA GASTRONOMIE PARIS-RUNGIS

La future Cité de la Gastronomie bénéficiera d'une situation stratégique à proximité du Marché d'Intérêt National de Rungis et aura pour mission de valoriser l'alimentation durable et la gastronomie responsable au sein d'un lieu culturel, créatif et convivial de plus de 7 000 m<sup>2</sup>, soutenant ainsi l'inscription au Patrimoine Mondial Immatériel de l'Humanité du repas gastronomique des Français. Étant donné le rayonnement international, économique et culturel du projet de la Cité de la Gastronomie, la Métropole du Grand Paris a souhaité adhérer au Syndicat mixte en charge de la préfiguration de la Cité de Gastronomie Paris-Rungis.

Après avoir contribué à l'acquisition du foncier à hauteur de 2 millions d'euros en 2022, la Métropole s'est engagée en 2023 à participer financièrement, aux côtés des grands partenaires, à la construction du futur équipement et de son quartier pour un montant de 6 millions d'euros.

## Développer le tourisme et les loisirs au bord de l'eau



Big Jump à Neuilly-sur-Marne, juillet 2024

### SENSIBILISER AVEC LE BIG JUMP MÉTROPOLITAIN

La Métropole du Grand Paris a poursuivi en 2024 son soutien à l'organisation d'un Big Jump métropolitain, événement festif et moment fort de sensibilisation aux enjeux de qualité de l'eau des rivières. Lors de l'édition 2024 du « Big Jump », qui s'est déroulée à l'été 2024, la Métropole du Grand Paris a attribué 28 575 euros de subventions pour la réalisation de 6 « Big Jump » : Aulnay-sous-Bois, Champigny-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Pantin (Comité Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) 93) et Saint-Maur-des-Fossés (Syndicat Marne Vive). De plus, grâce à l'Entente Axe Seine, le Big Jump se diffuse depuis deux ans du Grand Paris jusqu'à la mer : Rouen et Honfleur ont organisé un Big Jump en 2024.

### VOTRE ÉTÉ AU BORD DE L'EAU AUX COULEURS DES JEUX DE PARIS 2024

Le dispositif « Votre été au bord de l'eau » s'est mis aux couleurs des Jeux de Paris 2024 en étant intégré à l'appel à manifestation d'intérêt « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris ». Sur les 86 communes participantes, 32 ont proposé des animations au bord de l'eau et ont ainsi bénéficié d'un cofinancement de la Métropole. De plus, la Métropole a apporté son soutien aux festivals « Cap sur la Marne » et « L'été du canal », dont les animations favorisent le lien entre les communes concernées le long du canal de l'Ourcq, du canal Saint-Denis, de la Marne et de la Seine.

## Centre-Villes Vivants

La vitalité des centres-villes est un enjeu majeur pour la redynamisation sociale, sociétale et économique des communes métropolitaines. La Métropole du Grand Paris accompagne ainsi ses Maires dans leurs projets de revitalisation de leur centre-ville.



### Les partenariats

Les partenaires du programme « Centres-Villes Vivants » apportent leur expertise et un accompagnement personnalisé aux communes dans leurs projets. Ces partenaires sont : la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris Île-de-France, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Paris Île-de-France, Les Canaux, l'Institut Paris Région, l'APUR, Cap Digital, Centre-Ville en Mouvement, la Banque des Territoires, l'Institut pour la Ville et le Commerce et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

La Métropole du Grand Paris a initié, dès 2021, un programme d'action global « Centres-Villes Vivants » sous l'impulsion de Marie-Christine SEGUI, Conseillère métropolitaine déléguée aux Centres-Villes Vivants, aux Services et aux Commerces de proximité.

À la fin 2024, « Centres-Villes Vivants » compabilise 99 communes sur les 131 que compte la Métropole du Grand Paris. Grâce au Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS), le programme « Centres-Villes Vivants » soutient financièrement les communes métropolitaines dans leur projet de revitalisation des coeurs de ville et quartiers.

Lors de la 1<sup>re</sup> édition lancée en 2019, la Métropole avait doté le programme d'un budget de 8,5 millions d'euros auxquels se sont ajoutés 20 millions d'euros pour la deuxième édition (2021/2024). Fin 2024, 28,4 millions d'euros ont été attribués à 78 communes métropolitaines, ce qui correspond à plus de 400 projets accompagnés. À titre d'exemple, voici des projets soutenus dans le cadre du FIMACS :

- Études de commercialité ;
- Création et rénovation de halles alimentaires ;
- Animations commerciales ;
- Acquisition de murs et de fonds de commerce.

## Les services et outils

En sus du volet financier, « Centres-Villes Vivants » propose aux communes un programme complet alliant échanges et apports d'expertises. Pour cela, plusieurs travaux ont été initiés durant l'année 2024 :

- Des formations et ateliers dédiés aux chargés de mission travaillant sur les thématiques commerciales et d'aménagement urbain ;
- L'édition du bilan et bonnes pratiques 2019-2024 et la mise à jour de la brochure « l'offre de services » qui regroupe 23 fiches thématiques présentant les services de la Métropole du Grand Paris et de ses partenaires en faveur de la revitalisation des centres-villes et quartiers ;
- Le lancement du programme « Installe ton commerce dans la Métropole » avec la CCI Paris Île-de-France. Cet accompagnement permet la détection, la qualification et l'accompagnement des porteurs de projets en création-reprise d'entreprises commerciales. L'enjeu est de faciliter l'accès des entrepreneurs aux locaux disponibles des communes ;
- La réalisation d'une étude-panorama sur les halles et marchés de plein vent dans la Métropole.

Lors des **4<sup>e</sup> Assises métropolitaines du centre-ville** au Pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne qui a réuni plus de 300 convives, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris a annoncé une 3<sup>e</sup> édition du programme Centres-Villes Vivants. **30 millions d'euros** seront consacrés au dispositif sur la période 2025-2027. Les deux tiers du financement des projets des communes seront alloués aux communes en grande fragilité. La Métropole proposera un accompagnement renforcé pour celles-ci. Enfin, l'année 2024 a également été marquée par la mise en perspective du projet **Cities@Heart** avec 9 autres partenaires européens dans le cadre du programme d'échanges URBACT IV.

Ce projet vise à étudier les modes de gestion de centre-ville en Europe et de créer des outils de pilotage et de mesure d'impact des actions menées sur plusieurs challenges de centres-villes : leur gouvernance, leur adaptation au changement climatique, aux nouveaux modes de consommation, leur identité,...



4<sup>e</sup> Assises métropolitaines du centre-ville au Pavillon Baltard

## La foncière métropolitaine de revitalisation des rez-de-chaussée actifs

La Métropole a créé en 2023 la foncière métropolitaine Centres-Villes Vivants accompagnée de ses partenaires CCI Paris Île-de-France, la Caisse des Dépôts, la SEMMARIS, la CMA Île-de-France et le Crédit Agricole Île-de-France.

L'objectif de cette foncière est de permettre aux communes d'agir sur les locaux vacants et de favoriser la diversité commerciale. La Métropole du Grand Paris est actionnaire majoritaire de cette Société d'Économie Mixte.

Fin 2024, la foncière était engagée auprès de 25 projets d'acquisition de murs commerciaux dans 14 communes métropolitaines.

**350**  
CELLULES COMMERCIALES  
à acquérir par la  
foncière commerciale  
Centres-Villes Vivants  
d'ici 8 ans

**28,4 M€**  
ATTRIBUÉS À  
78 COMMUNES  
métropolitaines  
avec le FIMACS

# Logistique métropolitaine

Axe majeur de l'action métropolitaine, la logistique urbaine doit contribuer à l'émergence d'une métropole innovante et résiliente.

## Pacte pour une logistique métropolitaine

Lancé par la Métropole du Grand Paris en 2021, l'Acte 2 du Pacte pour une logistique métropolitaine décline, sous le pilotage de Jean-Michel GENESTIER, Conseiller délégué à la Logistique métropolitaine, 5 grands axes d'actions visant à réduire les externalités négatives (pollutions, congestion...) liées au transport de biens et marchandises :

- La transition énergétique ;
- Les expérimentations d'organisations logistiques innovantes ;
- Le report vers la voie d'eau ;
- Le foncier logistique ;
- La data.

En 2024, la Métropole a poursuivi ces travaux, tout en animant un réseau de partenaires publics et privés. Le contexte était toutefois inédit, avec la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 qui a largement impacté l'approche territoriale de la logistique urbaine, en amont et pendant cet évènement d'une envergure exceptionnelle.

## La logistique du quotidien pendant les Jeux (LUJOP)

La Métropole du Grand Paris a lancé, plus d'un an avant la tenue des JOP, la démarche « La logistique du quotidien pendant les Jeux » (LUJOP). La Métropole et ses partenaires, Logistic Low Carbon via son programme Interlud + et le Club pour une logistique en Or-Union TLF, ont ainsi réuni 36 fédérations et confédérations de professionnels du transport, de la logistique et du commerce. L'objectif de cette démarche était d'appréhender l'augmentation des flux de marchandises dans un contexte réglementaire contraincant et d'assurer le maintien des livraisons des commerces de proximité pendant les Jeux. La démarche s'est poursuivie tout au long du premier semestre 2024 et pendant les Jeux, avec pour objectif de sensibiliser et d'accompagner les villes métropolitaines et les entreprises dans la compréhension des informations émises par la Préfecture de Police et d'accompagner les acteurs économiques vers un changement de pratiques (envisager de livrer via la cyclistique, etc...).



Pour cela, l'ensemble des parties prenantes de LUJOP ont participé activement à la production d'éléments pour le site [anticiperlesjeux.gouv.fr](http://anticiperlesjeux.gouv.fr), site de référence des informations de circulations pendant les Jeux. Elle a également accompagné les communes en publant un guide d'information « La logistique du quotidien pendant les Jeux », reprenant l'ensemble des informations disponibles des différentes plateformes d'informations (Préfecture de Police, newsletter de la Ville de Paris, Paris2024.org...). La Métropole a également organisé des sessions de sensibilisation auprès des commerçants des communes les plus impactées par les Jeux.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2024, elle a convié l'ensemble des communes métropolitaines à une session d'information en présence de Laurent NUNEZ, Préfet de Police de Paris afin de faire le point sur les conséquences des restrictions mises en place pendant les Jeux sur l'activité des professionnels de la livraison et les commerces des communes métropolitaines.



Réunion d'informations  
le 1<sup>er</sup> juillet 2024 en  
présence de Laurent  
Nunez, Préfet de Police  
de Paris

Aussi, lors de cette année bien particulière, il a été souhaité que **la Rencontre des Partenaires 2024**, évènement annuel rassemblant l'écosystème de la logistique métropolitaine, se tienne en fin d'année, le 26 novembre 2024 à la Maison de la RATP, afin de lui donner une dimension « héritage » des JOP. Cet évènement a rassemblé plus d'une centaine de représentants des communes et partenaires du Pacte autour de tables rondes, témoignages d'acteurs économiques sur le bilan des JOP en matière de logistique urbaine et temps d'échanges sur les suites à donner aux bonnes pratiques issues de la démarche LUJOP.

## Expérimentations

En 2024, la Métropole a poursuivi son soutien à l'expérimentation de modèles logistiques innovants, dans le cadre de programmes européens ou de dispositifs métropolitains, sous plusieurs thématiques et sur diverses communes : véhicules utilitaires électriques partagés, cyclologistique, usage optimisé des aires de livraison, coordination des livraisons pour les commerçants d'un même quartier, mesure d'impact des tournées de livraison...

Le volet aires de livraison est celui qui a connu la plus grande évolution en termes d'impact territorial.

## Optimisation des usages des aires de livraison

Un enjeu fort de l'axe Expérimentations étant d'identifier les besoins des collectivités, mais aussi les communes volontaires pour s'engager dans ce type de démarche. La Métropole a lancé en octobre 2024, sur la base d'une expérimentation réussie à Levallois-Perret, un appel à candidatures auprès des communes métropolitaines pour expérimenter à plus large échelle un dispositif numérique basé sur l'intelligence artificielle, permettant le suivi et l'analyse des usages des aires de livraison, optimisant ainsi la logistique urbaine et apaisant l'espace public.

Cette expérimentation débutera en 2025 pour une durée de 18 mois.

# Économie circulaire et solidaire

La Métropole du Grand Paris souhaite aider les communes et les établissements publics territoriaux à intégrer plus d'économie circulaire et solidaire dans leurs projets. Les dimensions circulaire et solidaire, en tant qu'outils de transition économique, écologique et sociale, sont indissociables.

## Sensibiliser pour encourager le passage à l'action

La Métropole a continué en 2024 à organiser des sessions de sensibilisation à l'Économie Circulaire et Solidaire auprès des communes et EPT. Les communes de Grand Orly Seine Bièvre, Est Ensemble, Paris Ouest La Défense ont pu sensibiliser au moyen de quiz ludiques permettant à la fois de tester les connaissances des participants, mais également d'initier des échanges avec des têtes de réseau, comme la Chambre Régionale de l'ESS Île-de-France et des porteurs de projets, venus présenter leurs activités.

## Le Grand Paris Circulaire 2024

L'événement annuel le Grand Paris Circulaire est une autre action pour encourager les communes à lancer des projets d'économie circulaire et solidaire, en mettant en valeur les meilleures collaborations entre des communes ou EPT, avec des structures ESS (associations, coopératives, régies de quartier, ...). 220 participants, des communes, des acteurs privés de l'économie circulaire et solidaire, sont venus s'inspirer d'initiatives exemplaires au Pavillon de l'Arsenal. Les trophées de l'économie circulaire et solidaire ont été remis à 8 binômes lauréats, sur différents volets de l'économie circulaire : achats responsables, alimentation locale, réemploi de matériaux de construction, réparation des objets... Ces initiatives exemplaires font ensuite l'objet de différentes actions pour encourager leur duplication : webinaires, articles sur GrandParis Circulaire.org, interviews, visites apprenantes, par exemple en avril 2024 à l'école Maryse Bastié de Romainville, Trophée 2023.



Remise des trophées de l'économie circulaire

## Accompagner les communes vers plus d'économie circulaire et solidaire

Depuis la création de la Métropole, 4M€ de financements ont été consacrés à des projets d'économie circulaire et solidaire, dont plus de 2,1M€ pour des ressourceries. Le soutien de la Métropole, à hauteur de 200 000€, a par exemple été décisif pour le projet du Village du Réemploi à Montreuil, qui ouvrira en 2025 le premier « centre commercial 100 % réemploi » composé de ressourceries généralistes et thématiques sur les articles culturels, sportifs. Par ailleurs, la Métropole a poursuivi et élargi en 2024 son accompagnement en ingénierie à destination des communes. Pour structurer cette offre d'accompagnement en ingénierie et en financement, elle a lancé en mars 2024 son Programme Economie circulaire et solidaire. Ce dispositif vise à accompagner, tant en expertise qu'en financement, les communes et les établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris dans leurs projets sobres en ressources naturelles et à impact social positif.

Le programme peut soutenir tout type de projet porté par une ville métropolitaine, qu'il s'agisse :

- De projets circulaires et solidaires par essence, tels les ressourceries ;

EN SAVOIR PLUS



Vidéo 2024

- Tout autre type de projet, qui sera réalisé en économie circulaire et solidaire, comme par exemple le réaménagement des offices des cantines La Fontaine et Louise Michel à Clamart, conçues pour limiter le gaspillage alimentaire, cofinancé par la Métropole.

Depuis fin 2024, la Métropole est en mesure de cofinancer les projets portés par une commune ou un EPT, mais également des projets cofinancés par ces communes et portés par une association loi 1901.

## Accompagnement en ingénierie des projets territoriaux

La Métropole a déployé dès 2022 un dispositif d'accompagnement de projets de rénovation circulaire de bâtis publics. En 2024, ce sont donc 13 projets pilotes de rénovations de bâtiments publics qui sont accompagnés dans l'intégration de l'économie circulaire dans leur démarche. En parallèle, des sessions collectives ouvertes aux communes sont organisées en partenariat avec le centre de ressources francilien Ekopolis (ateliers collectifs, visites de sites).

En 2024, cet accompagnement au BTP circulaire s'est enrichi d'un second volet, l'accompagnement de 5 projets d'aménagements paysagers intégrant des terres végétales recyclées. Des visites de sites expérimentaux ainsi que des ateliers collectifs sont également organisés en partenariat avec le Cluster Eau-Milieux-Sols afin de sensibiliser les communes et acteurs du secteur à ce sujet innovant.

En 2024, la Métropole a également noué un partenariat avec le Réseau francilien du réemploi (REFER), pour proposer aux communes et EPT un accompagnement collectif et individuel pour faire émerger des **ressourceries** et des espaces réemploi en déchèteries.

Enfin, l'accompagnement en ingénierie de la Métropole en matière d'achats circulaires et solidaires, initié en 2019, s'est poursuivi en 2024.

À tous les stades de leur projet d'achat, les communes et EPT peuvent s'appuyer sur la Métropole pour intégrer les enjeux d'économie circulaire et solidaire à leurs marchés publics. Cet accompagnement se matérialise par un appui en sourcing de fournisseurs circulaires et solidaires, mais aussi des recommandations pour adapter sa stratégie d'achat pour faciliter la réponse de ces acteurs (suggestions d'allotissement et de réservation de marché, pré-rédaction de clauses environnementales et sociales, propositions de critères d'attribution...).



Visite d'une opération exemplaire en matière de tri des déchets de chantier dans le cadre du Programme de Rénovation Circulaire des Bâtiments Publics (Projet Breizh, WO2).

En sus de son action auprès des acheteurs publics, la Métropole a souhaité, en 2024, aider les acteurs de l'économie circulaire et solidaire à répondre aux marchés publics. Un accompagnement à la réponse aux marchés publics leur a été offert, ainsi que des ateliers de structuration des filières de réemploi des acteurs de l'ESS, en partenariat avec la Chambre Régionale de l'ESS en Île-de-France.

## Des projets européens pour développer l'économie circulaire dans la construction

La Métropole du Grand Paris est engagée dans deux projets financés par l'Union européenne pour renforcer les pratiques d'économie circulaire dans la construction.

PREUSE, financé par le programme **INTERREG Europe du Nord-Ouest**, vise à développer et industrialiser les filières de réemploi dans la construction, avec un accent particulier sur la création de centres physiques d'entreposage et de reconditionnement des matériaux. La Métropole s'intègre dans un consortium de 10 partenaires issus de 4 pays européens et mené par l'acteur belge ROTOR.

À travers ce projet, la Métropole contribue à son objectif de soutien au maillage des plateformes de réemploi des matériaux de construction.

CIRCBOOST, lauréat de l'appel à projet Horizon Europe, réunit 28 partenaires publics, privés et universitaires, dont la Métropole, qui participe au sein du pilote français coordonné par Cap Digital. Ce projet vise à développer la méta-plateforme numérique « BTP MATCH », une bourse en ligne de réemploi des matériaux du BTP visant à massifier les pratiques circulaires sur les chantiers locaux.

## Soutien aux filières de réemploi de matériaux

En cours de structuration sur le périmètre métropolitain, les filières de réemploi des matériaux de construction, au travers de centres physiques de stockage et de reconditionnement, sont un maillon essentiel de la chaîne du réemploi.

Un programme de recherche, mené conjointement avec le **Centre Scientifique et Technique du Bâtiment**, est dédié à l'élaboration d'un signe de qualité permettant de valoriser les process de reconditionnement mis en place par les centres de réemploi, en vue d'encourager la prescription de ces matériaux qui génèrent d'importants bénéfices socio-économiques et environnementaux à l'échelle métropolitaine.

Un travail de préfiguration d'un dispositif de soutien aux centres de réemploi, monté conjointement avec le **Booster du Réemploi, l'APUR et l'Institut Paris Région**, a permis de conduire des ateliers avec les propriétaires de fonciers et les porteurs de projets.

## Innovations

La Métropole soutient le Département de Seine-Saint-Denis dans le cadre d'un programme de recherche et développement visant à développer des voiries cyclables éco-conçues. Le matériau composant ces chaussées sera constitué de matériaux recyclés et bas-carbone.

Expérimenté en premier lieu sur des chantiers du département, ce matériau pourrait ensuite être déployé plus largement à l'échelle métropolitaine, notamment au sein des nombreuses pistes cyclables soutenues via le Plan Vélo de la Métropole.

La Métropole a poursuivi en 2024 le programme de R&D visant à étudier l'opportunité de développement d'une barge de concassage du béton (partenariat mené avec l'entreprise Neo-Eco, Voies Navigables de France et la Banque des Territoires). Cet outil industriel permettrait de répondre aux enjeux de recyclage du béton à proximité des chantiers, tout en réduisant le transport de matériaux par voie routière.

## Métropole exemplaire

La Métropole se veut également exemplaire sur la prise en compte de l'économie circulaire et solidaire dans ses marchés. Dans le cadre de l'année olympique, la Métropole a fait revaloriser des articles de pavage mis à disposition des communes : bâches, oriflammes, couvertures de barrières Vauban, ... Grâce à un travail minutieux sur la rédaction du cahier des charges, et un sourcing approfondi, les bâches en PVC aux couleurs des JOP ont pu être transformées en divers goodies (sacs, pochettes d'ordinateurs, porte-gourde,...) par un acteur spécialisé de l'upcycling et un collectif issu de l'insertion par l'activité économique.

### EN SAVOIR PLUS



Charte

211  
SIGNATAIRES  
de la Charte  
Métropolitaine

## Tiers-lieux

La Métropole du Grand Paris accompagne le développement des tiers-lieux à travers le programme Tiers-lieux métropolitains, dont la création a été votée lors du Conseil métropolitain du 22 mars 2023. La création de ce programme faisait suite au rapport « Tiers-Lieux » du Conseil de Développement de la Métropole du Grand Paris, présenté lors du Conseil métropolitain du 16 décembre 2022, qui préconisait une action spécifique de la Métropole sur cette thématique.



Visite apprenante de lancement du programme Tiers-lieux métropolitains à la Cité du Développement Durable (Bois de Vincennes – 4 juillet 2023)

### Les tiers-lieux - Définition

Un tiers-lieu est une démarche collective d'intérêt général, qui s'inscrit dans la coopération territoriale dès sa conception. Par nature uniques, ils sont non réplicables. Ils émanent d'un collectif d'acteurs, qui ensemble souhaitent créer de nouvelles dynamiques en réponse aux enjeux territoriaux. C'est en réunissant les habitants, communes et futurs usagers du lieu, dessinant ainsi sa communauté active, que les activités du lieu vont se définir et que le projet va s'ajuster.

### Un programme d'accompagnement pensé sur le long terme

Pensé comme une offre d'accompagnement sur le long terme, le programme *Tiers-lieux métropolitains* vise à aider les communes et EPT dans leur rapport avec les tiers-lieux existants, en projet ou qu'ils souhaitent porter sur leur périmètre.

En rejoignant le programme « Tiers-lieux métropolitains », les communes peuvent bénéficier :

- D'un soutien en ingénierie et en expertise via le comité d'experts tiers-lieux, constitué des partenaires du programme ;

- D'un soutien financier jusqu'à 200 000 € à travers le fonds « Innover dans la Ville » pour cofinancer leurs actions en faveur du développement des tiers-lieux ;
- L'accès à un réseau de communes et de partenaires engagés dans le développement des tiers-lieux.

En complément de cette offre d'accompagnement, plusieurs événements de sensibilisation dédiés aux enjeux des tiers-lieux ont été organisés en 2024. Ainsi, **une visite apprenante dédiée aux enjeux du foncier pérenne pour les tiers-lieux** s'est tenue le 2 avril 2024 à Nanterre, permettant aux 80 agents, élus et acteurs du monde des tiers-lieux présents de se rencontrer et d'échanger autour de problématiques communes. De plus, la Métropole a lancé en 2024 **une communauté apprenante**, rassemblant les agents des communes adhérentes au programme lors de journées de **formation-action** autour de leurs projets. Une première journée s'est ainsi tenue en novembre 2024, adressant l'enjeu de la gouvernance dans les tiers-lieux. Cela s'ajoute ainsi au **cycle de webinaires « Tiers-lieux et collectivités »**, lancé en 2023 à destination de l'ensemble des élus et agents des communes et EPT de la Métropole du Grand Paris.

En 2024 également, **les modalités de financement du programme à travers le fonds « Innover dans la Ville » ont été élargies aux projets portés par des binômes association/collectivité**. Cela a permis d'adapter les outils de financement à l'esprit du programme, lequel promeut les coopérations entre les communes et l'écosystème local dans la gouvernance des projets. Cette évolution répondait à une forte attente du secteur et a permis d'adapter le cadre d'intervention de la Métropole pour accompagner de façon appropriée les projets de tiers-lieux.



Pour assurer au mieux ce suivi, le partenariat avec **le consortium Île-de-France Tiers-Lieux** a été renouvelé et élargi. Né en 2021, il rassemble 4 réseaux préexistants représentant ainsi la diversité des tiers-lieux métropolitains et franciliens. La Métropole a également adhéré à **l'Association nationale des tiers-lieux**, afin d'inscrire son action dans une dynamique nationale.

**EN SAVOIR PLUS**



Le site/la plaquette

8

**NOUVELLES COMMUNES**  
ayant intégré le programme  
(19 communes membres)

610 000 €

**DE SUBVENTIONS ATTRIBUÉES**  
(1,5 M€ depuis le lancement du programme)

7

**COMMUNES**  
accompagnées par le comité d'experts  
(15 communes accompagnées depuis le lancement du programme)

30

**COLLECTIVITÉS**  
présentes lors des événements de sensibilisation

02

## Une Métropole innovante et numérique

Dans le cadre du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN), la Métropole du Grand Paris s'est fixée comme objectif de bâtir une Métropole innovante et numérique.

## Data & IA

La Métropole développe des actions de production et de collecte de données pour répondre aux grandes transitions de la zone urbaine dense.

En 2024, la Métropole a initié des démarches autour de l'intelligence artificielle sur 4 grands champs d'action :

- **La démocratisation de l'IA pour les acteurs de la Ville** à travers des formations aux enjeux de l'IA au sein du Réseau des Explorateurs et des Clubs IA ou la saisine du Conseil de Développement de la Métropole du Grand pour consulter le collège de 40 habitants et de 15 personnalités qualifiées sur l'impact de l'IA sur les relation citoyen/collectivité ;
- **La construction d'un réseau de partenaires**, avec l'adhésion de la Métropole au Hub France IA, association nationale en faveur d'une IA responsable et éthique et la publication de la traduction en français du rapport Villes et IA Générationne réalisée par le think-tank Urban AI ;
- **Le développement de projets IA en propre**, tel que le Projet EcoPilot, sur l'effacement énergétique (lauréat de la 2<sup>e</sup> vague des Démonstrateurs d'IA frugale au service de la transition écologique dans les territoires – France 2030) ou le projet IA et suivi des aires de livraison ;
- **L'accompagnement des communes et des EPT** dans l'utilisation de l'IA, grâce aux programmes Innover dans la Ville et Quartiers Métropolitains d'Innovation.

Sur les actions data, la Métropole a poursuivi le déploiement de sa solution de suivi de la fréquentation piétonne aux communes lauréates du programme Centres-Villes Vivants. Elle a aussi ouvert en OpenData les cartes géoréférencées du Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitain.

EN 2024

89

CENTRES-VILLES ANALYSÉS

analysés dans le cadre de la solution de suivi de la fréquentation piétonne

7

SOLUTIONS EXPÉRIMENTÉES

intègrent une brique IA dans le cadre de QMI

8

PROJETS ACCOMPAGNÉS

avec des composantes IA dans le cadre d'Innover dans la Ville

EN SAVOIR PLUS



Portail Open Data de la Métropole du Grand Paris



L'Agora sur « L'IA dans la ville : la convergence des intelligences », rassemblant plus de 60 participants pour un exercice d'écriture de récits prospectifs et une journée de formation pour une quarantaine d'agents publics, afin de mieux comprendre les enjeux de l'IA.

# Inclusion numérique et numérique responsable

La transformation des usages numériques bouleverse nos façons de produire, de consommer, de travailler, d'échanger et d'apprendre. La Métropole du Grand Paris propose des dispositifs « clés en main » pour accompagner les communes dans cette évolution des usages.

## Actions de la Métropole en matière de médiation numérique

La Métropole soutient des projets d'innovation et cherche à développer l'utilisation de l'intelligence artificielle pour améliorer les services urbains et la gestion des données territoriales. Elle veille toutefois à ce que ces évolutions technologiques ne soient pas source de nouvelles inégalités, en faisant de la lutte contre la fracture numérique l'un des enjeux majeurs de sa stratégie numérique.

**En 2024, en partenariat avec le Hub Francil'IN, la Métropole a lancé le programme Numérique Pour Tous afin de renforcer l'écosystème local de médiation numérique**, en agissant sur trois composantes :

- une composante « **lieux de médiation numériques publics** », afin de permettre aux communes de la Métropole de renforcer et développer leurs lieux de médiation numérique ;
- une composante « **équipements numériques** » visant à appuyer les communes dans l'acquisition d'équipements informatiques issus de la filière du reconditionnement et du réemploi ;
- une composante « **accompagnement vers l'autonomie numérique** » visant à apporter un co-financement aux structures publiques et associatives proposant des parcours de médiation aux bénéficiaires en situation de fracture numérique. Grâce à ces composantes, le programme Numérique pour Tous répond à un triple objectif :

- répondre aux besoins des personnes en difficulté face au numérique ;
- structurer les réseaux d'inclusion numérique sur le périmètre métropolitain ;
- promouvoir le développement d'un numérique durable et responsable.

DANS LE CADRE  
DU PROGRAMME  
NUMÉRIQUE  
POUR TOUS

PLUS DE  
1000  
BÉNÉFICIAIRES

11  
COMMUNES  
PARTICIPANTES

26  
STRUCTURES  
DE MÉDIATION  
NUMÉRIQUE

EN SAVOIR  
PLUS



Numérique  
pour Tous



1<sup>er</sup> bilan de « Numérique pour tous » en décembre 2024 avec les acteurs engagés dans le programme, en présence de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et Geoffroy BOULARD, Vice-Président en charge de l'Innovation et du Numérique

# Réseaux d'acteurs publics métropolitains et partenariats

La Métropole du Grand Paris accompagne le développement de l'innovation sur le périmètre, en nouant des partenariats avec les acteurs économiques spécialisés dans le domaine et par un travail pour acculturer les acteurs publics.

## Partenariats avec les réseaux d'entreprises innovantes

Depuis 2021, la Métropole a noué des partenariats dans l'écosystème d'innovation francilien, français, européen et international.

- Un partenariat existant avec Paris&Co, l'agence d'innovation territoriale de Paris et de la Métropole du Grand Paris, notamment dans le secteur de la ville durable ;
- Un partenariat avec Cap Digital, pôle de compétitivité de référence en matière d'innovation collaborative (PME, grands groupes) avec une forte implication dans des projets européens ;
- Un partenariat avec La French Tech Grand Paris, qui fédère les start-ups, les scale-ups et les investisseurs métropolitains, en particulier les « fleurons » les plus reconnus sur le plan national et international ;
- Une convention avec le Cerema, établissement public relevant du Ministère du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, du Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques et du Ministère du Logement et de la Rénovation urbaine, qui accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.

## PARIS&COMPAGNIE (PARIS&CO)

**Paris&Co** est une association qui mène un ensemble d'actions en faveur de l'innovation. La Métropole est membre de l'association depuis 2019. Ce partenariat s'est traduit par plusieurs axes de travail :

- Participation active de la Métropole à des groupes de travail et ateliers pilotés par Paris&Co et réunissant des acteurs clés autour de ces thématiques (Sport et jeunes, low tech, modèles hybrides...);
- Apport d'une visibilité à la Métropole du Grand Paris lors des grands événements organisés soit par Paris&Co soit par d'autres acteurs (MIPIM, Paris de l'Innovation, etc.);

▪ Expertise auprès de la Métropole du Grand Paris en matière d'innovation dans l'ensemble de ses secteurs d'intervention (Innover dans la Ville, repérage d'entreprises pour des programmes métropolitains).

L'association opère pour le compte de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation qui réunit 10 communes autour du déploiement d'expérimentations urbaines.

## CAP DIGITAL

Le 7 avril 2021, le conseil de la Métropole du Grand Paris a approuvé une première convention avec **Cap Digital** qui a été renouvelée chaque année depuis. Le pôle a mis à disposition de la Métropole son expertise, à la fois en aide au montage de projet et en recherche de financement (programme d'investissement d'avenir ou projets européens). Il a également contribué à repérer des projets avec du potentiel pour être accompagnés dans le cadre d'Innover dans la ville et a apporté son expertise pour piloter le suivi de certains projets soutenus par le programme. Au-delà, le renouvellement de la convention a permis de continuer à travailler conjointement au suivi et au renforcement des dispositifs métropolitains en matière d'innovation et de numérique (Économie circulaire, data...). En partenariat avec la Métropole, Cap Digital a continué à accompagner le projet européen CIRC'BOOST remporté en 2022. Le pilote français (d'un montant supérieur à 2 M€) a pour principaux objectifs de travailler à la mise en place d'une plateforme numérique d'envergure métropolitaine visant à faciliter la rencontre entre l'offre et la demande en matériaux de réemploi du BTP (suite du prototype « IT MU » de Plaine Commune financé dans le cadre d'Innover dans la Ville) et d'une plateforme physique multi-flux d'échange de matériaux issus du bâtiment. Le projet vient donc alimenter directement les engagements métropolitains en matière de construction circulaire. Le pôle a également contribué à l'accompagnement du projet AI ECO PILOT (déposé



en 2023 dans le cadre de la deuxième phase de l'Appel à projet France 2030 – Démonstrateurs d'IA frugale dans les territoires pour la transition écologique et remporté en 2024). Sur la connexion à l'écosystème innovant, le pôle a permis d'apporter un relai aux actions menées par la Métropole en diffusant largement les actions métropolitaines au sein des membres de la communauté de Cap Digital. En 2024, le pôle a également ouvert son écosystème aux projets et évènements métropolitains et a partagé sa connaissance aux membres de la délégation d'élus et d'agents du Smart City Expo 2024 lors d'une visite du salon.

#### FRENCH TECH GRAND PARIS

La **French Tech Grand Paris** est la communauté des start-ups et scale-ups franciliennes. Elle représente un collectif d'entrepreneurs, d'investisseurs et de leaders du digital créé pour représenter les plus de 8 000 start-ups présentes en Métropole et de porter la voix d'un écosystème qui concentre 70 % des métriques de la tech. Elle l'active via de nombreux événements (Tech Days, Paris AI Week), fédère les nombreux acteurs présents dans le Grand Paris et y déploie les programmes nationaux de la French Tech (Tremplin, Central, Rise).

Le 7 avril 2021, le Conseil de la Métropole du Grand Paris a approuvé une première convention avec la French Tech Grand Paris puis l'a renouvelée chaque année depuis. Cela a été l'occasion de poursuivre le travail engagé pour accroître la visibilité de la Métropole en tant qu'acteur clé de l'innovation urbaine. Le groupe de travail « Ville de Demain », visant à rapprocher l'écosystème

des entrepreneurs de la « French Tech » et les communes métropolitaines, a permis de rassembler communes, élus, personnels techniques et porteurs de solutions innovantes lors de rencontres sur des temps forts comme VivaTech ou Smart City Expo. L'association a organisé un temps de networking vers un public étranger d'entrepreneurs et d'investisseurs, lors du Smart City Expo World Congress de Barcelone qui s'est tenu du 5 au 7 novembre 2024.

#### CEREMA

Le **Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)** est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT). En raison de ses expertises transversales et pluridisciplinaires pour accompagner les communes dans leurs grandes transitions (notamment dans les domaines de l'aménagement, des transports, des infrastructures, des risques, du bâtiment ou encore de l'environnement), le Cerema est identifié comme un partenaire clé à mobiliser dans le cadre des programmes d'expérimentation urbaine et des programmes innovants portés par la Métropole du Grand Paris. Adhérente du Cerema depuis le 21 mars 2023, la Métropole du Grand Paris a renforcé sa collaboration avec l'établissement le 20 juin 2024 via la signature d'une convention de partenariat autour de l'innovation et de l'expérimentation urbaine. Les deux établissements s'engagent à travailler conjointement à la création d'une ingénierie locale publique plus agile et innovante, en favorisant les programmes innovants et les démarches expérimentales, la collaboration sur des projets territoriaux inédits, la mise en visibilité des actions portées par les deux structures et le partage des apprentissages auprès de leurs écosystèmes respectifs.

## Réseaux d'acteurs publics métropolitains

Le périmètre métropolitain étant riche en matière d'innovation et numérique, la Métropole souhaite accompagner les communes dans la réalisation de projets innovants, en permettant aux acteurs publics de se sensibiliser à ces grands enjeux.

À ce titre, la Métropole anime depuis cinq ans **le programme du Réseau des Explorateurs, pour former les agents publics des communes et EPT métropolitains.**

En 2024, la Métropole a lancé sa quatrième promotion du programme qui avait pour objectif de favoriser les rencontres, les échanges et la mutualisation entre agents publics et d'aborder différentes thématiques clés à la réalisation de projets innovants, tout en se formant à des outils et contenus mobilisables dans leur quotidien.

Dans le cadre de ce Réseau, la Métropole avait également eu l'occasion d'organiser deux Agoras qui avaient pour objectif de sensibiliser le grand public sur les sujets d'innovation et des grandes transitions dans la ville à travers des formats innovants.

La Métropole a également lancé en 2021, le Réseau métropolitain des élus de l'Innovation et du Numérique qui a pour but d'accompagner ses 180 élus « numérique et innovation » et les 21 membres de la commission numérique, innovation et recherche & développement en leur proposant un parcours de partage et de découverte autour des sujets du numérique et de l'innovation.

Ce programme s'appuie sur des moments d'échanges, de découvertes, à travers des visites de lieux emblématiques en matière d'Innovation et des webinaires avec des experts ou des élus mobilisés par ces enjeux.



Geoffroy Boulard lance le programme cyber-sécurité de la Métropole, le 7 février 2024.



### LA PROMOTION 2024 DU RÉSEAU DES EXPLORATEURS

75

AGENTS  
INSCRITS

26

COLLECTIVITÉS  
DONT

13

NOUVELLES

### EN SAVOIR PLUS



Réseaux d'acteurs publics métropolitains Métropole du Grand Paris

## Programme « Innover dans la ville »: numérique public et innovation urbaine

La Métropole du Grand Paris s'engage auprès des communes pour les accompagner dans la construction et la mise en œuvre de projets innovants et numériques au service des citoyens.

L'innovation et le numérique sont des moteurs puissants de transformation de la société, la Métropole du Grand Paris souhaite accompagner ces grandes transitions de la zone dense et urbaine afin de construire un périmètre métropolitain innovant au service de ses citoyens. Dans cette optique et en lien avec son Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique, la Métropole a mis en place le programme « Innover dans la ville ». Ce programme vise à accompagner les communes dans leur démarche de construction de projets innovants et à favoriser leur possible extension sur l'ensemble de la Métropole du Grand Paris.

« Innover dans la Ville » offre notamment aux candidats :

- Une offre gratuite en apport d'expertises techniques, juridiques, financières et méthodologiques à destination des 91 communes prioritaires pour les accompagner dans le montage d'un de leurs projets d'innovation et/ou numérique chaque année ;
- L'accès à un outil de financement à travers le fonds « Innover dans la Ville » qui permet de soutenir des projets répondants à des enjeux d'innovation urbaine ou de transition numérique. Il peut ainsi apporter un soutien financier qui peut aller jusqu'à 200 000 € par projet et couvrir jusqu'à 50 % du coût total, aux projets ayant intégrés le programme. ;
- La possibilité de présenter et discuter de leur projet avec un comité de spécialistes reconnus de l'innovation (Paris&Co, Cap Digital, La French Tech Grand Paris, La 27e Région, la Banque des Territoires, Bpifrance, Les Canaux, Choose Paris Region...) afin de bénéficier d'avis d'experts, de pistes d'amélioration et des mises en contact avec des acteurs pertinents.

Depuis sa création, le programme « Innover dans la Ville » a accompagné 218 projets au sein de la Métropole, au profit de 78 communes et 12 EPT pour un total de 9,4 millions d'euros de subventions.



Exemples de projets accompagnés dans le cadre du programme en 2024 :

- Nouveaux services publics numériques aux habitants** : Grand Orly Seine Bièvre : Mise en place d'une solution de gestion de relation usagers intégrant des fonctionnalités d'intelligence artificielle ;
- Environnement en zone urbaine dense** : Meudon : Création d'un jumeau numérique pour visualiser les enjeux et le potentiel du projet de communauté énergétique du quartier de Meudon-La-Forêt ;
- Innovation en matière de tourisme et de culture** : Paris Est Marne et Bois : Expérimentation pour le développement d'une offre de navette fluviale électrique zéro émission.

EN 2024

37

PROJETS ACCOMPAGNÉS

26

COLLECTIVITÉS DONT

9

NOUVELLES COMMUNES

POUR

2,2M €

DE SUBVENTION ATTRIBUÉES

EN SAVOIR PLUS



Programme « Innover dans la ville » Métropole du Grand Paris

## Quartiers Métropolitains d’Innovation

Depuis plus de deux ans, le dispositif Quartiers Métropolitains d’Innovation reflète l’engagement de la Métropole du Grand Paris à soutenir les communes dans le développement de projets expérimentaux. En facilitant la collaboration entre entrepreneurs, grandes entreprises, élus locaux, agents publics et usagers, ce vaste laboratoire à ciel ouvert propose une nouvelle approche de la fabrique urbaine : plus connectée aux besoins des usagers, plus coopérative et créative.

Le programme Quartiers Métropolitains d’Innovation (QMI) est l’un des plus grands dispositifs d’expérimentation urbaine en Europe. Opéré par l’agence d’innovation territoriale Paris&Co, il représente une première à l’échelle métropolitaine depuis son lancement en novembre 2022. Ce programme repose également sur une collaboration avec des partenaires clés : Choose Paris Region, la Banque des Territoires et l’Institut Paris Région.

Deux ans après son lancement, 10 communes métropolitaines sont désormais impliquées dans la démarche. Suite au Bureau Métropolitain du 6 février 2024, la Métropole du Grand Paris a sélectionné 6 nouvelles communes pour intégrer la deuxième promotion du programme QMI. Ces communes ont choisi de concentrer leur candidature sur des défis spécifiques :

- **Aubervilliers** : nuisances sonores, apaisement du centre-ville et coexistence des flux ;
- **Athis-Mons** : sport et santé en ville ;
- **Fontenay-sous-Bois** : exemplarité environnementale ;
- **Issy-les-Moulineaux** : hydrogène, nouvelles mobilités ;
- **Sucy-en-Brie** : inclusion sociale et développement économique ;
- **Argenteuil** : développement économique et industrie.

En 2024, dans le cadre de la première promotion, 17 pilotes ont été déployés, atteignant un taux de déploiement de 70 %. Pour la seconde promotion, 21 projets ont été retenus pour les villes d’Aubervilliers, Athis-Mons et Fontenay-sous-Bois et sont en cours de déploiement. Ils seront rejoints, dès juin 2025, par un maximum de 24 nouvelles expérimentations dans les villes d’Argenteuil, Issy-les-Moulineaux et Sucy-en-Brie. Ces projets font état d’une forte diversité, incluant entre autres une solution de mobilier

urbain durable et repositionnable (PurpL) déployée pour lutter contre les îlots de chaleur à Sceaux, des pavés drainants désimperméabilisants (Purple Alternative Surface) déployés sur un parking municipal en remplacement du revêtement existant à Aulnay-sous-Bois, des capteurs intelligents analysant les flux de mobilité et la qualité de l’air dans le cadre de la refonte d’un plan de circulation de quartier à Noisy-le-Grand (EcoFlow) ou encore le test d’un vélo-cargo électrique à destination des professionnels (Pelican Cycles), développé et testé avec l’appui du service Espace Verts de la ville de Meudon.

La Métropole a contribué à la visibilité du programme et des solutions développées à travers un riche programme événementiel, notamment VivaTech (juin 2024), Cities Impact Summit (septembre 2024) et Smart City Expo World Congress (novembre 2024). Des moments forts ont également permis de rassembler la communauté des expérimentateurs du programme : après une première rencontre à Sceaux en novembre 2023, deux autres demi-journées d’échange ont eu lieu à Noisy-le-Grand le 27 mars 2024 (90 participants) et à Meudon le 20 novembre 2024 (60 participants).

Pour rappel, le programme associe la commune lauréate avec 6 à 8 expérimentateurs via une procédure d’appel à projets (AAP), permettant de sélectionner des projets pilotes à impact répondant à un ou plusieurs défis soumis par les communes. Ces projets doivent démontrer une réelle motivation à travailler conjointement au déploiement d’une solution innovante - encore au stade de prototype - dans un quartier d’innovation. À l’issue d’un maximum de 18 mois d’expérimentation, le prototype est désinstallé et évalué par l’agence Paris&Co. En cas de succès, une dynamique de soutien au passage à l’échelle est enclenchée par les partenaires du programme pour favoriser d’autres déploiements et achats de la solution sur le périmètre métropolitain.

### EN SAVOIR PLUS



Quartiers  
Métropolitains  
d’Innovation



Les mots des  
expérimentateurs  
métropolitains



BFM Paris :  
La Métropole  
du Grand  
Paris et vous :  
l’innovation  
urbaine au  
service de ses  
habitants !

## Le programme Cybersécurité

L'augmentation des cyberattaques sur des structures publiques a conduit la Métropole à se positionner comme soutien à la gestion et à la sécurisation des données publiques.



### Sélection et lancement du marché cyber

La Métropole participe depuis décembre 2021 au projet Cybersecurity and Artificial Intelligence Hub (CYBIAH), lauréate du programme européen « European Digital Innovation Hubs » (EDIH). Le Conseil Métropolitain du 19 juin 2024 a validé le lancement du programme et son processus de candidature. Le marché pour recruter l'AMO chargée de réaliser l'accompagnement des communes est passée en CAO le 17 décembre 2024. Les experts cyber qui ont été sélectionnés pour réaliser le marché sont Board of Cyber et Almond/Amossys.

### Présentation du programme

La Métropole a développé des actions d'accompagnement à la cybersécurité à destination des communes franciliennes, en particulier, pour les communes les plus vulnérables face à ces attaques. Le programme CYBIAH propose un accompagnement des communes métropolitaines afin de se prémunir du risque cyber. C'est un programme « clé en main » et gratuit proposant :

- L'établissement d'un diagnostic individualisé de maturité cyber ;
- La réalisation d'un plan de sécurisation adapté aux besoins de sécurité grâce au diagnostic réalisé en amont.

Afin d'accompagner de bout en bout les communes, la Métropole propose une solution de co-financement pour la mise en place du plan de sécurisation permis grâce au fond « Innover dans la Ville » avec une prise en charge de 50 % des coûts du projet dans la limite de 200 000€.

#### EN SAVOIR PLUS



La Métropole du Grand Paris vous accompagne afin de construire un numérique métropolitain protégé



Programme d'accompagnement des communes dans le secteur de la cybersécurité

Communes accompagnés dans le cadre  
des actions Innovation et Numérique



04

## Une Métropole équilibrée

La Métropole du Grand Paris assure le rééquilibrage territorial grâce à des projets d'aménagement et d'équipements structurants qui résorbent les coupures urbaines et permettent de recoudre son périphérie dans un souci permanent de solidarité. Cela se traduit notamment par la construction de passerelles, de logements, d'équipements sportifs, de bureaux ou encore de projets de revitalisation des centres-villes. En consacrant deux-tiers de ses investissements aux communes situées à l'est et au nord, la Métropole du Grand Paris réduit ainsi les inégalités au bénéfice des habitants, pour créer une Métropole unifiée et équilibrée.

84

UNE MÉTROPOLE QUI INITIE  
DES PROJETS EN FAVEUR DU  
RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

98

UNE MÉTROPOLE QUI MET EN  
ŒUVRE UNE POLITIQUE DE  
L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT





DES MOYENS AU  
SERVICE DE NOS  
AMBITIONS

UNE MÉTROPOLE  
ÉQUILIBRÉE

UNE MÉTROPOLE  
AGRÉABLE À VIVRE

UNE MÉTROPOLE  
ATTRACTIVE

CARTE D'IDENTITÉ  
DE LA MÉTROPOLE

O1

**Une Métropole  
qui initie des  
projets en faveur  
du rééquilibrage  
territorial**

# Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), socle des politiques métropolitaines aux services des habitants et usagers

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain a été approuvé lors du Conseil métropolitain du 13 juillet 2023, à 96,3 % des suffrages exprimés. Premier document d'urbanisme élaboré à l'échelle des 130 communes qui composent la Métropole du Grand Paris, le SCoT constitue le socle des politiques et démarches métropolitaines, au service des habitants et des usagers.



Élaboré en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs métropolitains, et en premier lieu avec les maires, le SCoT métropolitain est, depuis le dernier trimestre 2023, applicable et opposable aux documents d'urbanisme et de planification de rang inférieur, tels que les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi). Porteur d'ambitions extrêmement fortes en matière de transition écologique, le SCoT métropolitain est le premier en France à faire de la santé un volet spécifique de son diagnostic.

En 2024, le SCoT est pleinement entré en phase de mise en œuvre opérationnelle. Sa déclinaison auprès des acteurs métropolitains s'opère dans une approche collaborative et partenariale. Afin d'accompagner les communes et les établissements publics territoriaux (EPT) dans la mise en œuvre du SCoT, la Métropole a choisi de déployer un dispositif d'outils complémentaires, qui s'adressent à l'ensemble des partenaires et acteurs métropolitains. Le dispositif, qui comprend cinq éléments, a pour ambition de permettre un maximum d'échanges autour d'enjeux communs et d'être le vecteur pour la diffusion de bonnes pratiques et d'outils pédagogiques :

- Le réseau SCoT/PLUi qui réunit le service Planification de la Métropole, les référents PLU/PLUi des 12 EPT, ainsi que les agences d'urbanisme autour d'enjeux communs aux différents documents de planification, dans l'objectif d'une meilleure articulation d'ensemble. Depuis le printemps 2024, 4 réunions se sont tenues sur les sujets suivants : la mixité fonctionnelle, la pleine terre, l'approche d'une meilleure connaissance des sols et le diagnostic de pleine terre.
- L'atelier thématique, format réunissant autour d'une thématique donnée les services de la Métropole, des EPT et des Villes, ainsi que les acteurs concernés, des experts, chercheurs...
- La Métropole a organisé le 14 octobre 2024 un atelier thématique relatif à la prise en compte de fonctions productives et de la diversité économique dans les documents de planification urbaine, avec notamment la participation des chambres consulaires.
- Les services de la Métropole ont organisé, à la demande des référents PLU/PLUi, des entretiens bilatéraux avec 10 EPT sur la question de la prise en compte de la pleine terre dans les documents de planification.
- Les fiches « bonnes pratiques » visent à mettre en avant une bonne pratique reproductible d'une ville, d'un EPT ou d'un partenaire sur un des sujets portés par le SCoT.
- Les mémos techniques, qui ont pour objet la réalisation de notes de synthèse sur des sujets d'expertise, avec notamment une approche croisée et complémentaire entre le SCoT métropolitain et le Schéma directeur environnemental de la Région Île-de-France.



La mise en œuvre de ces outils et travaux se poursuivra sur l'année 2025, qui verra ainsi la publication de mémos et fiches techniques, ainsi que la définition et le lancement de travaux thématiques.

L'année 2024 a permis de lancer les travaux techniques sur les perspectives d'évolution du SCoT. Parmi les éléments réglementaires ou législatifs qui concernent les futures évolutions du SCoT, il a été identifié les enjeux autour du Zéro Artificialisation Nette, ceux relatifs à la modernisation du document, et notamment l'intégration d'un DAACL, ainsi que la mise en compatibilité avec le SDRIFe.

Par ailleurs, en tant qu'autorité porteuse de SCoT, la Métropole a rendu, en 2024, 6 avis favorables sur des projets de PLUi arrêtés (Ville de Paris, Paris Terres d'Envol, Grand Paris Grand Est, Boucle Nord de Seine, Grand Paris Seine Ouest et Vallée Sud Grand Paris). Elle a également analysé la compatibilité de projets opérationnels avec le SCoT : opérations d'aménagement portées par la Métropole ou ses partenaires, projet « Inventons la Métropole du Grand Paris » (IMGP), etc.

Enfin, en 2024, la Métropole a mis en place un observatoire comme outil de pilotage de la mise en œuvre du SCoT. Depuis le lancement de ses travaux techniques, l'observatoire métropolitain s'est attaché à consolider ou reconstituer un socle d'indicateurs, en lien avec les enjeux portés par le SCoT, et en cohérence avec les autres documents-cadres métropolitains (Plan Climat Air Énergie Métropolitain, PCAEM, futur Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement PMHH, plan Biodiversité Métropolitain), en particulier sur les thématiques suivantes : démographie, emploi, transition énergétique, logement, nature en ville, urbanisation et densification, mobilités. En parallèle, dans la perspective de définir une stratégie d'actions en matière de politique foncière, l'observatoire métropolitain a engagé un recensement des besoins identifiés et actions déjà engagées en la matière.

# Inventons la Métropole du Grand Paris, un concours d'architecture et d'urbanisme au service de la construction durable

Inventons la Métropole du Grand Paris est un concours d'architecture et d'aménagement, créé par la Métropole, qui transforme les communes en réponse aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, en mobilisant villes, promoteurs et architectes autour de projets innovants.



## L'année 2024, un saut dans l'opérationnalité

Depuis son lancement, IMGP a mobilisé des centaines d'acteurs avec **91 projets désignés lauréats** : **54 lors de la première édition** (2016-2017), **23 lors de la deuxième** (2018-2019) et **14 lors de la troisième** (2022-2024). À ce jour, **6 projets ont été livrés, 59 sont en cours de développement**, dont **17 déjà en chantier**. Avec **72 % des projets en cours ou déjà réalisés**, IMGP dépasse les standards habituels dans un secteur soumis à des crises conjoncturelles.

Après un premier projet livré à Pierrefitte-Stains en 2022, **cinq autres réalisations sont venues enrichir ce bilan** : les projets résidentiels Noue Caillet de Bondy, Centre-ville Fénelon de Vaujours et Yves du Manoir de Vauresson en 2023 et Noisy Pôle Gare. **Au cours de l'année 2024, c'est un projet à la programmation et d'offre de logements à Morangis qui a été livré.**

D'autres projets ont franchi des étapes importantes : des **autorisations administratives** obtenues comme le permis de construire pour le site complexe de Charenton-Bercy IMGP 1 à l'été 2024 ; des **inaugurations** comme pour la première station-service 100 % électrique à Paris intramuros du projet IMGP 1 situé Porte de Saint-Ouen en décembre 2024 ; et enfin **des progressions de chantiers significatives** comme la pose des façades sur le projet de réhabilitation et d'extension de l'ancienne école d'architecture de Nanterre (IMGP 2).

Toutes ces réalisations témoignent de la progression solide du programme IMGP.

**La 3<sup>e</sup> édition d'IMGP qui a débuté en 2022, a connu un avancement significatif dans la phase de consultation des sites avec l'organisation de 3 jurys finaux** ayant abouti à la déclaration des 3 groupements lauréats suivants : Altana Investissements pour le site de Suresnes, Pichet pour le site de Livry-Gargan et Legendre pour le site de Saint-Denis. Désormais, **14 projets sont lauréats de l'édition 3 d'IMGP** avec des

propositions innovantes en matière de réversibilité, construction bas carbone et de performance environnementale prenant en considération les défis de la transformation urbaine et s'inscrivant dans une ambition d'excellence.

### IMGP, une nouvelle façon de fabriquer la ville de demain

Depuis 2017, l'appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris (IMGP) **s'est affirmé comme un levier stratégique au service du développement de projets innovants, ambitieux et durables**. Il incarne une volonté forte : repenser la ville de demain dans ses dimensions environnementales, sociales, et économiques, en s'appuyant sur une créativité sans limites dans la conception, les usages et les méthodes.

Au travers des 3 éditions de l'appel à projet, les ambitions suivantes sont portées : valoriser le potentiel des sites sous-utilisés, soutenir une densité urbaine durable, réduire l'impact environnemental, et encourager des usages innovants.

### L'accompagnement de la Métropole sur les projets IMGP : s'assurer de la mise en œuvre des ambitions environnementales des projets

Consciente du nécessaire soutien en ingénierie d'accompagnement dans la mise au point, la réalisation et le suivi des projets, **la Métropole soutient les porteurs de sites à toutes les phases du projet**. Afin d'assurer la réussite du projet de manière globale mais aussi du maintien des engagements des lauréats sur les innovations et les aspects environnementaux du projet, l'ADN des projets IMGP, elle poursuit plusieurs actions. Elle propose notamment **une expertise sur l'ensemble des aspects d'un projet d'aménagement et immobilier** : expertise architecturale, urbaine et programmatique ; économique et financière ; environnementale ; juridique. En 2024, elle a par exemple accompagné le projet IMGP 3 situé à Cergy afin d'étayer le chiffrage des travaux de désamiantage.

La Métropole met également en place **des cellules de suivi des innovations et des engagements environnementaux** afin de concrétiser les projets, assurer que les engagements environnementaux et d'innovation fixés dans les offres sont retracés dans les projets d'acte et créer les conditions d'un suivi facilité des innovations en phase conception/chantier/

exploitation. En 2024, des cellules de suivi initiées en 2023 sont toujours en cours sur plusieurs sites : **Nanterre CASH (IMGP2), Paris Porte Brancion (IMGP1) et Vauresson (IMGP 1). D'autres ont débuté en 2024 comme pour le site de Villeneuve-le-Roi (IMGP 3)**.

### L'animation d'un réseau d'acteurs au sein des communes autour d'évènements sur la transition écologique

La Métropole s'engage à apporter aux chefs de projets les informations et éléments techniques, juridiques et contextuels généraux utiles à la bonne mise en œuvre des projets à travers l'organisation des comités des chefs de projet. Ces moments permettent de faire des liens entre les projets IMGP qui ont des problématiques communes. Au cours de l'année 2024, de nombreux webinaires ont été organisés : urbanisme favorable à la santé, la réversibilité des bâtiments, la réhabilitation.

### Participation à des évènements pour mettre en valeur les projets IMGP bas carbone

La participation de la Métropole à différents salons offre l'opportunité de présenter et mettre en lumière des projets IMGP engagés dans les questions de transition écologique et de développement durable. En octobre 2024, la direction IMGP a participé au SIBCA (**Salon de l'Immobilier Bas Carbone**) pour promouvoir la construction bas carbone.

Enfin, à la fin de l'année 2024, la direction IMGP était présente au **SIMI**, le salon de l'immobilier d'entreprise pour continuer de mettre en valeur les projets IMGP. Lors de cet évènement, le projet IMGP 1 de Parcs en Scène situé à cheval entre les communes de Thiais et Orly a notamment fait l'objet d'une conférence. Il ambitionne de créer un nouveau quartier mixte, vert et ouvert.

### Des partenariats pour promouvoir et développer des modes d'aménagement et de construction durables

Au fil du temps, la Métropole a tissé des liens avec des acteurs impliqués dans les modes d'aménagement et de construction durable et innovant.

Parmi ces partenariats, la Métropole du Grand Paris est signataire du Pacte Bois Biosourcés

Fibois. Dans le cadre du Pacte Fibois, la Métropole s'est engagée à minima à 20 % de la surface totale de plancher des projets lauréats d'IMGP 3 en bois biosourcé. Le bilan réalisé fin 2024 souligne que cet objectif a été réalisé à 100 %.

En lien avec **Ekopolis**, la mise en œuvre de la démarche « Bâtiments Durables Franciliens » est encouragé dans les projets IMGP. À titre d'exemple, le projet **IMGP 1 Evry-Courcouronnes de réhabilitation de la Tour H** est passé en **Commission Conception** le 19 septembre et a obtenu le **niveau Bronze**.

Dans le cadre de la convention de partenariat signée fin 2023 avec Efficacity, l'Institut français de Recherche & Développement dédié à la transition énergétique et écologique des villes, plusieurs axes de collaboration avec Efficacity ont été déployés, en cohérence avec les ambitions d'excellence environnementale et projet urbain à faible impact carbone prônés dans le cadre des appels à projet Inventons la Métropole du Grand Paris.

La méthode « urban print » qui apporte des éléments d'évaluation quantitative de la performance environnementale ainsi qu'une aide à la

décision vis-à-vis des leviers activables pour maximiser cette performance, a ainsi été appliquée sur un panel de projets IMGP. Cette évaluation permet d'en tirer enseignements, bonnes pratiques et recommandations et alimente le travail d'observation tout en permettant d'apprécier l'intérêt de la démarche IMGP sur le plan de la fabrique de la ville bas carbone. Les projets de Vauresson (terrain Yves du Manoir) et de Rueil-Malmaison (Arsenal) ont ainsi été analysés. A titre d'exemple, l'étude indique que le projet IMGP2 de Rueil-Malmaison Quartier de l'Arsenal émet 38 % de gaz à effet de serre de moins qu'un projet de référence.

## Une phase de bilan et de réflexion pour l'avenir

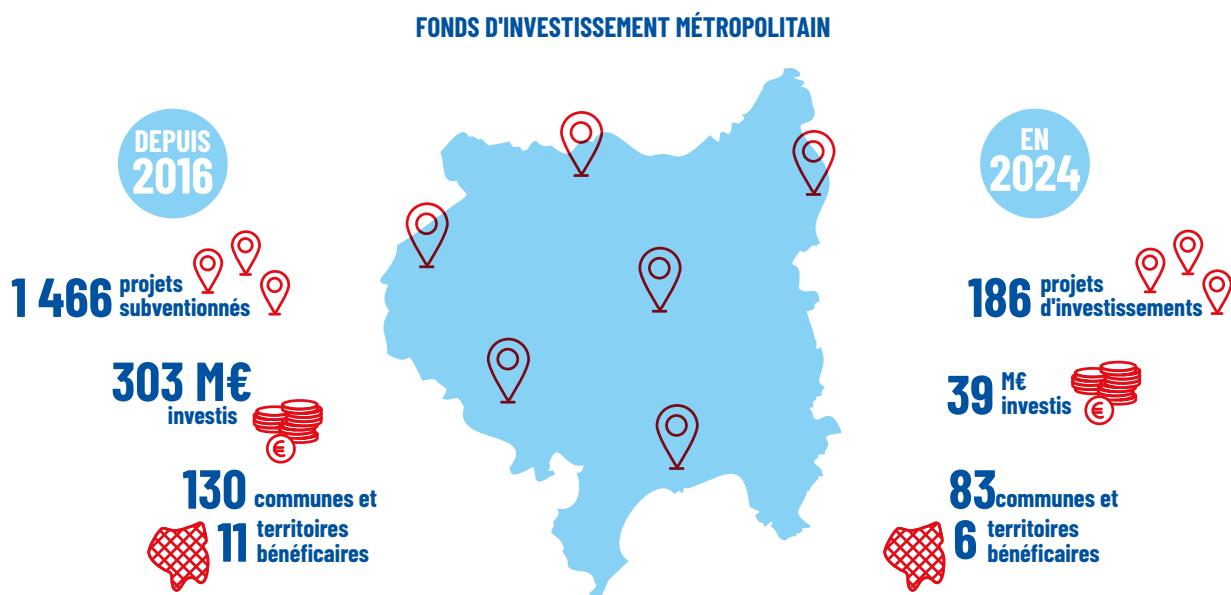
2024 a marqué la fin de la phase des consultations pour la 3<sup>e</sup> édition d'IMGP. Elle a permis de construire une feuille de route et formaliser un nouveau dispositif d'accompagnement des maires dans leurs transformations urbaines et immobilières.

### Projets lauréats des trois éditions IMGP



## Le Fonds d'Investissement Métropolitain

Le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) concourt au financement de projets portés par les communes du périmètre de la Métropole du Grand Paris. Il s'inscrit dans une démarche de solidarité et de rééquilibrage territorial qui tient compte de leurs capacités financières.



Depuis 2016, 1 466 projets ont été subventionnés par le FIM, à hauteur de 303 millions d'euros, au bénéfice de 130 communes et des 11 EPT. En 2024, 39 millions d'euros ont été attribués. Ils permettront la réalisation de 186 projets d'investissement dans 83 communes et 6 territoires métropolitains. Le coût total des projets subventionnés en 2024 atteint 113 millions d'euros. Le règlement du FIM prévoit des taux de subvention compris entre 30 et 50 %, variant en fonction des communes. Afin d'aider prioritairement les communes qui en ont le plus besoin, le soutien financier accordé par la Métropole est modulé en fonction de la capacité financière de chaque ville. Limité à 30 % du montant de la dépense éligible pour les communes dotées de ressources importantes, il est porté à 50 % pour la moitié des communes dont les indicateurs financiers sont inférieurs à la moyenne. Ce dispositif permet ainsi un rééquilibrage en accentuant l'aide accordée aux communes fragiles disposant d'une faible ingénierie et d'une moindre capacité d'investissement, dans la limite

d'un plafond de subvention d'un million d'euros. Les projets financés en 2024 bénéficient à des communes urbaines, périurbaines et semi-rurales, aux problématiques très diverses.

Le FIM constitue également un outil de mise en œuvre des politiques publiques pour lesquelles la Métropole du Grand Paris s'engage. Elles s'inscrivent notamment dans la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), à travers l'accompagnement à la rénovation thermique, l'acquisition de véhicules propres, le renforcement de la nature en ville ou encore le développement des mobilités douces.

Les subventions au titre du FIM sont attribuées par le Bureau de la Métropole du Grand Paris, sur avis du comité d'examen, composé du Président de la Métropole, du rapporteur FIM Laurent LAFON, du Vice-Président Finances, des Vice-Présidents de la Métropole en charge des thématiques concernées par les dossiers et des présidents de groupe.

## ZAC et Opérations d'Intérêt Métropolitain

Les opérations d'aménagement ou de restructuration urbaine ainsi que la constitution de réserves foncières relèvent de la définition de l'intérêt métropolitain. Elles visent à améliorer le cadre de vie des Métropolitains et à réduire les inégalités entre les communes qui composent la Métropole du Grand Paris.

Sous l'égide de Georges SIFFREDI, Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire métropolitain, la Métropole du Grand Paris prend en charge, à la demande des Maires, des opérations d'aménagement dans des périmètres dits d'intérêt métropolitain et approuvés par ses instances. Ces opérations d'intérêt métropolitain (OIM) peuvent prendre la forme de zones d'aménagement concerté (ZAC) comme la ZAC des Docks ou la ZAC Plaine Saulnier.

En 2024, de nombreuses avancées ont pu être réalisées sur les différentes opérations.

**- ZAC des Docks**: elle a poursuivi sa mise en œuvre opérationnelle avec 68 % d'avancement de son programme (606 000 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher – bureaux, logements, équipements, commerces livrés sur 895 600 m<sup>2</sup> prévus au total). Des réflexions ont été portées par la Métropole du Grand Paris, la Ville de Saint-Ouen et l'aménageur Sequano sur l'amélioration de la végétalisation de l'opération et la lutte contre les îlots de chaleur.

**- OIM de Villeneuve-la-Garenne**: la Métropole du Grand Paris a piloté, en association étroite avec la ville, la définition d'orientations urbaines, programmatiques et paysagères à l'échelle de la ville, qui ont été inscrites au futur PLUi en cours d'élaboration. La Métropole appuie la ville pour mettre en œuvre des opérations d'aménagement qui traduisent ces préconisations.

**- OIM de Livry-Gargan Poudrerie Hochailles**: les échanges entre la ville et la Métropole ont permis de travailler sur un plan d'actions à mener par les différents maîtres d'ouvrage.

**- OIM Noisy Pôle Gare à Noisy-le-Grand**: les études pré-opérationnelles se sont poursuivies en 2023 afin d'affiner l'ensemble des enjeux techniques et programmatiques relatifs à l'opération d'aménagement. La finalisation de la procédure d'évaluation environnementale devrait permettre d'envisager une création de la future ZAC à horizon fin 2024 – début 2025.



En parallèle, un avant-projet (AVP) des espaces publics a été proposé et validé et permet d'en-trevoir la mise en œuvre concrète de l'opération d'aménagement.

▪ **OIM de la Molette au Blanc-Mesnil**: le 14 avril 2023, l'opération d'aménagement de la Molette au Blanc-Mesnil a été déclarée d'intérêt métropolitain. Depuis, de nombreuses études ont été menées afin de mettre en cohérence le projet avec les ambitions du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) métropolitain et d'identifier les grands équilibres économiques et programmatiques de l'opération.

▪ **OIM à Villeneuve-le-Roi**: en juillet 2024, des études d'approfondissement ont été lancées sur les périmètres d'OIM, permettant d'affiner la programmation et de confirmer les ambitions environnementales de ces projets, qui devront s'insérer dans une ville où la constructibilité est très limitée par le Plan d'Exposition au Bruit, du fait de sa proximité avec l'aéroport d'Orly.

Toutes ces opérations sont définies à partir des critères permettant de caractériser leur dimension et leur intérêt métropolitain. Ces critères tiennent en compte des objectifs assignés à la Métropole du Grand Paris qui visent à améliorer le cadre de vie de ses habitants et à réduire les inégalités entre les communes qui la composent. Les projets sont conçus en tenant compte de la diversité des projets communaux et intercommunaux.

## Les contrats de projets partenariaux d'aménagement (PPA)

La Métropole du Grand Paris est également signataire de 7 projets partenariaux d'aménagement:

- Le PPA d'Argenteuil ;
- Le PPA du Grand Orly ;
- Le PPA de Sevran Terre d'Avenir ;
- Le PPA de Villeneuve-la-Garenne ;
- Le PPA Charenton-Bercy ;
- Le PPA du Mont d'Est à Noisy-le-Grand ;
- Le PPA Porte de Bagnolet-Gallieni.

Pour l'ensemble de ces contrats, la Métropole est associée à la gouvernance des PPA et des projets. Elle est également financeur, voir maître d'ouvrage des études stratégiques.

Dans le cadre du PPA du Mont d'Est et du PPA Porte de Bagnolet-Gallieni, la Métropole est maître d'ouvrage et financeur de la majorité des études urbaines et environnementales prévues.

100

HECTARES  
pour la ZAC  
des Docks

56

HECTARES  
pour l'OIM  
Livry-Gagnan

56

HECTARES  
pour l'OIM  
Villeneuve-  
le-Roi

12

HECTARES  
pour la ZAC  
Plaine Saulnier

16

HECTARES  
pour l'OIM  
Noisy-Est et  
Noisy-le-Grand

70

HECTARES  
pour l'OIM  
Villeneuve-  
la-Garenne



# Équipements structurants

Dans un souci de rééquilibrage territorial, de résorption des coupures urbaines, d'amélioration du cadre de vie et de renforcement de l'attractivité, la Métropole du Grand Paris apporte son soutien financier à des projets d'équipements structurants. Sous le pilotage d'Hervé GICQUEL, Conseiller délégué aux Infrastructures, aux équipements structurants, à l'amélioration de l'intégration des abords des autoroutes urbaines, la Métropole du Grand Paris a apporté son soutien à 11 projets structurants à travers une enveloppe de 24,4 millions d'euros.

## Les Ateliers Médicis

Situé sur les communes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil, le projet des Ateliers Médicis s'ancre sur la parcelle Utrillo, propriété de l'État, à proximité immédiate de la future gare du Grand Paris Express. La vocation de l'équipement est culturelle et artistique, mais aussi éducative, sociale et économique. Ce projet fédérateur répond à un besoin de rééquilibrer l'offre d'équipements culturels à l'échelle métropolitaine mais aussi d'accroître l'accessibilité des habitants de Clichy et Montfermeil à la culture et aux pratiques artistiques. La Métropole finance les Ateliers Médicis à hauteur de 8,5 millions d'euros. En 2024, la Métropole a renforcé son engagement au projet en validant un financement supplémentaire de 1,25 millions d'euros, portant ainsi son soutien total à 9,75 millions d'euros. La livraison de l'équipement est prévue pour le début de l'année 2027.

## Pôle culturel Le Raincy

Ce projet prend place sur le site de l'ancien centre culturel Thierry Le Luron, devenu vétuste et non adapté aux moyens techniques modernes. La réhabilitation de ce dernier n'étant pas envisageable, la Ville du Raincy a lancé dès 2014 le projet du futur pôle culturel.

Cet équipement vise à devenir un lieu de rencontres pour les Raincéens, participant aux spectacles des élèves du conservatoire et des associations. La Ville souhaite faire de ce pôle un lieu ouvert aux représentations les plus qualitatives, à destination des habitants du Raincy et des villes alentours. La Métropole s'est engagée auprès de la Ville pour un montant de 4,2 millions d'euros, soit 20 % du coût total du projet. La livraison du pôle culturel est prévue au premier semestre 2025.

## Factory Academy

Le projet de réhabilitation du site de la « Friche Grandel » à Argenteuil vise à accueillir plusieurs entités autour des métiers liés à la production industrielle en mettant en valeur le travail sur la rénovation du bâti en termes de performance énergétique pour encourager les entreprises de la zone d'activités à s'engager dans une démarche similaire.

La réhabilitation du bâtiment « Jean Grandel » intervient dans un contexte de perte de vitesse du parc d'activités du Val d'Argent (premier pôle d'emploi de la ville qui fait face à de réelles difficultés). Ce bâtiment deviendra un véritable lieu vitrine de l'industrie, en proposant à la fois une offre de formation à travers la Factory Academy, une annexe de la pépinière d'entreprises « L'Ouvre-Boîte », un espace mutualisé d'animation et de conférences ouvert aux usagers du site et aux acteurs industriels locaux, une offre complémentaire de restauration, ainsi que les activités du chai de la ville d'Argenteuil. La Métropole participe au financement de cet équipement à hauteur de 840 619 €. L'ouverture du site est prévue pour juillet 2025.



Les Ateliers Médicis



### Desserte du port de Bonneuil-sur-Marne

Le port de Bonneuil-sur-Marne est la seconde plateforme portuaire multimodale d'Île-de-France et s'étend sur 192 ha. La desserte routière de ce port fluvial est principalement assurée par la RD130, une voirie locale très chargée et engorgée par le flux de poids lourds (1 000 camions par jour). Cette route jouxte des zones d'habitat sur la commune.

Le prolongement de la RN406 permet de donner un accès au port sans feu tricolore, jusqu'à l'échangeur RN406/RN19 et ce, en évitant les zones d'habitation. 10 millions d'euros sont pris en charge par la Métropole, représentant 5,5 % du coût total de ce projet, dont la réception des travaux est prévue entre 2027 et 2028.

### Études de franchissements (Études de programmation de deux passerelles et Schéma Directeur des Coupures Urbaines)

Paris Terres d'Envol accueille de nombreuses infrastructures ferroviaires (ligne Paris-Soissons, gare de triage Drancy-Le Bourget), autoroutières (A1, A3, A104) et aéroportuaires (aéroports du Bourget et de Roissy). Cette composition géographique crée de nombreuses coupures urbaines, estimées au total à 29, qui provoquent des incidences environnementales, sociales et urbaines.

Afin de réduire l'impact de ces incidences et de participer à la résorption des coupures urbaines, trois initiatives sont prévues : une étude de programmation pour la création de l'ouvrage entre la ZAC de la Pépinière et le Parc du Sausset à Villepinte (zone Natura 2000), une étude de programmation pour la reprise de l'ouvrage de franchissement de l'Ourcq et du RER B en gare du Vert-Galant à Tremblay-en-France, l'accompagnement de Paris Terres d'Envol par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage dans la création de son Schéma Directeur de Résorption des Coupures Urbaines. La Métropole finance l'EPT et son projet à hauteur de 300 000 €, pour des études lancées à la fin de l'année 2024.

### Esplanade de la commune de Paris à Noisy-le-Grand

Le projet de requalification de l'Esplanade de la Commune de Paris est placé sous la maîtrise d'ouvrage de la Société Publique Locale de rénovation et d'équipement de la Ville de Noisy-le-Grand (SOCAREN) et situé dans le périmètre du PPA du Mont d'Est. L'opération prévoit la création d'une nouvelle place urbaine qui jouera un rôle central et constituera un point de convergence entre différents quartiers de la commune. Un nouvel accès au RER A sera aménagé, tandis que les voies piétonnes seront réaménagées pour améliorer la circulation des usagers. Un itinéraire spécifique sera également conçu pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite. À ce titre, la Métropole soutient le projet à hauteur de 2 millions d'euros. Les travaux concernés par ce financement ont débuté en septembre 2024.

## Projet de gare Villiers-Champigny-Bry

Le projet de gare SNCF de Villiers-Champigny-Bry consiste en la création d'une nouvelle gare pour répondre à la réalisation d'une interconnexion avec la future ligne 15 sud du Grand Paris Express.

Par deux fois, en 2019 et en 2023, la Métropole a apporté son soutien financier, permettant de subventionner les études et les acquisitions foncières nécessaires à la création de cette gare structurante de l'Est.

En 2024, la Métropole du Grand Paris a apporté un financement complémentaire lié à une reprise des études PRO, à la suite du report de l'ouverture de la gare à 2030 et pour être concomitante à celle de la 3e voie RER E EST+. Cette ouverture coordonnée avec le projet RER E EST+ permet une optimisation des coûts totaux du projet de la gare Villiers-Champigny-Bry. Avec une participation supplémentaire de 817 500 €, le financement total de la Métropole pour les études du projet de la gare de Villiers-Champigny-Bry est porté à 5,33 millions d'euros. Les travaux préparatoires complémentaires se termineront à la fin de l'année 2025, pour que le chantier puisse démarrer en 2026. La mise en service de la gare est prévue pour à la fin de l'année 2030, au plus tôt.



## Pôle gare de Val-de-Fontenay

Avec 115 000 voyageurs par jour et un doublement des flux estimés à horizon 2035, le pôle d'échanges de Val-de-Fontenay est identifié depuis de nombreuses années comme pôle majeur francilien dans l'ensemble des documents de planification régionaux et locaux (SDRIF, PDUIF, CPER).

Le pôle de Val-de-Fontenay s'intègre dans un environnement urbain particulièrement contraint, avec une accessibilité découpée en 3 sous pôles séparés par d'importantes coupures urbaines liées aux infrastructures régionales (A86 ; RER E ; RER A).

Actuellement, le RER E est encastré entre les voies de l'A86 et accessible uniquement via les quais du RER A, ce qui engendre des phénomènes de saturation aux heures de pointe et une absence d'accessibilité PMR d'un des principaux modes lourds du pôle. Au titre de la résorption de coupures urbaines, la Métropole finance les études PRO ainsi que la réalisation de passages souterrains publics, permettant de connecter les deux parties de la Ville. Cette subvention atteint 547 704 € ; les études et travaux sont prévus entre 2024 et 2032.

## Franchissement Urbain Pleyel

Le Franchissement Urbain Pleyel (FUP) de Saint-Denis est un projet majeur à l'échelle de la Métropole, dont l'intérêt stratégique pour le développement des communes situées de part et d'autre du faisceau ferroviaire du Landy a été mis en évidence à de nombreuses reprises.

Localisé au cœur d'une nouvelle polarité urbaine dont il permet l'émergence, il participe au fonctionnement du pôle de transport qui s'articulera autour de la plus importante des gares du Grand Paris Express (GPE) et permet de désenclaver le secteur Pleyel, resté à l'écart de la dynamique du développement de la Plaine Saint-Denis à l'est du faisceau ferré Nord-Europe.

À la suite de l'évolution du coût total du projet de Franchissement Urbain de Pleyel, dû notamment à une hausse du coût des travaux et à une actualisation des modalités de révision de la convention, un financement supplémentaire de 687 829 € a été apporté par la Métropole. Le projet a été inauguré le 16 mai 2024, avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

## Pôle Gare Rosny-Bois-Perrier

La future gare SNCF de Rosny-Bois-Perrier, située sur la commune de Rosny-sous-Bois assurera l'interconnexion entre la ligne 15 du Grand Paris Express, la ligne 11 et le RER E, tout en desservant le Centre Commercial Westfield Rosny II, un pôle d'attractivité régionale.

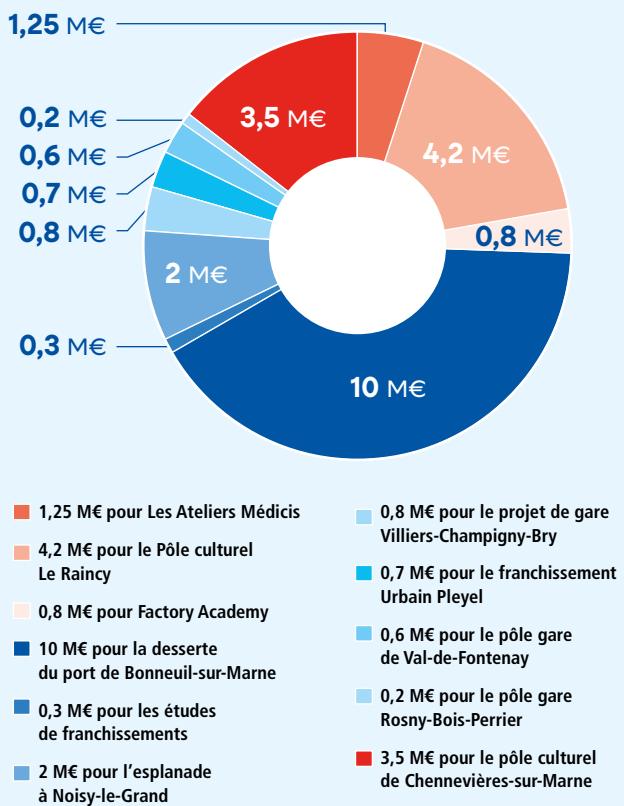
Afin d'anticiper l'augmentation des flux engendrée par le Grand Paris Express, un projet de restructuration de la gare a été initié dès 2020. Le pôle gare est reconnu comme un pôle majeur dans le Contrat de Plan État-Région (CPER 2023-2027).

Le projet vise à rendre accessibles les quais du RER depuis l'espace public communal. Il prévoit également d'optimiser la gestion des flux de voyageurs au sein de la gare, sur les quais et dans le passage souterrain SNCF existant, ouvert à tout public. La liaison entre les deux côtés de la ville sera maintenue grâce à ce passage souterrain. Par ailleurs, l'installation de dispositifs de contrôle garantira l'herméticité des accès aux quais du RER. Le financement, voté en 2024 par la Métropole à hauteur de 226 131 €, couvre les études PRO-DCE, les actions de maîtrise foncière ainsi que les phases ACT. Le projet rentrera en milieu d'année 2025, en phase travaux.

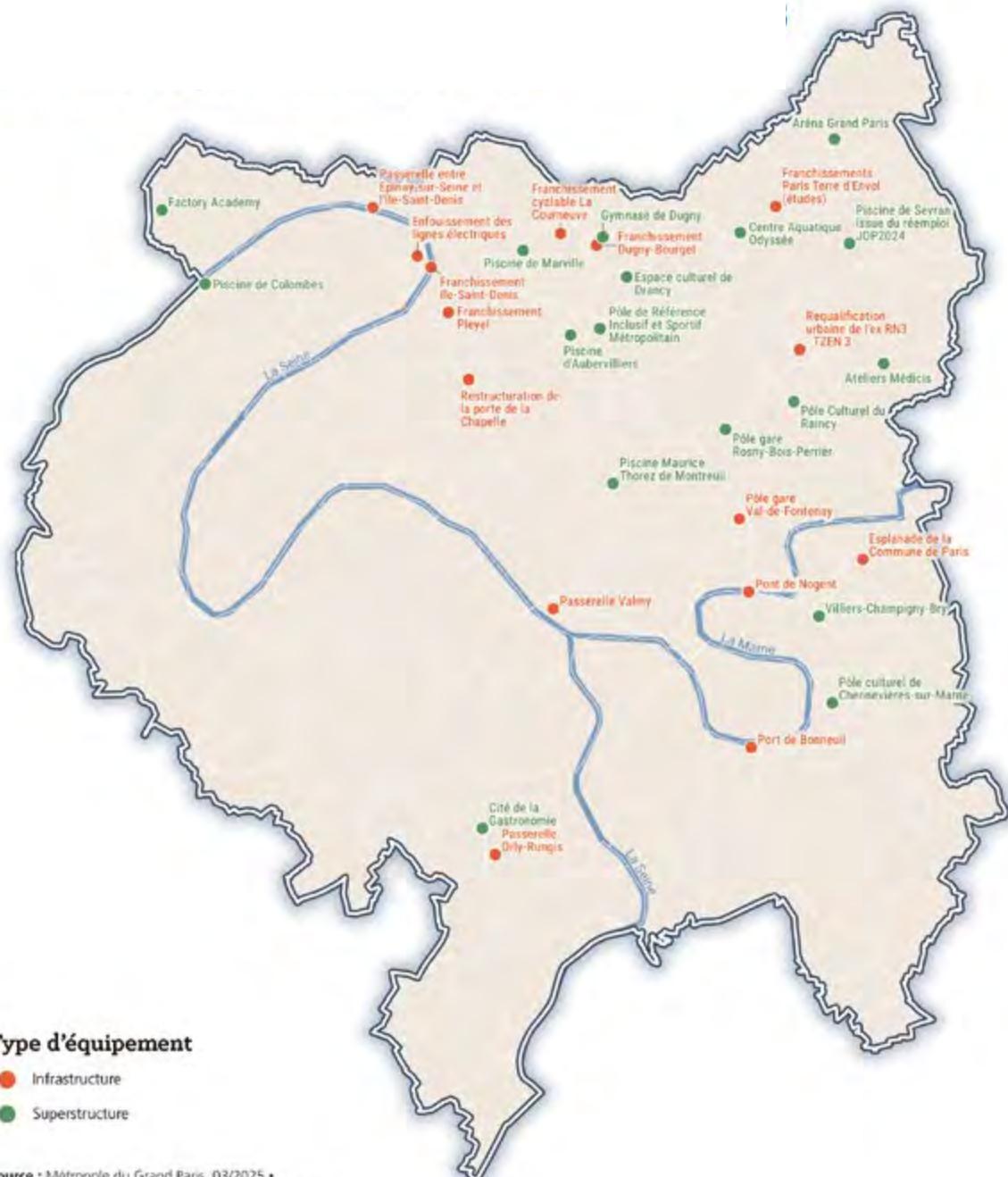
## Pôle culturel de Chennevières-sur-Marne

Le projet de pôle culturel se situe au cœur de la commune de Chennevières-sur-Marne, en face de la Mairie et du théâtre communal. La médiathèque et les conservatoires de danse et de musique sont dispersés dans la ville. Au-delà de l'aspect pratique, rassembler l'ensemble de ces équipements en cœur de ville permet de créer un lieu fédérateur pour la population canavéroise, représentative d'une grande mixité sociale à l'échelle métropolitaine, présentant de fortes disparités socio-économiques entre certains quartiers (centre-ville et quartier QPV du Bois l'Abbé). Composé d'une médiathèque, d'un conservatoire de musique et de danse, d'un auditorium et d'espaces réservés aux associations, les travaux du pôle devraient s'achever d'ici mars 2026. La Métropole a soutenu ce projet culturel à hauteur de 3,5 millions d'euros.

### Répartition du financement de la Métropole



**Les équipements structurants financés par la Métropole du Grand Paris**



02

**Une Métropole  
qui met en œuvre  
une politique de  
l'habitat et de  
l'hébergement**

## Politique de l'habitat et de l'hébergement (PMHH)

La Métropole du Grand Paris est compétente en matière de politique locale de l'habitat, de façon partagée avec les collectivités territoriales de son périmètre. L'intérêt métropolitain relatif à l'habitat concerne des actions et opérations développées en faveur du parc privé immobilier.



Pilotée par Patrick OLLIER, Président de la Métropole, avec Denis CAHENZLI, Vice-Président délégué à la Stratégie métropolitaine de l'Habitat, Michel LEPRETRE, Vice-Président délégué à l'Amélioration de l'Habitat, Alaf GABELOTAUD, Conseillère déléguée à la Politique du Logement et Patrick JARRY, Président de la Commission Habitat – Logement, la politique locale de l'habitat a notamment pour objectif d'assurer un rééquilibrage de l'offre de logements à l'échelle de la Métropole.

### Des actions et opérations d'intérêt métropolitain

En application de la délibération cadre du 7 décembre 2018 définissant l'intérêt métropolitain en matière d'amélioration du parc immobilier bâti et de réhabilitation et de résorption de l'habitat insalubre, la Métropole du Grand Paris est compétente sur les dispositifs opérationnels de type : veille et observatoire des copropriétés (VOC), plan de sauvegarde (PDS), opérations de requalification des copropriétés

dégradées (ORCOD), opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI). À ce titre, il a été financé depuis 2019, cinq VOC, treize PDS en phase d'élaboration, deux PDS en phase travaux et une ORCOD, pour un montant total de 8,4 M€ engagés.

De plus, conformément au voeu adopté à l'unanimité en Conseil métropolitain le 7 avril 2021 visant, sans attendre l'adoption définitive du PMHH, à ce que la Métropole établisse un plan pluriannuel de résorption de l'Habitat indigne en concertation avec les Maires, la Direction de l'Habitat et du Logement réfléchit à l'élargissement de son champ d'action dans le domaine. Elle mène actuellement une étude pré-opérationnelle multisites à Bobigny, Montreuil et Romainville, communes d'Est Ensemble, qui pourrait déboucher, selon les arbitrages de l'Agence Nationale de l'Habitat, sur plusieurs opérations de RHI sur la période 2025-2032 représentant un engagement financier métropolitain total estimé à 5 M€. Enfin, de nouvelles pistes d'actions sont en réflexion : appel à manifestation d'intérêt pour des sites ayant fait l'objet

34

COPROPRIÉTÉS  
REPRÉSENTANT

3 400

LOGEMENTS  
ET

9 200

HABITANTS  
concernés  
par l'ORCOD  
du Val d'Argent

d'interdiction définitive d'habiter après 2019, études pré-opérationnelles proposées systématiquement aux communes comprenant plus de 3 000 logements privés potentiellement indignes, études préalables à la déclaration d'intérêt métropolitain d'ORCOD pour les communes qui en expriment le besoin.

La Métropole est accompagnée sur ces sujets par la Société Publique Locale d'Aménagement SOREQA, spécialiste des sujets d'amélioration de l'habitat dégradé et insalubre, dont elle est actionnaire depuis 2019.

### La relance du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH)

Le PMHH est le premier document de planification de l'habitat et de l'hébergement à l'échelle de 130 communes et 7,2 millions d'habitants. Il a pour ambition d'assurer un développement équilibré de l'offre et une amélioration du parc existant, dans une perspective de réduction des inégalités territoriales et de réponse aux besoins des ménages et de garantir l'attractivité de la Métropole.

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'élaboration du PMHH et en vue de présenter le projet pour un second arrêt au Conseil métropolitain, la Métropole a œuvré en collaboration avec l'ensemble des acteurs métropolitains.

Travaux menés et en cours sur l'élaboration du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) :

▪ **Association des habitants de la Métropole à l'élaboration du PMHH** en réponse au vœu des Élus de la Métropole adopté à l'unanimité. La Métropole a ainsi engagé en 2024 une démarche de dialogue et d'écoute avec les Métropolitains sur leurs problématiques et leurs attentes en matière d'habitat.

Cette écoute citoyenne s'est organisée en deux séquences complémentaires:

• **Un sondage** réalisé du 26 août 2024 au 6 septembre 2024, auprès d'un échantillon de 1000 habitants représentatifs, privilégiant une approche quantitative des attentes et besoins en fonction des situations de vie;

- **L'animation d'ateliers participatifs** avec 100 habitants volontaires, organisés les 28 septembre 2024 et 5 octobre 2024, selon une approche qualitative des attentes en matière d'habitat, de façon à approfondir les vécus et perceptions des habitants, de les interroger sur des orientations concernant le logement et son environnement, l'objectif étant de faire émerger des pistes pour dépasser les freins rencontrés sur le terrain.

Les résultats de cette démarche ont notamment fait émerger, entre autres, des thématiques en lien avec la rénovation du parc existant, principalement sur la qualité thermique du logement et la qualité de l'environnement de vie. Les attentes exprimées en matière d'action publique et les pistes évoquées lors des ateliers participatifs alimenteront les orientations et priorités du programme d'actions du futur PMHH, auquel le rapport de synthèse du sondage et du dialogue citoyen sera annexé.

- **Collaboration avec les établissements publics territoriaux** dans la perspective de présenter le projet du PMHH pour un second arrêt du Conseil métropolitain. Une concertation a été menée sur la base du diagnostic du PMHH actualisé, du sommaire détaillé du programme d'actions, dans une approche partagée de la compétence « politique de l'habitat ».

## Nuit de la Solidarité

Forte des résultats probants de la deuxième édition, la Métropole du Grand Paris a organisé le 25 janvier 2024 la troisième édition métropolitaine de la Nuit de la Solidarité.

La troisième édition de la Nuit de la Solidarité Métropolitaine a été organisée le soir du 25 au 26 janvier 2024 en partenariat avec 32 communes volontaires (hors Paris). Initiée par la Ville de Paris et ses arrondissements en 2018, cette démarche permet de réaliser, une nuit donnée, un décompte des personnes sans-abri sur l'intégralité du périmètre de chacune des communes volontaires et de mieux connaître les besoins des personnes rencontrées, qu'elles peuvent exprimer en répondant à un questionnaire.

L'opération est organisée avec le soutien technique et financier de la Métropole du Grand Paris et l'accompagnement méthodologique de l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur).

La démarche métropolitaine a suscité une grande adhésion des acteurs locaux, des élus, des citoyens bénévoles et des professionnels, ce qui a permis de renforcer les liens entre l'ensemble des acteurs et de les fédérer autour d'une action emblématique de solidarité.

Le soir du 25 janvier 2024, plus de 2 000 participants, bénévoles comme professionnels et près de 120 associations partenaires ont contribué à l'opération. Des actions de solidarité ont été organisées par les communes en complément du décompte (distribution alimentaire et de vêtements, suivi des personnes nouvellement rencontrées...).

<p><b>785</b> PERSONNES SANS-ABRI DANS LES <b>32</b> COMMUNES de la Métropole hors Paris</p>	<p><b>2000</b> PARTICIPIANTS PLUS DE <b>120</b> ASSOCIATIONS partenaires</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

**EN SAVOIR PLUS**



La Nuit de la Solidarité



La Nuit de la Solidarité

Dans les 32 communes métropolitaines hors Paris, 785 personnes sans-abri ont été décomptées. Sur deux communes, Saint-Denis et Aubervilliers, plus de 100 personnes ont été décomptées. Entre 50 et 100 personnes ont été rencontrées à Bobigny. Neuf communes comprenaient entre 20 et 50 personnes : La Courneuve, Pantin, Courbevoie, Nanterre, Athis-Mons, Choisy-le-Roi, Sevran, Boulogne-Billancourt, Saint-Ouen-sur-Seine. Neuf communes ont recensé entre 10 et 20 sans-abri : Colombes, Bondy, Clichy-sous-Bois, Villejuif, Issy-les-Moulineaux, Asnières-sur-Seine, Rosny-sous-Bois, Alfortville, Rueil-Malmaison. Enfin, moins de dix personnes ont été décomptées dans les communes suivantes : Tremblay-en-France, Gagny, Sèvres, Livry-Gargan, Pierrefitte-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Villeneuve-la-Garenne, Villetteaneuse, Le-Pré-Saint-Gervais et Ville-d'Avray. Aucune personne sans-abri n'a été rencontrée à Romainville, comme en 2023.

À Paris, 3 491 personnes sans-abri ont été rencontrées dans la même nuit. La Métropole s'apprête à organiser une nouvelle édition de la Nuit de la Solidarité Métropolitaine en février 2025 avec l'objectif de faire adhérer un plus grand nombre de communes à l'opération du décompte.

105

## Une Métropole agréable à vivre

La Métropole du Grand Paris accélère les transitions pour offrir aux 7,2 millions de Métropolitains un quotidien plus agréable à vivre. Préservation et valorisation des espaces naturels et de la biodiversité, qualité de l'air, mobilités durables : l'amélioration de la qualité et du cadre de vie est au cœur de toutes les actions de la Métropole. Fière de son histoire et de son patrimoine, la Métropole du Grand Paris donne l'élan pour construire un avenir harmonieux et désirable pour ses 130 communes.




---

**104** UNE MÉTROPOLE DURABLE  
AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

---

**132** UNE MÉTROPOLE QUI PRÉVIENT  
LES RISQUES D'INONDATIONS ET  
PROTÈGE LES MILIEUX AQUATIQUES

---



01

## Une Métropole durable au cadre de vie préservé

La Métropole du Grand Paris joue un rôle essentiel dans la protection et la mise en valeur de l'environnement ainsi que dans l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, à travers des actions concrètes en matière de qualité de l'air, de mobilités durables, de transition énergétique, de préservation de la biodiversité, de lutte contre le bruit, de santé.

## Plan Climat Air Énergie Métropolitain

La Métropole du Grand Paris a poursuivi en 2024 la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), qui formalise l'engagement de la Métropole à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à développer des politiques d'adaptation au changement climatique.



Trois ans après son adoption le 12 novembre 2018, la Métropole a réalisé l'évaluation à mi-parcours du PCAEM, évaluation qu'elle a adoptée par délibération le 21 octobre 2022 sous l'impulsion de Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la Transition écologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux énergétiques. Ces travaux, basés notamment sur les données de l'observatoire régional de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (ROSE), ont permis de constater les progrès accomplis, mais aussi de pointer les éléments à renforcer. Il apparaît clairement que la situation s'améliore sur de nombreux plans (émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air, consommations d'énergie...) mais à un rythme qui doit être accéléré afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. La nécessité de renforcer les actions sur l'adaptation au changement climatique ainsi que la nécessité de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue ont

également été pointées. C'est pourquoi la Métropole s'est lancée dans une démarche de labellisation Climat Air Énergie qu'elle a concrétisée par l'organisation d'un audit fin 2024. Elle vise l'obtention d'un niveau 3 étoiles en 2025. **En parallèle, elle a lancé officiellement la révision du Plan Climat** par délibération le 12 octobre 2023.

### Objectifs en 2050 par rapport à 2005

- Baisser les émissions de gaz à effet de serre de 80 %
- Porter la part des énergies renouvelables à 60 % de la consommation finale d'énergie
- Réduire de 50 % la consommation énergétique territoriale

Les actions ayant un impact sur la qualité de l'air se sont poursuivies, à l'image de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) comme des nombreuses mesures

d'accompagnement mises en place par la Métropole (Métropolis, « Métropole roule propre ! », participation au service Vélib' Métropole ou Plan vélo métropolitain).

Par ailleurs, le soutien aux projets de rénovation via le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), le Fonds Energies, l'accompagnement technique proposé grâce au programme de rénovation des bâtiments (ACTEE) ou encore le soutien des Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) et la création de Grand Paris Climat ont permis de renforcer la dynamique afin d'atteindre les objectifs de réduction des consommations.

Un travail de suivi mené avec les référents de l'équipe de la Métropole a permis d'établir le bilan d'avancement suivant fin 2024 :

- 23 actions lancées ou terminées ;
- 12 actions à renforcer ;
- 3 actions non lancées ;
- 3 actions à réorienter.

Le lancement effectif de la révision a permis de mobiliser l'Institut Paris Région, l'Apur et Airparif afin de réaliser le diagnostic climat, air, énergie au 1<sup>er</sup> semestre 2024. Trois ambitions fortes guident la révision :

- Une exemplarité renforcée vis-à-vis des réglementations et des pratiques internes ;
- Des politiques publiques et des objectifs encore plus opérationnels ;
- Une dimension partenariale renforcée pour mobiliser largement les partenaires de la Métropole.

L'objectif est d'aboutir à un arrêt du projet de Plan Climat en 2025 et de solliciter dans la foulée l'avis des autorités compétentes.

En 2024, en collaboration avec l'Agence Régionale Energie Climat (AREC), la Métropole a piloté une démarche de définition d'un socle d'indicateurs communs pour le suivi et l'évaluation des plans climat du périmètre. 5 ateliers ont été organisés avec près d'une vingtaine de participants en moyenne lors de chaque session. Enfin, conformément à ses prérogatives, la Métropole a été sollicitée au dernier trimestre 2023 pour rendre un avis sur les projets de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) révisés d'Est-Ensemble et de la Ville de Paris. Ces avis ont été rendus à l'occasion du Conseil métropolitain de février 2024.

### Soutien de la plateforme Adaptaville

Pour contribuer au déploiement d'actions d'adaptation au changement climatique, la Métropole a renforcé son soutien à la plateforme Adaptaville, gérée par l'Agence Parisienne du Climat. Des solutions concrètes y sont recensées et présentées, des informations techniques sont partagées et des visites et des ateliers ont été organisés pour les communes et les partenaires de l'aménagement intéressés.

### EN SAVOIR PLUS



Consulter la page dédiée au Plan Climat, Air, Energie Métropolitain sur le site Internet de la Métropole du Grand Paris



Consulter la page dédiée à la Transition énergétique sur le site Internet de la Métropole du Grand Paris



Site de la plateforme Adaptaville, gérée par l'Agence Parisienne du Climat.

## Qualité de l'air

La Métropole du Grand Paris s'engage pour la qualité de l'air à travers plusieurs dispositifs, parmi lesquels figure le renforcement de la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine.



### Zones à faibles émissions

La Métropole du Grand Paris doit répondre à une urgence sanitaire et climatique dans un contexte de contentieux à l'échelle européenne et nationale. Les seuils réglementaires et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de qualité de l'air sont régulièrement dépassés. 7 900 décès supplémentaires pourraient être évités chaque année si l'Île-de-France parvenait, grâce à de nouvelles mesures, à abaisser le niveau d'exposition pour qu'il soit conforme aux valeurs guides de l'OMS. Instaurée en 2019, la Zone à Faibles Émissions métropolitaine concerne 77 communes incluses à l'intérieur du périmètre formé par l'A86 (A86 exclue).

La mise en œuvre de la Zone à Faibles Emissions vise à accélérer le recours aux déplacements les moins polluants et à réduire progressivement la circulation des véhicules les plus polluants, ceci en s'appuyant notamment sur des dispositifs d'accompagnement.

Renforcée une première fois en juin 2021, avec la restriction de circulation des véhicules classés

Crit'Air 4, 5 et les non classés, la Métropole a préparé en 2024 l'extension de cette mesure aux véhicules classés Crit'Air 3.

Cette étape a d'ailleurs été précisée le 13 juillet 2023 par le Conseil Métropolitain. En effet, en vertu de la loi dite Climat et Résilience d'août 2021, la Métropole du Grand Paris qui reste encore en 2024 en dépassement régulier des seuils réglementaires de polluants notamment pour le dioxyde d'azote, **est dans l'obligation d'instaurer au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025 la restriction des véhicules classés Crit'Air 3 et plus.**

#### DES ÉTUDES D'IMPACT PRÉALABLE À L'ÉTAPE CRIT'AIR'3

Ainsi, au cours de l'année 2024, des études réglementaires initiées en 2023 se sont poursuivies pour la mise en œuvre de cette nouvelle étape, en lien avec l'ensemble des partenaires de la Métropole.

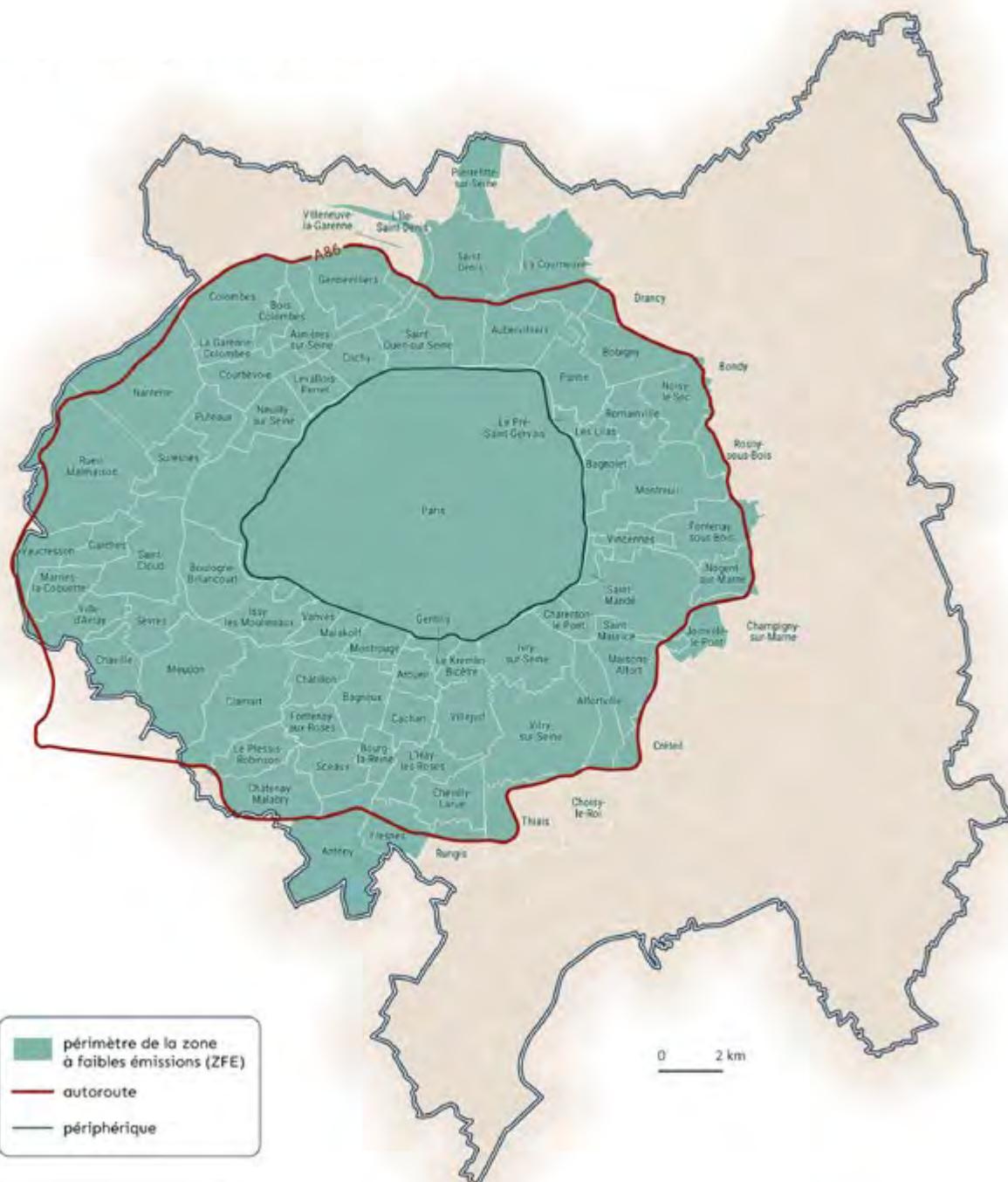
Des études prospectives complémentaires sur le parc de véhicules à l'horizon 2030 ont également été menées. Airparif a évalué les gains imputés

**77**  
COMMUNES  
concernées  
par le périmètre  
de la ZFE

**5,6 M**  
D'HABITANTS

**15 M€**  
dédiés par la  
Métropole  
aux aides  
« Métropole  
Roule Propre »  
en 2024

## Le périmètre de la Zone à Faibles Émissions



à l'étape en vigueur (Crit'Air 4 et plus), ainsi que les gains attendus avec l'instauration de l'étape de restriction applicable aux véhicules Crit'Air 3 en matière d'émissions en oxydes d'azote (NOX) et les particules issues du trafic routier. Ainsi, cette nouvelle phase devrait avoir une efficacité similaire pour les oxydes d'azote (NOx) et particules PM2,5 et PM10 avec un gain d'émission respectivement de 14 %, 13 % et 9 % par rapport au scénario de référence - étape ZFE Crit'Air 4 et plus.

#### **UNE PHASE DE CONSULTATION RÈGLEMENTAIRE PRÉALABLE À L'INSTAURATION DE L'ÉTAPE CRIT'AIR 3**

Le processus de consultation réglementaire pour l'étape Crit'Air 3 s'est engagé durant l'été 2024. Il s'est appuyé sur un dossier composé du projet d'arrêté de la ZFE métropolitaine et sur des études présentant l'objet des mesures de restriction, justifiant leur nécessité et exposant les bénéfices environnementaux et sanitaires attendus.

La consultation s'est déroulée en trois phases :

- Fin juillet à fin août 2024, la consultation des préfets de département et des conseils départementaux concernés ;
- Fin août à début novembre 2024, la consultation pour avis simple de 219 « Personnes Publiques Associées » regroupant les chambres consulaires, la Région Île-de-France en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités, les gestionnaires de voiries (dont les communes de la Métropole, les départements, l'État, etc.), les communes et EPCI limitrophes de la Métropole ;
- Du 19 septembre au 14 octobre 2024, la consultation du public (sur la plateforme numérique « Je participe » de la Métropole) avec 1 760 avis recueillis.

Les avis ont été pris en compte dans la finalisation de l'arrêté ZFE. Une période pédagogique d'un an, avant de passer aux sanctions de la mesure, sera mise en œuvre en 2025.

La synthèse des avis du public, le motif de la décision ainsi que l'arrêté ZFE Crit'Air 3 signé ont été publiés le 20 décembre 2024 et consultables sur la plateforme « Je participe ».

#### **LA MISE EN PLACE D'UNE SIGNALISATION ADAPTÉE**

En 2024, la Métropole a conduit le chantier de préparation à l'installation des panneaux de signalisation ZFE (élaboration d'un schéma d'implantation, réalisation de visites de terrain avec les gestionnaires de voirie, approbation au Conseil métropolitain d'un modèle de convention de délégation de compétences).

Ce travail préalable se traduira en 2025 par la signature de conventions avec les différents gestionnaires de voirie confiant à la Métropole toutes ou partie des actions liées à l'implantation des panneaux de signalisation ZFE. La signature de ces conventions doit permettre à la Métropole la passation d'un marché public relatif à la fourniture des panneaux de signalisation ZFE, à la réalisation des travaux d'installation de ces panneaux ainsi qu'à leur entretien et à leur maintenance. L'ensemble des panneaux de signalisation de la ZFE seront implantés dans le courant de l'année 2025.

#### **UNE DÉMARCHE DE DIALOGUE AUTOUR DE LA ZFE AVEC LES PUBLICS LES PLUS IMPACTÉS**

En complément de la phase de consultation réglementaire, une démarche de dialogue a été initiée en 2024 avec les fédérations de professionnels de la logistique et du transport des marchandises, ainsi qu'avec les représentants des organisations au contact avec les publics en situation de fragilité. L'objectif était de partager des constats et de garantir l'efficacité des dispositifs d'accompagnement envisagés dans le cadre de la prochaine étape de la ZFE métropolitaine. Cette concertation volontaire a pris la forme d'ateliers et de webinaires thématiques d'échanges et de réflexion consacrés aux dérogations, à la communication ou encore aux aides et mesures d'accompagnement des professionnels.

Ces travaux, axés sur le dialogue et l'accompagnement, ont contribué à l'enrichissement du projet d'arrêté ZFE avant le lancement de la consultation réglementaire. Cette démarche de dialogue se poursuivra en 2025.

#### **Des mesures d'accompagnement adaptées**

##### **« MÉTROPOLE ROULE PROPRE ! »**

Pour les particuliers, la Métropole du Grand Paris a mis en place dès 2016 le dispositif « Métropole Roule Propre ! » d'aide au changement de véhicules, cumulable avec les dispositifs de l'État. Depuis 2019, un guichet unique des aides au renouvellement des véhicules permet aux habitants de déposer un unique dossier pour bénéficier d'une instruction unique de leurs demandes de subventions métropolitaines et nationales. Depuis la création du guichet unique, le dispositif « Métropole Roule Propre ! » a été fortement mobilisé, comptabilisant au 31 décembre 2024 8 855 dossiers déposés, 7 449 dossiers réputés éligibles et 36 millions d'euros versés aux

demandeurs originaires des 130 communes de la Métropole. En 2024, « Métropole Roule Propre ! » était doté d'une enveloppe de 15 millions d'euros.

Le dispositif cible très largement les ménages les plus modestes, représentant 80 % des dossiers éligibles et bénéficiant de 90 % des aides versées.

La fin de l'année 2024 a été marquée par le décret n°2024-1084 du 29 novembre 2024, venu réduire le montant du bonus écologique et supprimer la prime à la conversion ainsi que la surprime ZFE. Ces nouvelles dispositions ont nécessité une adaptation du dispositif conventionnel entre la Métropole et l'État ainsi qu'une mise à jour du règlement d'attribution de la subvention de la Métropole.

#### **DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM)**

En complément, la Métropole accompagne les communes dans le renouvellement de leurs véhicules et l'implantation de bornes de recharge électrique pour les flottes municipales à travers le Fonds d'Investissement Métropolitain. Depuis 2016, 23,1 millions d'euros de subventions ont été accordés aux communes métropolitaines, dont 2,2 millions en 2024.

#### **PRÉFIGURATION D'UN SERVICE D'INFORMATION SUR LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS ET DE CONSEIL EN MOBILITÉ**

En 2024, la Métropole du Grand Paris a initié un travail de préfiguration d'un service métropolitain d'information sur la Zone à faibles émissions (ZFE) et de conseil en mobilité, afin qu'il puisse être opérationnel pour la prochaine étape de la ZFE.

Un consortium pluridisciplinaire dans les domaines de la mobilité et de l'accompagnement des publics modestes a été retenu pour mettre en œuvre ce service à grande échelle. Il est porté par l'association Wimoov, spécialisée dans la mobilité durable et inclusive et à l'initiative du métier de « conseiller en mobilité ».

Ce service a vocation à informer les publics sur la ZFE métropolitaine, conseiller et accompagner les publics concernés par la ZFE dans l'adaptation de leur mobilité et dans l'utilisation des dispositifs d'accompagnement existants (déroga tions, aides au renouvellement d'un véhicule, etc.) en encourageant en premier lieu, si la situation le permet, la démotorisation.

#### **DÉPLOIEMENT DE RADARS PÉDAGOGIQUES**

En 2025, la Métropole se dotera de radars pédagogiques visant à améliorer la lisibilité de la ZFE et à sensibiliser les automobilistes. Ces équipements (caméra LAPI et panneau à message variable) permettront d'informer les automobilistes de leur conformité aux règles de la ZFE via un panneau à message variable, sans émettre de verbalisation. Les 77 communes de la ZFE pourront, si elles le souhaitent, bénéficier de ce dispositif.

#### **ACTE 2 DU PACTE DE LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE POUR ACCOMPAGNER LE VERDISSEMENT DES VÉHICULES**

L'acte 2 du Pacte de logistique métropolitaine vise à optimiser les flux logistiques en accélérant la transition décarbonée des flottes de véhicules de transport routier de marchandises, en déployant des pratiques de livraisons innovantes, en développant le transport de marchandises par voie fluviale, en réimplantant de manière raisonnée du foncier et de l'immobilier logistique en zone urbaine dense, et enfin en utilisant au mieux les données numériques pour comprendre et agir sur le système logistique métropolitain.

#### **Diagnostic sur le chauffage au bois**

Si le trafic routier est la première source d'émissions en dioxyde d'azote, le chauffage au bois est le plus gros contributeur en émissions de particules à l'échelle métropolitaine. En 2021, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris ont initié des travaux suite à un appel à projets lancé par l'ADEME. Fin 2022, un diagnostic sur l'équipement et l'usage du chauffage au bois a été réalisé. En 2023, des scénarialisations ont été étudiées. Le plan d'actions est en cours de définition.

## Coopérative Carbone

La création d'une plateforme de contribution carbone volontaire était inscrite dans le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) et dans celui de la Ville de Paris. Elle vise à doter la Métropole d'un outil permettant de contribuer à la compensation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par l'ensemble des activités de la Métropole du Grand Paris et plus généralement à mobiliser la finance verte pour la transition écologique.

L'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050 ne sera possible qu'en réduisant massivement les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en compensant chaque année les émissions résiduelles incompressibles. Parmi les actions du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) figurait la création d'une structure de compensation carbone volontaire permettant de jouer le rôle d'intermédiaire entre financeurs et porteurs de projets de séquestration carbone.

La création de cette structure a pu aboutir grâce à l'impulsion politique de la Métropole du Grand Paris et de la Ville de Paris.

La structuration juridique retenue a été celle d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). 36 partenaires représentatifs de la diversité des acteurs métropolitains (entreprises, collectivité, associations, etc.) et du secteur de la contribution carbone ont souhaité devenir sociétaires de la Coopérative carbone Paris & Métropole du Grand Paris dès 2023.

Sa création a été officialisée cette même année avec une première assemblée générale en juin et son activité a pu débuter avec le recrutement du dirigeant et de trois personnes supplémentaires qui sont également devenus sociétaires. La Coopérative est présidée par Alice TIMSIT et Daniel GUIRAUD, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris délégué à la Transition écologique, en est le Vice-Président. Une seconde assemblée générale s'est tenue en 2024 et 6 conseils coopératifs ont été organisés jusqu'à décembre 2024.



La Coopérative Carbone a lancé un label local, « Urb'Adapt », pour permettre le financement de projets présentant des co-bénéfices sur l'adaptation au changement climatique. Des projets éligibles au Label Bas Carbone et au label Urb'Adapt ont été identifiés et la recherche de financeurs se poursuit. L'année 2025 sera consacrée au renforcement de l'activité de la coopérative afin que celle-ci puisse plus largement contribuer au financement de la transition écologique de la Métropole.

### EN SAVOIR PLUS



Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris  
| Développer & financer des projets de réduction/ séquestration carbone et écologiques en Île-de-France et en circuit-court

# Transition énergétique

## Schéma Directeur Energétique Métropolitain

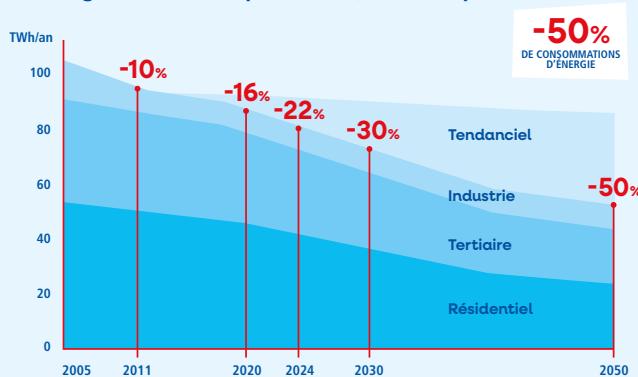
La Métropole du Grand Paris a accéléré en 2024 la mise en œuvre de son Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM), soutenu par un fonds « Énergies » pour accompagner la transition énergétique.

La Métropole du Grand Paris a adopté en Conseil Métropolitain le 16 décembre 2022 son Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM) sous l'impulsion de Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la Transition Ecologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux Énergétiques. Ce schéma directeur énergétique doit permettre d'engager la Métropole sur la trajectoire définie dans le Plan Climat, via un programme d'actions visant notamment à :

- Réduire la consommation d'énergie finale de 50 % en 2050 par rapport à 2005 et de 30 % d'ici 2030 ;
- Porter la part des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) à 60 % de la consommation finale en 2050 (hors carburants), dont au moins 30 % d'énergies produites localement ;
- Développer et verdier les réseaux de chaleur et de froid métropolitains, alimentés à 100 % en énergies renouvelables et de récupération en 2050.
- Coordonner un système énergétique métropolitain cohérent, notamment en matière d'investissements et de données.

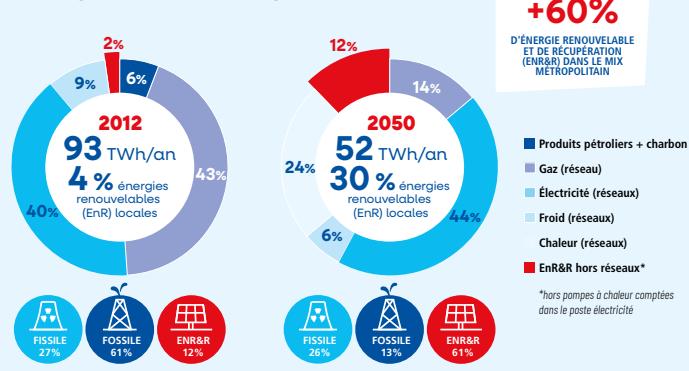
Pour porter ces ambitions, la Métropole a créé en avril 2023 un fonds « Énergies » doté de 100 millions d'euros sur la période 2023-2030 qui permet de mettre en œuvre le SDEM en cofinancant des projets de production d'énergie renouvelable (géothermie de surface ou profonde, solaire photovoltaïque, solaire thermique), de déploiement de réseaux de chaleur et des rénovations très performantes de bâtiments publics. **En 2024, la dynamique s'est fortement accélérée, avec 31 projets subventionnés à hauteur de 26,4 millions d'euros.** L'effet levier du fonds Énergies est très important, en particulier pour les projets de réseaux de chaleur. Le fonds Énergies de la Métropole se veut complémentaire aux autres guichets de financement existants, en particulier le fonds « Chaleur », de l'ADEME.

### Trajectoire de réduction des consommations d'énergie finale métropolitaines (hors transport)



Le SDEM doit permettre de s'aligner sur l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, en réduisant les consommations et en diversifiant le mix énergétique.

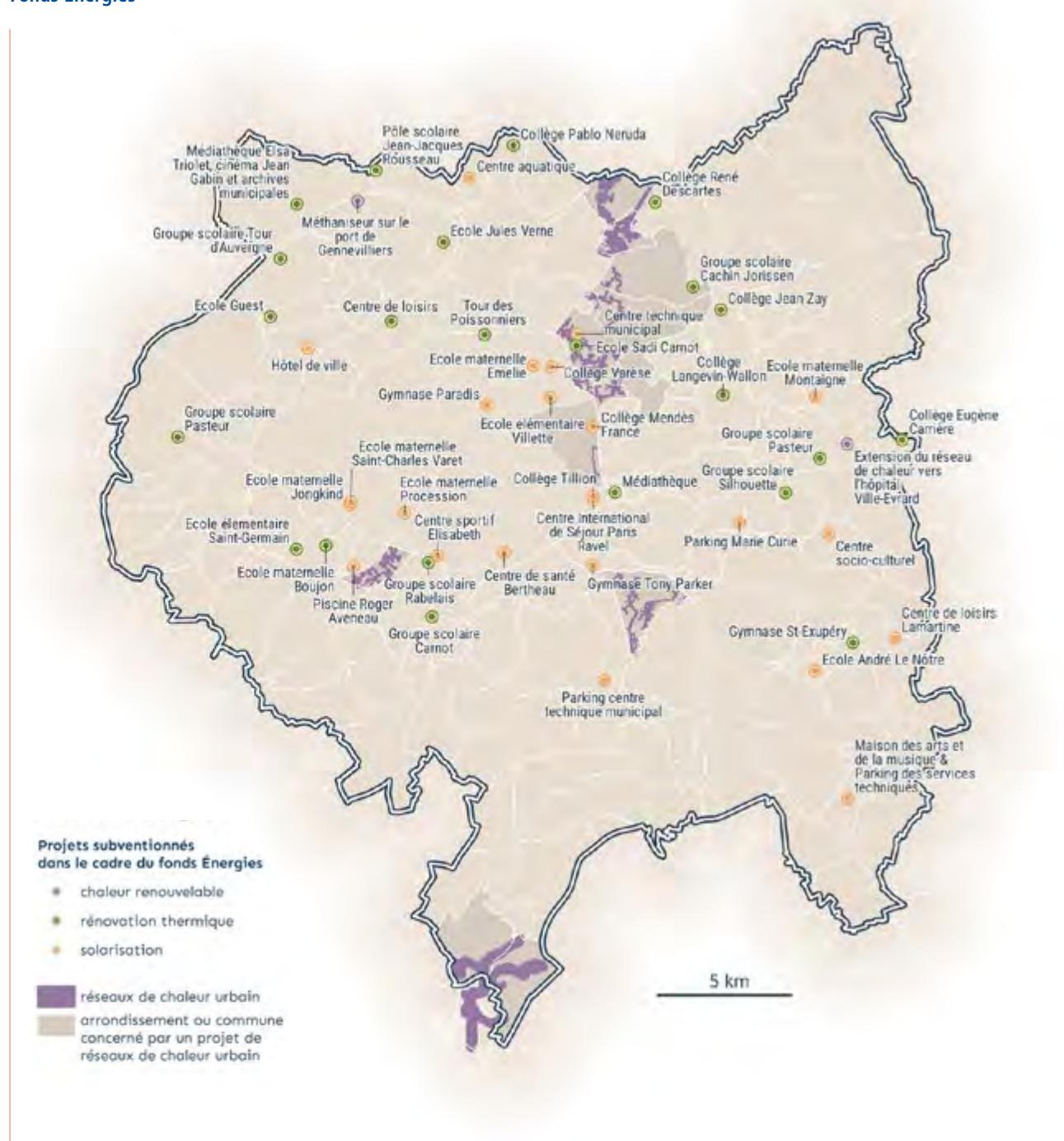
### Évolution du mix énergétique métropolitain (hors transport)



La Métropole a également publié un guide en faveur des économies d'énergie à destination des référents techniques des communes, qui recense les solutions techniques et financières disponibles pour celles qui souhaitent mettre en œuvre des actions de sobriété sur leur patrimoine.

Dans le cadre de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables par les communes et étant donné son rôle de coordination de la transition énergétique et d'accélération du déploiement des énergies renouvelables, la Métropole propose un accompagnement spécifique pour estimer l'intérêt technico-économique du déploiement de réseaux de chaleur via un outil cartographique permettant de préfigurer de potentiels tracés de réseaux.

## Fonds Énergies





## Rénovation énergétique

La Métropole développe une offre de services globale et complète en faveur de la rénovation énergétique du secteur résidentiel (copropriété, habitat individuel).

### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT, UNE PRIORITÉ DE LA MÉTROPOLE

Fin 2019, la Métropole s'est engagée comme porteur associé avec l'État, dans le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (programme SARE), pour un engagement financier global de 26 millions d'euros, dont 6,6 millions de crédits de la Métropole. La Métropole a structuré un service de proximité d'information et d'accompagnement de la rénovation énergétique de l'habitat. Ce service de proximité couvre l'ensemble du périmètre métropolitain, tant auprès des ménages que des professionnels de la rénovation.

À la fin de l'année 2023, la plateforme d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique des copropriétés, CoachCopro, comptabilisait plus de 15 000 copropriétés inscrites sur le périmètre métropolitain, soit plus de 580 000 logements. Pass'Réno Habitat complète cet accompagnement s'agissant de l'habitat individuel.

Le programme SARE a permis de soutenir la dynamique de sollicitations d'informations, conseils et accompagnements assurés par les huit Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) ou autres espaces conseils France Rénov'.

Après une hausse continue entre 2020 et 2023, ce sont près de 23 000 actes qui ont été réalisés durant l'année 2024, dont 10 000 informations, 11 000 conseils et 2 000 accompagnements vers les travaux (1 300 copropriétés et 700 maisons individuelles). Il est à noter que le nombre de projets accompagnés vers la concrétisation augmente, ce qui a supposé une réorganisation de l'accueil et de l'information des ménages vers un parcours plus efficace.

Dans le cadre du programme SARE, la Métropole a par ailleurs mis en œuvre, entre 2022 et 2024, des aides à la réalisation des prestations spécifiques du SARE, à savoir la réalisation de diagnostics architecturaux, diagnostics énergétiques et de missions de maîtrise d'œuvre « rénovation globale » par des prestataires qualifiés (architectes, bureaux d'études). Ces aides ont été attribuées au bénéfice des syndicats des copropriétaires et des propriétaires d'une maison individuelle engagés dans la définition ou la réalisation d'un projet de rénovation d'ampleur. En 2024, 960 aides ont été attribuées pour un montant de 4,9 millions d'euros (dont 2,1 millions d'euros sous forme des crédits de certificats d'économie d'énergie – CEE - du programme SARE), soit 879 dossiers pour la copropriété (4,8 millions d'euros) et 81 dossiers pour l'habitat individuel (95 850 €). Au-delà de ces aides déjà attribuées, 770 autres dossiers ont été déposés avant la fin du dispositif et feront l'objet d'une décision d'attribution début 2025 (pour une dépense prévisionnelle de 4,5 millions d'euros, dont 1,9 million d'euros sous forme de crédits CEE-SARE).

**6,6 M€**  
alloués par la  
Métropole au  
programme  
SARE

**19 000**  
ACTES  
d'info-conseil  
réalisés en 2022

**7860**  
SITES INTÉGRÉS

**14 195**  
COMPTEURS  
**5**  
MILLIONS  
DE M<sup>2</sup>  
suivis dans la  
plateforme  
Savee d'Advizeo

## LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS DES BÂTIMENTS PUBLICS

Lauréate du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l’Efficacité Énergétique) de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), la Métropole a piloté deux groupements comptant 31 communes. Dénommés « AMI (Appel à Manifestation d’Intérêt) SEQUOIA » et « AAP (Appel à Projets) MERISIER », ces dispositifs ont apporté plus de 938 000 € de subventions pour financer différents investissements organisationnels. Le programme est finalisé depuis fin 2024 et a permis, notamment, à 551 bâtiments d’être audités ou intégrés dans une démarche de SDIE (Schéma Directeur Immobilier Énergétique).

## EXPÉRIMENTATION ET DÉPLOIEMENT D’UN OUTIL DE SUIVI ÉNERGÉTIQUE

Expérimentation issue de l’AMI SEQUOIA, la Métropole met à disposition un outil de suivi mutualisé des consommations énergétiques à l’échelle de 9 communes. Les communes parties prenantes du projet ont choisi la solution informatique Savee d’Advizeo. Le projet est rentré en 2022 dans sa phase opérationnelle. Il permet :

**Pour les membres du projet :** d’obtenir une vision instantanée et hiérarchisée des consommations de flux, de détecter des anomalies de consommation ou de facturation et de mettre en évidence les bâtiments les plus énergivores ;

**Pour la Métropole :** de collecter et de capitaliser à son échelle l’ensemble des données de consommation de fluides, de consolider des références énergétiques agrégées sur le périmètre.

Compte tenu du contexte énergétique, des échéances liées au décret tertiaire et du succès de l’expérimentation de l’outil Savee d’Advizeo, la Métropole a approuvé, lors de son Conseil Métropolitain du 21 octobre 2022, le déploiement de l’outil aux communes de la Métropole. Le financement du déploiement est pris en charge par la Métropole avec l’intégration des données des communes à l’outil et l’abonnement sur une durée de 3 ans. 46 communes ont rejoint le dispositif. La mutualisation de cet outil sur le périmètre métropolitain a permis de réduire de moitié le coût d’acquisition pour les communes.

## LANCEMENT D’UN PARTENARIAT AUTOUR DU PROGRAMME ACTEE CUBE VILLE

Le Conseil Métropolitain d’octobre 2024 a approuvé la prise en charge par la Métropole des frais d’inscription pour les communes métropolitaines au concours d’économies d’énergie ACTEE CUBE Ville 2025. ACTEE CUBE Ville est

un concours national visant à réduire la consommation d’énergie dans les bâtiments publics (hors écoles), en agissant sur les comportements des usagers et les réglages techniques des installations. L’IFPEB (Institut Français pour la Performance du Bâtiment) organise le concours, le Cerema fournit un soutien technique et le programme ACTEE finance partiellement la démarche. 26 communes ont rejoint le concours ACTEE CUBE Ville 2025. Ce projet comprendra également des temps d’échanges spécifiques au périmètre métropolitain.

## PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE AUX ASSISES EUROPÉENNES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Outil de suivi mutualisé des consommations des bâtiments, développé dans le cadre du programme ACTEE, Projet de solarisation métropolitain ou encore le Projet métropolitain de rénovation circulaire : depuis 3 ans, la Métropole du Grand Paris pilote, conçoit et déploie des projets mutualisés d’accompagnement des communes afin de les aider à augmenter l’efficacité énergétique de leur patrimoine bâti.

Dans ce cadre, en septembre 2024, la Métropole a animé un atelier « Rénovation du patrimoine public de la Métropole du Grand Paris - Démarche inédite et intégrée à disposition des collectivités » lors des Assises Européennes de la Transition Énergétique, à Dunkerque. Ce moment a été marqué par un large temps d’échanges avec le public, ponctué par le témoignage actif de plusieurs partenaires : l’Agence Locale de l’Énergie et du Climat - Maîtrisez Votre Énergie (ALEC-MVE), la ville de Neuilly-sur-Marne et l’association Hespul.



## Énergies renouvelables

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables et de récupération à 60 % de la consommation finale à l'horizon 2050. Le Schéma Directeur Énergétique Métropolitain, adopté à l'unanimité le 16 décembre 2022 par le Conseil Métropolitain, doit notamment permettre d'accélérer ce déploiement avec l'aide du fonds Énergies associé.

### AXE SEINE ÉNERGIES RENOUVELABLES

Afin de contribuer à l'atteinte de ses objectifs en matière de production d'énergie renouvelable, et à l'issue des rencontres « Axe Seine », la Métropole Rouen Normandie, le Havre Seine Métropole, la Ville de Paris et la Métropole de Grand Paris ont décidé de créer une société d'économie mixte dédiée, « Axe Seine Énergies Renouvelables » (ASER). Cette structure a été créée, afin de repérer, faciliter et cofinancer le développement des énergies renouvelables. Elle agit en coordination avec les acteurs locaux, dans le développement, la gestion, la production, la distribution, le stockage et la livraison d'énergies renouvelables.

Les actionnaires initiaux de cette SEM sont la Métropole du Grand Paris, la Métropole Rouen Normandie, la Ville de Paris, le Havre Seine Métropole, la Caisse des Dépôts et consignations et la société Énergie Partagée Investissement. La SEM ASER est opérationnelle depuis l'été 2023. La SEM a développé ses activités via la prise de participation dans des sociétés de projet. Cinq prises de participation ont d'ores et déjà été approuvées par les conseils métropolitains d'octobre et décembre 2023 :

- Participation à la société de projet Oissel Energies, visant à solariser avec des panneaux photovoltaïques au sol une friche industrielle sur du foncier de la SNCF à Oissel, en Seine-Maritime. La société détenue à 49 % d'un capital de 1 000 € par la SEM, le reste par Valorem (51 %) ;
- Crédit de la société de projet « ASER Halles Photovoltaïques » détenue à 100 % par la SEM ASER (5000 € de capital), dont le premier projet est la solarisation de toitures sur le marché d'intérêt national de Rouen ;
- Crédit et prise de participation dans la société « ASER Ombrières Express ». La société, d'un capital de 5000 €, est détenue à 51 % par See You Sun, 34 % (1 700 euros) par la SEM ASER et 15 % par Energie Partagée Investissement.

Cette société de projet propose un déploiement rapide d'ombrières photovoltaïques en tiers investissement pour des parkings avec un potentiel de 100 kWc à 1 MWc sur tout l'Axe Seine.

▪ Crédit de la société de projet « **ASER Anneville Ambourville** ». La Commune d'Anneville Ambourville (76) souhaite mettre à disposition son foncier en vue de la réalisation d'une installation solaire flottante. Ce projet représente un potentiel maximal de 40 MWc.

▪ Crédit de la société de projet « **ASER Autoconsommation Photovoltaïque** » visant à favoriser l'autoconsommation individuelle, avec ou sans revente du surplus au réseau. Pour cela, la SEM ASER s'associe à SunOpée. La société de projet au capital minimal de 1 000 euros est détenue à 49 % par la SEM ASER et à 51 % par SunOpée.

### SOLARISATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

**Lancé en 2023, le Projet de solarisation métropolitain a pour objectif de développer les centrales photovoltaïques sur le patrimoine de la Métropole, par le financement par la Métropole des études préalables à la mise en œuvre de projets d'autoconsommation et par le lancement d'un projet collectif de solarisation, sous la forme d'un appel à initiative privée (AIP).** La Métropole assure le pilotage du projet ainsi que la sélection de l'opérateur qui installera les centrales solaires sur les bâtiments publics identifiés, étudiés et validés. En 2024, avec l'appui de l'association Hespul, acteur historique national d'information sur le photovoltaïque, la Métropole a mandaté des bureaux d'études qui ont effectué :

▪ **L'analyse massive de données liées à la performance solaire de bâtiments** inscrits dans l'AIP ou dans les plans patrimoniaux d'autoconsommation des communes lauréates.

▪ La réalisation, pour le compte de **9 communes**, de **17 études de faisabilité en autoconsommation individuelle, 5 en autoconsommation collective et 1 étude de faisabilité biosolaire** (centrale sur toiture végétale).

▪ **Les études structurelles de 52 bâtiments**, ce qui a permis de **sécuriser 32 sites au sein de l'AIP métropolitain**.

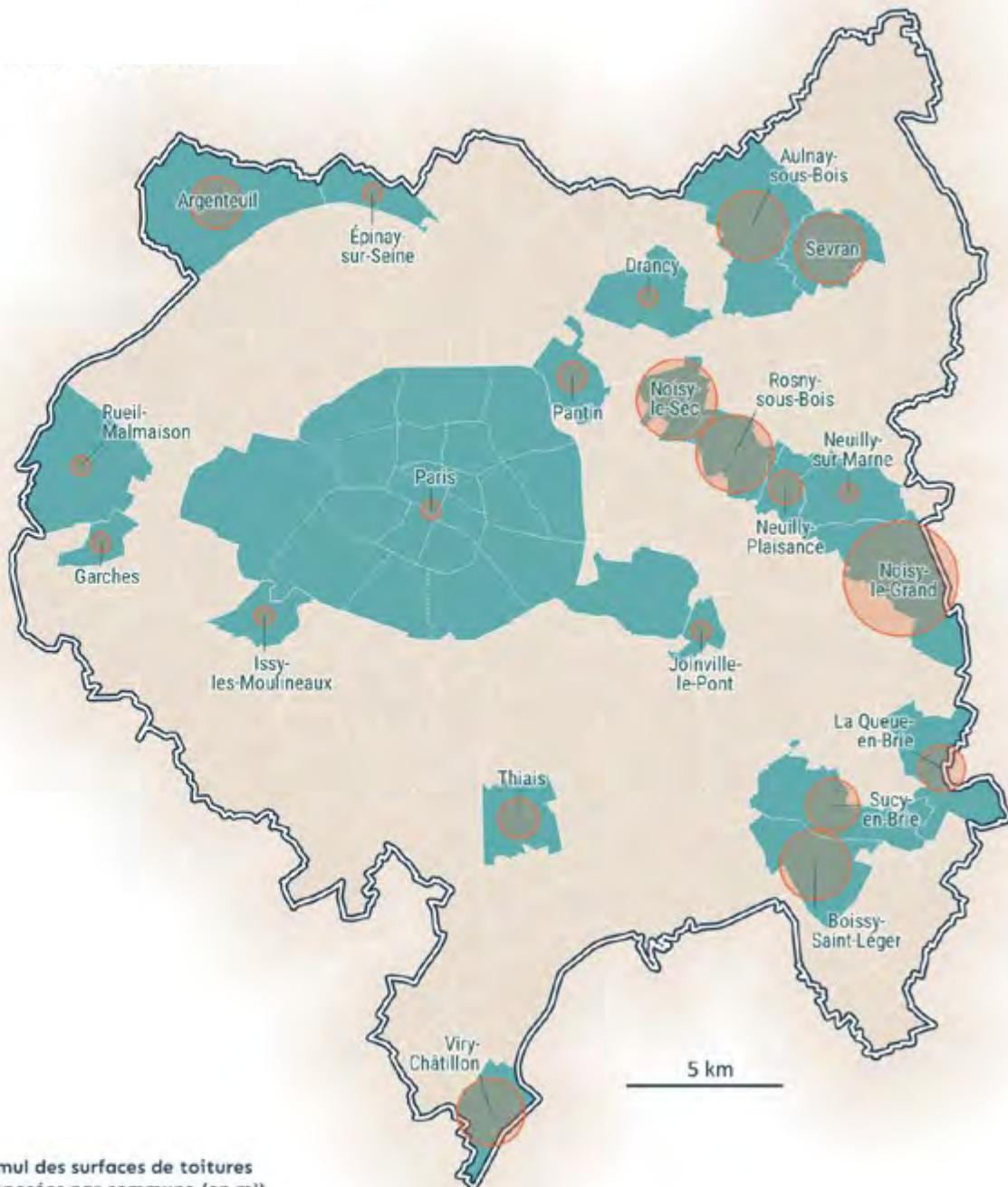
Durant toute l'année 2024, avec l'appui d'Hespul, de ses prestataires techniques et juridiques, la Métropole a par ailleurs préparé la **consultation de l'AIP métropolitain, laquelle doit aboutir, à terme, à sélectionner un opérateur chargé d'installer des centrales sur les toitures de bâtiments publics**. L'énergie produite sera vendue en totalité par l'opérateur qui rétribuera la collectivité engagée par une redevance annuelle. Levier efficace et réactif de production

### EN SAVOIR PLUS



Délibération du Conseil

**Projet de solarisation métropolitain**  
Périmètre de l'Appel à Initiative Privée



Cumul des surfaces de toitures proposées par commune (en m<sup>2</sup>)



commune lauréate

Source : Métropole du Grand Paris, 02/2025 •  
Réalisation : Service SIG - Métropole du Grand Paris, 02/2025



d'électricité décarbonée, l'AIP permettra d'installer en une seule fois un potentiel conséquent de toitures.

**Cet AIP repose sur une dynamique collective inédite et intégrée**, avec pour finalités de :

- Développer des centrales photovoltaïques sur un patrimoine supplémentaire non destiné à la consommation ;
- Pour les communes, rejoindre un projet de solarisation ambitieux : 32 bâtiments pour 58 000 m<sup>2</sup> de surfaces centrales solaires à installer, pour une puissance électrique renouvelable estimée de 8,2 MW et une production annuelle estimée à 8,1 GWh ;
- Permettre, via la sélection d'un tiers, une production d'électricité renouvelable significative, dans une démarche facilitée ;
- Intégrer un projet sécurisé, où pour la première fois, à cette échelle, l'installation des centrales fait l'objet d'études techniques en amont.

Le fonds Énergies de la Métropole du Grand Paris peut être mobilisé pour financer les travaux préparatoires des toitures sélectionnées.

L'AIP métropolitain a été consolidé en menant simultanément une concertation en amont avec les architectes des bâtiments de France (ABF), l'évaluation des aides techniques et financières disponibles ainsi que l'analyse de futures mutualisations de moyens à envisager.

Par délibération du 19 juin 2024, la Métropole a entériné le lancement du projet, par la conclusion d'une convention de groupement entre la Métropole et 21 communes : Argenteuil, Aulnay-sous-Bois, Boissy-Saint-Léger, Drancy, Épinay-sur-Seine, Garches, Issy-les-Moulineaux, Joinville-le-Pont, La Queue-en-Brie, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Noisy-le-Grand, Pantin, Paris, Rosny-sous-Bois, Rueil-Malmaison, Sevran, Sucy-en-Brie, Thiais et Viry-Châtillon. Chaque commune membre du groupement signe par ailleurs une convention d'occupation avec l'opérateur retenu.

La publication des documents de la consultation est prévue en 2025.



**ZONES D'ACCÉLÉRATION  
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

La Métropole propose un accompagnement aux communes dans le cadre de la définition de leurs zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables, qui se définissent comme étant des zones propices à l'implantation et à la production des énergies renouvelables (photovoltaïque, solaire thermique, éolien, hydroélectricité, biogaz, géothermie, etc.). Pour accompagner les communes dans cet exercice cartographique et opérationnel, la Métropole du Grand Paris a acté, dans une délibération du Conseil métropolitain du 20 décembre 2023, les grands principes qu'elle conseille aux communes d'appliquer pour définir ces zones, au vu de la densité et du potentiel du Grand Paris. Il s'agit de définir les zones les plus larges possibles pour chaque énergie, de maximiser la chaleur renouvelable par les réseaux de chaleur (chaleur fatale, géothermie profonde), la géothermie de surface et la solarisation des toitures et parkings.

Les orientations de la Métropole ont été suivies par la majorité des communes ayant délibéré des zones d'accélération courant 2024. En particulier, la Métropole propose un accompagnement spécifique pour estimer l'intérêt technico-économique du déploiement de réseaux de chaleur via un outil cartographique permettant de préfigurer de potentiels tracés de réseaux.

**EN  
KIOSQUE**



Énergies  
renouvelables



Géothermie

**58 000 M<sup>2</sup>**

de surface de centrales solaires à installer

**408**

SITES

soit 780 bâtiments et parkings et 680 000 m<sup>2</sup> de surface de toitures disponibles analysés sous le prisme de la performance solaire

**1 AIP**

**APPEL À INITIATIVE**  
réunissant 21 communes,  
préparé par des études structurelles de  
52 bâtiments, dont  
32 sites sécurisés

**17**

**ÉTUDES DE FAISABILITÉ**  
en autoconsommation individuelle, 5 en autoconsommation collective et 1 étude de faisabilité biosolaire pour le compte de 9 communes



Bornes de recharge électrique Métropolis à Montrouge (92)

## Mobilités durables

La Métropole du Grand Paris favorise le développement des mobilités douces pour lutter contre la pollution de l'air et la pollution sonore, et diminuer l'empreinte carbone afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

- 26,6 millions d'euros pour 51 projets d'aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain;
- 22,6 millions d'euros pour 100 projets locaux de mobilités douces au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM);
- 49 millions d'euros pour 10 projets de franchises de coupures urbaines.

### SOUTIEN AUX PROJETS DE MOBILITÉS DOUCES

En lien avec la mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine qui vise à améliorer la qualité de l'air, la Métropole du Grand Paris encourage le développement des mobilités douces sous l'impulsion de Jean-Pierre BARNAUD, Vice-Président délégué aux Mobilités et Circulations douces, ainsi que de Jacques BAUDRIER, Conseiller métropolitain délégué au déploiement des pistes cyclables. Elle soutient ainsi des projets locaux dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) et du Pacte État-Métropole.

Depuis la création de la Métropole en 2016, 176 projets de mobilités douces ont été subventionnés par la Métropole du Grand Paris dans 85 communes, à hauteur de près de 108 millions d'euros, tous dispositifs métropolitains financiers confondus, dont notamment :

### BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE - MÉTROPOLIS

Afin de contribuer à l'objectif national fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 de 7 millions de points de charge publics et privés en France à l'horizon 2050, la Métropole a souhaité accompagner la mise en place de nouvelles infrastructures sur voirie pour l'ensemble des communes de la Métropole du Grand Paris, avec un objectif de déploiement de 5 000 points de charge. La Métropole a ainsi facilité l'émergence d'une offre de recharge électrique sur voirie lisible pour l'utilisateur et répondant aux différents usages (particuliers et professionnels). L'offre de l'opérateur Métropolis a été retenue en 2020 dans le cadre d'un Appel à Initiative Privée.

Sous le pilotage d'Étienne LENGEREAU, Conseiller métropolitain délégué en charge du suivi de l'installation des bornes de recharge électrique, la Métropole du Grand Paris accompagne ainsi Métropolis dans ses échanges avec les communes métropolitaines.

**5000€**  
versés à la  
commune pour le  
point de recharge

**91,3 M€**  
DE SUBVENTIONS  
depuis 2019  
allouées à  
154 projets de  
mobilités douces

**51**  
COMMUNES  
ENGAGÉES  
fin 2023, soit  
un total de  
212 stations,  
totalisant  
922 points de  
charge

Ainsi, à fin 2024 :

- 51 communes métropolitaines ont désigné l'opérateur Métropolis pour assurer l'installation et l'exploitation d'un total de 212 stations correspondant à 922 points de charge, dont 824 sont en service ;
- 6 autres communes manifestent un intérêt pour l'offre Métropolis, pour un potentiel complémentaire de 16 stations et 69 points de charge. Le potentiel de déploiement de Métropolis reste encore important :
- Sur les communes n'ayant pas encore exprimé de choix pour un opérateur ;
- Sur les communes ayant choisi un autre opérateur que Métropolis et pour lesquelles une offre complémentaire de recharge rapide pourrait être proposée ;
- Et également sur des communes déjà partenaires de Métropolis et avec lesquelles des échanges sont en cours pour renforcer le maillage, notamment avec des stations de recharge rapide.

L'opérateur Métropolis est le seul à proposer des stations Express (150 kW), de recharge ultra-rapide, ce qui en fait un élément différenciant de la concurrence.

Ces stations, mises en service progressivement sur le périmètre métropolitain depuis 2022, délivrent une puissance de 50 à 150 kW. Elles répondent aux besoins de charge très rapides, pour une recharge importante, pour de longs trajets ou pour des flottes spécifiques réalisant des kilométrages journaliers élevés.

Ainsi, elles permettent d'offrir un service 10 fois plus important à la population qu'une station classique de 7 ou 22 kW, à nombre de points de charge équivalent et présentent ainsi l'avantage d'une rotation efficiente de l'occupation des places de stationnement qui leur sont dédiées sur l'espace public.

À fin 2024, les stations Express de Métropolis sont une réussite commerciale et représentent déjà plus de 50 % des recharges effectuées.

### PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN

Le Plan Vélo Métropolitain, adopté en 2021 par le Conseil métropolitain est piloté par Jean-Pierre BARNAUD, Vice-Président délégué aux Mobilités et Circulations douces et de Jacques BAUDRIER, Conseiller métropolitain délégué au Déploiement des pistes cyclables.

Le Plan Vélo est l'une des actions fortes du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé le 8 mars 2021 avec l'Etat, en matière de mobilités durables.

Depuis l'adoption du Plan Vélo en juillet 2021 :

- Le budget métropolitain initialement dédié à la démarche a été augmenté de 8 % ; il est dorénavant de 108 millions d'euros,

■ Près de 30 km de tracés complémentaires ont été rajoutés, suite à des échanges techniques et politiques tenus entre la Métropole du Grand Paris et les communes métropolitaines concernées. Ces linéaires supplémentaires correspondent à :

- Un prolongement de 4 km de la ligne 3, d'Orly à Paray-Vieille Poste ;
- Un prolongement de 4 km de la ligne 4, de Créteil à Limeil-Brévannes ;
- La création d'une nouvelle ligne, la ligne 9, d'environ 9 km, desservant les communes de Sucy-en-Brie, Boissy-Saint-Léger, Marolles-en-Brie et Santeny. Cette nouvelle ligne est demandée par les communes et portée par l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand Paris sud Est Avenir ainsi que par le Département du Val-de-Marne ;

- Un complément de 3 km sur les lignes 1, 2, 5 et 6 ;

- Un prolongement de 6 km sur la ligne 7, de Boulogne-Billancourt à Bry-sur-Marne.
- Le Plan Vélo Métropolitain représente 228 km d'itinéraires, répartis en 9 lignes structurantes, dans 70 communes du périmètre métropolitain. Il est le fruit d'un travail partenarial mené avec le Collectif Vélo Île-de-France, l'Institut Paris Région (IPR) et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur).

**228 km**  
d'aménagements cyclables au total

**9**  
LIGNES structurantes desservant 70 communes

**10,8 M€**  
d'investissement annuel déployés par la Métropole

EN KIOSQUE



Dossier de Presse Plan Vélo Métropolitain

### SERVICE VÉLIB' MÉTROPOLE

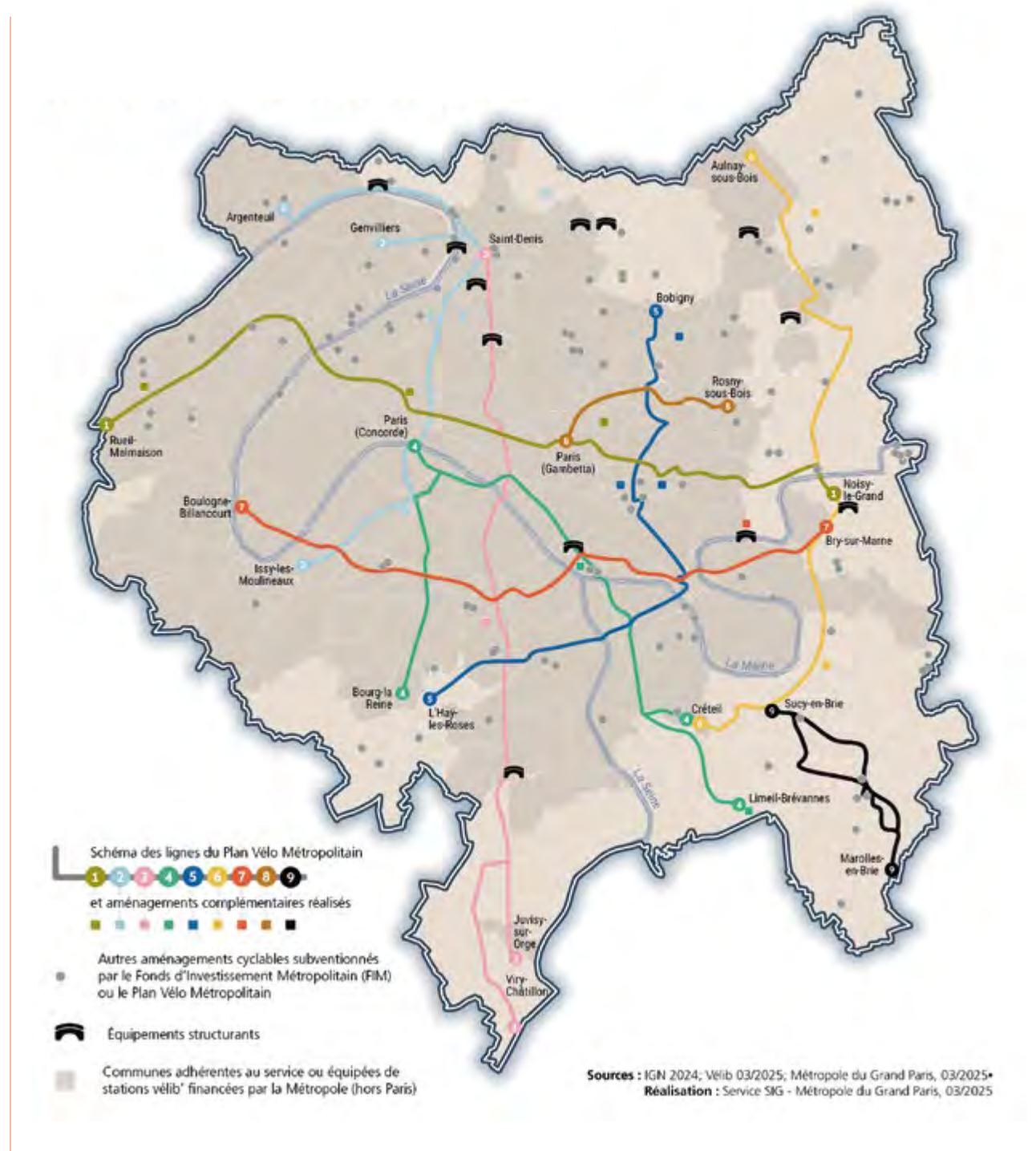
L'engagement de la Métropole dans le développement des mobilités douces et, en particulier du vélo se concrétise notamment par sa participation financière de 6,2 millions d'euros en 2024 au syndicat Vélib' Métropole.

En décembre 2024, le service comptabilise ainsi 1 488 stations en service, dont 478 en dehors de Paris. 10 ont été installées en 2024, pour près de 4720 000 abonnés. Au total, 156 millions de km ont été parcourus.

Installations des stations Vélib' aux portes des sites de célébration dans le cadre des JOP, juillet 2024



## Les aménagements cyclables de la Métropole du Grand Paris



## Préservation de la biodiversité

Les défis écologiques présents et futurs sont plus que jamais au centre d'une vaste réflexion sur l'environnement urbain, dans laquelle s'inscrivent les actions de la Métropole du Grand Paris.



### Plan biodiversité et premières actions

La Métropole du Grand Paris a approuvé le 4 avril 2022 son Plan Biodiversité métropolitain posant les bases d'une véritable reconquête de la biodiversité d'ici 2030 et d'un accès de tous les habitants à un espace vert.

Il se structure autour de trois axes :

- 1 Développer et régénérer les axes écologiques et les espèces associées ;
- 2 Développer et diffuser la connaissance de la biodiversité dans la Métropole ;
- 3 Promouvoir la biodiversité dans une Métropole exemplaire et rayonnante.

Conformément aux engagements du Plan biodiversité métropolitain, le fonds biodiversité, constituant l'une des 13 mesures prioritaires du plan, a été instauré par la Métropole du Grand Paris le 14 avril 2023.

Doté de 80 millions d'euros jusqu'en 2030, il permet de soutenir des projets structurants favorisant la biodiversité et la nature en ville et s'inscrit dans la trame écologique métropolitaine. En 2024, 3 projets ont été accompagnés au titre du fonds biodiversité pour un montant total de subvention de 6,8 millions d'euros.

Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris et CDC Biodiversité ont lancé en juin 2024 la troisième édition de l'appel à projets « Nature 2050 », suite au succès des deux premières éditions en 2019 et 2022. Cet appel à projets vise à soutenir les communes et les bailleurs sociaux engagés dans la lutte contre le changement climatique et la reconquête de la biodiversité, à travers des actions de préservation et de restauration des espaces naturels. Cette 3e édition est dotée d'un budget de 4 millions d'euros. Les projets lauréats seront annoncés en 2025 ; ils pourront bénéficier d'un accompagnement financier allant jusqu'à 500 000 euros par projet.

**59**  
PROJETS  
Nature en Ville  
et Agriculture  
financés en 2024  
dans le cadre du  
FIM, pour **10 M€**

**17**  
ACTIONS  
de formation sur  
la biodiversité  
organisées à  
destination des  
communes

**6,8 M€**  
alloués en 2024  
par le Fonds  
biodiversité pour  
des projets  
structurants

En 2024, la Métropole du Grand Paris a finalisé l'accompagnement des seize lauréats de la 1<sup>re</sup> édition de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Inventaires écologiques métropolitains », lancé en 2022, dans l'objectif de participer à l'amélioration de la connaissance naturaliste. Cette année a permis la réalisation des synthèses des enjeux écologiques et l'élaboration des préconisations d'actions pour chaque collectivité lauréate. Sur l'ensemble des 797 hectares prospectés, 566 espèces végétales et 186 espèces animales ont été observées et 9 619 données ont été versées sur la base de données GeoNat'IDF. Afin de conserver cette dynamique, la 2<sup>e</sup> édition de l'AMI « Inventaires écologiques métropolitains » a été lancée à l'occasion du Conseil métropolitain du 16 décembre 2024. La sélection des lauréats et l'accompagnement des communes débuteront en 2025.

Enfin, la Métropole a poursuivi ses partenariats avec des acteurs techniques et scientifiques majeurs tels que l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France, Plante & Cité, le Cerema, le Cluster Eau-Milieux-Sols, la Ligue pour la protection des oiseaux, l'Office national des forêts, France Nature Environnement, Sorbonne-Université, ainsi que la Société Centrale d'Apiculture. La Métropole a également initié de nouveaux partenariats avec l'Office français de la biodiversité, Île-de-France Nature et l'Ecole du Breuil.

## Préservation des forêts domaniales

Le patrimoine forestier est soumis à une pression foncière très forte sur la Métropole du Grand Paris. Il doit être préservé et valorisé car il répond à des enjeux environnementaux et socio-économiques importants auxquels la Métropole tient. La Métropole du Grand Paris a conclu une convention pluriannuelle de partenariat (2022-2024) avec l'État et l'Office National des Forêts (ONF), en lien avec Brigitte MARSIGNY, Conseillère métropolitaine déléguée aux espaces boisés et aux Forêts. Cette convention prévoit de renforcer les connaissances des milieux forestiers en Métropole, préserver, développer, valoriser ces espaces et sensibiliser les acteurs métropolitains aux enjeux forestiers.

Par délibération du Conseil du 9 avril 2024, une convention a été conclue entre l'État, la Métropole et l'ONF, pour l'année 2024, afin de mettre en œuvre les actions suivantes, qui seront subventionnées par la Métropole :



- Faciliter l'accessibilité du tour du massif aux personnes à mobilité réduite et aux familles en forêts de Notre-Dame et La Grange ;
- Mettre en place un observatoire photographique des paysages en forêts de Notre-Dame et La Grange (phase 2) ;
- Améliorer la fonctionnalité des entrées des forêts de Meudon et La Malmaison ;
- Valoriser des zones d'accueil en renaturant les espaces forestiers en forêt de Meudon ;
- Améliorer le confort des usagers en pérennisant le sentier des Suisses en forêt de La Malmaison ;
- Réaménager l'aire de stationnement de Saint-Cucufa en forêt de La Malmaison
- Protéger les forêts de l'ouest métropolitain et le public contre les incendies ;
- Organiser le festival « branche et ciné » en forêts de Meudon et La Grange ;
- Organiser des animations pour sensibiliser les plus jeunes et le grand public à la forêt ;
- Renouveler les brigades équestres en forêt de Meudon ;
- Entretenir les forêts domaniales métropolitaines pour en améliorer la qualité d'accueil.

Ces actions bénéficieront d'une subvention métropolitaine maximale de 400 000 €, répartie selon les modalités suivantes :

- Une subvention maximale de 200 000 € pour la réalisation d'actions de fonctionnement ;
- Une subvention maximale de 200 000 € pour la mise en œuvre d'actions d'investissement. Cette collaboration a vocation à associer des financeurs complémentaires (tels que les communes, les Départements, l'Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France, etc.), de manière à enrichir le programme d'actions et à assurer la coordination des actions menées.



## Agriculture et alimentation

### PLAN ALIMENTAIRE MÉTROPOLITAIN

Dès sa création, la Métropole du Grand Paris s'est engagée afin de préserver, valoriser et développer l'agriculture urbaine et de proximité sur son périmètre. Elle favorise également le développement des circuits courts, l'accessibilité alimentaire et les approvisionnements durables en restauration collective.

La Métropole du Grand Paris s'investit pour contribuer à la transition alimentaire à son échelle, en se dotant d'une stratégie agricole et alimentaire : le Plan Alimentaire métropolitain. Le Plan Alimentaire métropolitain a été approuvé par délibération du Conseil Métropolitain du 11 octobre 2024. Ce Plan est construit en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Région Île-de-France, l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle, AgroParisTech, le Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France, la Coopérative Bio d'Île-de-France, la SAFER de l'Île-de-France, AgriParis Seine et Île-de-France Nature.

Le Plan Alimentaire Métropolitain s'articule autour des trois axes suivants :

- L'approvisionnement de la restauration collective métropolitaine et l'offre en alimentation durable ;
- La résilience alimentaire et l'adaptation aux changements climatiques ;
- Les coopérations territoriales et la gouvernance.

Ces axes se déclinent en 27 actions, dont 10 mesures prioritaires, notamment :

- Mettre en œuvre le programme « Cantine Engagées dans la Transition Alimentaire » pour accompagner les villes dans l'atteinte des objectifs de la loi EGALim en matière d'approvisionnements durables ;
- Renforcer le programme métropolitain « Centres-Villes Vivants » et les compétences de la Foncière Métropolitaine pour mailler l'offre alimentaire ;
- Lancer l'opération « 200 hectares sanctuarisés » pour maintenir la vocation des espaces agricoles ;
- Mettre en œuvre le programme « Grands Projets Nourriciers » pour soutenir le déploiement de l'agriculture de proximité sur le foncier des communes ;
- Animer le réseau francilien des Projets Alimentaires Territoriaux pour structurer une gouvernance alimentaire axée sur les liens urbain-rural.

**1759**  
HECTARES  
d'espaces  
agricoles, soit  
2,5 % du périmètre,  
dont **224 hectares**  
en agriculture  
biologique ou en  
conversion.

## Partenariats

En matière de restauration collective, la Métropole accompagne les communes et syndicats de restauration collective à répondre aux enjeux liés à la loi Egalim au travers de son appel à projets « Restauration Collective Bio et Locale » en partenariat avec le Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France avec les thématiques suivantes :

- Planification des besoins, sourcing de producteurs bio locaux ;
- Appui à la rédaction de marchés publics ;
- Formation et sensibilisation du personnel ;
- Accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Aide à la conception de menus durables et équilibrés.

L'année 2024 a permis d'accompagner les 8 lauréats de la deuxième édition de l'appel à projets, désignés en octobre 2023 : Arcueil, Gournay-sur-Marne, Nanterre, Le Kremlin-Bicêtre, Paray-Vieille-Poste, Romainville et Rueil-Malmaison, ainsi que le syndicat intercommunal SIPLARC (approvisionnant les communes de Bondy et de Noisy-le-Sec).

Cette deuxième édition a permis :

- L'organisation de 22 sessions de sensibilisation à l'alimentation durable, locale et de qualité, pour un total de plus de 350 agents sensibilisés ;
- La tenue de 7 formations à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La formation de 45 chefs et agents en cuisine à l'utilisation de produits bio et locaux et de recettes innovantes lors de 8 sessions de formation.

A l'issue de cette deuxième édition, 100 % des 5 lauréats accompagnés à la rédaction des appels d'offre et au sourcing s'approvisionnent ou ont pour projet de s'approvisionner en circuits courts, bio et local.

Une troisième édition a été lancée en avril 2024, désignant 22 nouveaux lauréats pour un total de 26 communes, qui seront accompagnées en 2025. Les lauréats sont Arcueil, Aulnay-sous-Bois, Bagneux, Chatenay-Malabry, Chaville, Courbevoie, Fontenay-aux-Roses, Gagny, Le Kremlin-Bicêtre, Les Lilas, L'Île-Saint-Denis, Morangis, Nanterre, Noisy-le-Grand, Pantin, Romainville, Rueil-Malmaison, Saint-Denis, Sevran, Vaucresson, Villiers-Sur-Marne et le Syrec (Gennevilliers, Villepinte, Saint-Ouen et Villeneuve-La-Garenne).

Par ailleurs, plusieurs actions ont été mises en place dans le cadre du partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France :

- L'organisation d'un atelier « Approvisionnement local en restauration scolaire », qui a permis de sensibiliser 9 communes et syndicats aux leviers existants pour inclure davantage de produits locaux en restauration scolaire ;
- L'organisation d'un webinaire à destination des agriculteurs franciliens, sur le thème de l'approvisionnement de la restauration collective.



**792**

**ÉTABLISSEMENTS**  
spécialisés dans  
l'agroalimentaire,  
soit 7 % des  
industries  
manufacturières  
de la Métropole

**79**

**EXPLOITATIONS**  
**AGRICOLE**

**Enfin, l'année 2024 a également donné le jour à plusieurs projets structurants de coopérations interterritoriales, à l'échelle de l'Île-de-France et du bassin de la Seine :**

■ **La Métropole anime le réseau francilien des Projets Alimentaires Territoriaux**, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France, avec le soutien de la Préfecture de la région Île-de-France. Ce réseau permet de soutenir l'émergence et le déploiement opérationnel des PAT en région Île-de-France, en favorisant les retours d'expérience, la mutualisation d'actions, le partage de ressources, la coopération territoriale, le dialogue urbain-rural et la montée en compétence collective des porteurs de PAT.

■ **La participation aux actions de l'association**

**AgriParis Seine** : La Métropole du Grand Paris est membre fondateur de l'association AgriParis Seine, créée aux côtés de la Ville de Paris, du Département de Seine-Saint-Denis, du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Nord de l'Yonne, d'Eau de Paris, de la Métropole Rouen Normandie et du Havre Seine Métropole. Cette association a pour ambition de soutenir et structurer les filières durables, afin de les accompagner pour répondre aux besoins de la restauration collective de ses membres, à l'échelle du Bassin de la Seine. Pour cela, la coopération entre acteurs est un effet levier considérable, notamment à une échelle interterritoriale.



■ **La participation au consortium d'acteurs « Seine Nourricière »**, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Démonstrateurs Territoriaux de la Transition Agricole et Alimentaire » de la Banque des Territoires. Dans ce cadre et jusqu'en 2025, la Caisse des Dépôts co-finance la réalisation de 16 études en vue de la mise en œuvre opérationnelle de projets innovants en matière de transition alimentaire. La Métropole du Grand Paris a porté la réalisation de trois études pour un montant de 80 000 euros : la quantification des besoins de la restauration collective, la préfiguration d'une plateforme Web visant à favoriser l'interconnaissance entre fournisseurs durables et gestionnaires de la restauration collective, portée par AgriParis Seine et une étude des schémas logistiques d'approvisionnement de la restauration collective.

# Environnement sonore – Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

La Métropole du Grand Paris est engagée dans la lutte contre les nuisances sonores au travers des actions inscrites dans son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), approuvé à l'unanimité par le Conseil Métropolitain du 4 décembre 2019. Conformément au calendrier de la directive européenne 2002/49/CE portant sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, la Métropole du Grand Paris a entrepris en 2024 la révision de ce document stratégique.

Sous le pilotage de Didier GONZALES, Conseiller métropolitain en charge de la lutte contre les nuisances sonores de l'environnement, la Métropole du Grand Paris déploie les actions prévues dans son PPBE.

## Révision du Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement métropolitain

La révision du PPBE métropolitain, qui s'achèvera en 2025, s'est organisée autour d'un groupe de travail réunissant la Métropole du Grand Paris et Bruitparif. Outre des réunions hebdomadaires à partir du mois de juin 2024, ce groupe de travail a conduit des entretiens avec d'autres services de la Métropole, traitant notamment des thématiques de l'aménagement, de la mobilité ou de la qualité de l'air et des partenaires externes à la Métropole du Grand Paris, grands gestionnaires d'infrastructures de transport et services de l'État notamment. En juillet et septembre 2024, le groupe de travail s'est élargi aux agents des services des communes et aux établissements publics territoriaux (EPT) pour échanger autour du bilan intermédiaire du PPBE métropolitain et des perspectives d'évolutions de ce document stratégique.

Avec Bruitparif, la Métropole du Grand Paris a également sollicité les communes et les EPT par le biais d'un questionnaire sur les actions réalisées ces dix dernières années ou programmées les cinq prochaines années, en lien direct ou indirect avec la politique de lutte contre les nuisances sonores. Les questionnaires retournés, au nombre d'une soixantaine, seront synthétisés et pris en compte dans le PPBE métropolitain révisé. Les données recueillies pourront également être exploitées pour la mise en place d'éventuels nouveaux dispositifs du PPBE.

## Soutien aux opérations de résorption de points noirs du bruit des infrastructures ferroviaires

En 2024, la Métropole du Grand Paris a poursuivi son soutien financier aux gestionnaires du rail, la RATP et SNCF Réseau, pour les opérations de résorption de points noirs du bruit ferroviaire dont ils ont la maîtrise d'ouvrage.

Sur le réseau RATP, plus particulièrement, l'année 2024 marque l'achèvement de la construction de l'écran antibruit à Fontenay-sous-Bois, dont l'inauguration s'est tenue le 19 décembre 2024 en présence de Didier GONZALES, Conseiller métropolitain délégué à la GEMAPI et à la Lutte contre les nuisances sonores. Grâce à cet ouvrage de plus de 500 mètres de long, ce sont plusieurs dizaines de points noirs du bruit qui sont résorbés et plusieurs centaines de riverains à proximité du RER A dont le cadre de vie est amélioré. L'opération, qui comprend également des traitements acoustiques de façades à Fontenay-sous-Bois et Vincennes, doit se terminer en 2025.

Outre cette opération à Fontenay-sous-Bois et Vincennes, le Bureau métropolitain du 19 juin 2024 a approuvé le versement d'une subvention à la RATP pour l'opération de résorption des points noirs du bruit du RER B à Gentilly, Arcueil et Cachan. Cette nouvelle opération doit débuter en 2025.

## Vers une meilleure protection contre les nuisances sonores liées au secteur aéroportuaire

En 2024, la Métropole a continué de porter les orientations de son PPBE pour une meilleure prise en compte des nuisances sonores liées au secteur aéroportuaire dans le périmètre métropolitain. Ces orientations ont notamment été rappelées lors des Commissions Consultatives de l'Environnement des grands aéroports franciliens, de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux et de l'aérodrome de Lognes - Emerainville, dans lesquelles la Métropole siège.

La Métropole a également contribué aux études d'impact selon l'approche équilibrée (EIAE) des aéroports de Paris - Orly et de Paris - Charles de Gaulle. Le Bureau métropolitain du 19 juin a ainsi adopté un avis défavorable sur le projet d'arrêté portant sur la restriction d'exploitation de l'aérodrome de Paris - Orly, jugeant ce dernier insuffisamment protecteur à l'égard des riverains de la plateforme.



### Opérations de traitement à la source du bruit ferroviaire soutenus



État d'avancement

- étude en cours
- opération finalisée

\*6 écrans réalisés sur les 8 initialement prévus



Inauguration de l'écran antibruit le 19 décembre 2024 à Fontenay-sous-Bois en présence de Yoann RISPAL (Fontenay-sous-Bois), Frédéric DUPOUY (RATP), Olivier CAPITANIO (Conseil départemental du Val-de-Marne), Corinne SIMON (sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses), Olivier BLOND (Conseiller régional d'Île-de-France), Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) et Robin LOUVIGNE (Vincennes)

## Santé



Un soutien apporté à des projets innovants :  
En 2024, la Métropole du Grand Paris s'est engagée en faveur du soutien à des projets d'investissements portés par des établissements de santé :

- Projet de construction aux Mureaux de l'Institut Parasport Santé Connecté (ISPC), avec l'attribution d'une subvention d'un montant de 4M€;
- Construction à Boulogne-Billancourt d'une Maison de Répit portée par la Fondation France Répit, avec l'attribution d'une subvention d'un montant de 1M€.

02

## Une Métropole qui prévient les risques d'inondations et protège les milieux aquatiques

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole du Grand Paris est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Dans ce cadre, elle agit pour préserver et améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques tout en protégeant les personnes et les biens contre les inondations.

# Fonctionnement naturel des cours d'eau et des espaces inondables

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole du Grand Paris est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Dans ce cadre, elle agit pour préserver et améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques tout en protégeant les personnes et les biens contre les inondations.

La Métropole du Grand Paris mène des actions pour lutter contre les crues et redonner vie aux cours d'eau.

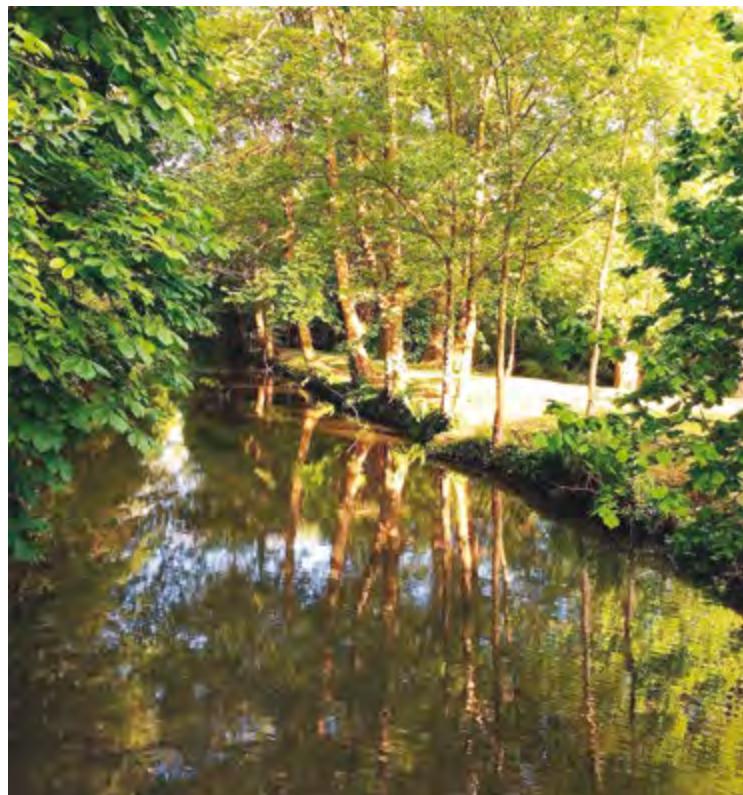
Sous le pilotage de Sylvain BERRIOS, Vice-Président délégué à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI), puis de Didier GONZALES, Conseiller délégué à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI), la Métropole du Grand Paris a amplifié, en 2024, ses actions en faveur de la renaturation des cours d'eau en lançant des études sur le ru du Sausset à Aulnay-sous-Bois, le ru d'Arthelon à Meudon et la Seine à Argenteuil. Elle a poursuivi les opérations de renaturation de l'Yerres, du réaménagement du Vallon de Sausset, de réouverture de la Bièvre ou encore de l'aménagement du Morbras.

## Renaturation de l'Yerres

Ce projet d'envergure consiste à soustraire à l'urbanisation des quartiers systématiquement exposés aux inondations. La phase 1 est estimée à 43 millions d'euros, dont 7,5 millions sur six ans (2019-2024) qui sont alloués par la Métropole du Grand Paris. L'objectif est de réduire la vulnérabilité de la population face aux inondations, préserver la biodiversité des milieux aquatiques et restaurer la continuité écologique du bassin de l'Yerres. L'année 2024 aura été consacrée à la concrétisation du tour de table financier pour la phase 2 qui est estimée à 45 millions d'euros. La Métropole s'est engagée à accompagner cette phase 2 à hauteur de 14 millions d'euros pour 3,6 ha.

## Réaménagement du Vallon du Sausset

Le projet du Vallon du Sausset (35 hectares) est situé à l'interface des espaces urbanisés et naturels sur la commune de Tremblay-en-France. Le projet de réaménagement permet de redonner



de la fonctionnalité au ru du Sausset et de développer des zones humides. Le coût global de l'opération est aujourd'hui estimé à 21 millions d'euros. La Métropole du Grand Paris y participe pour près de 26 % du coût, soit environ 5,5 millions d'euros. Les études et travaux s'échelonneront de 2019 à 2027. Les études de conception du projet de renaturation du ru du Sausset sont terminées et l'arrêté d'autorisation des travaux a été accordé le 29 mars 2024 par le préfet de la Seine-Saint-Denis. L'année 2024 a été consacrée à la rédaction des marchés de travaux, le phasage des travaux afin de limiter les perturbations sur la biodiversité en place et la préparation du suivi environnemental de la phase chantier.



## Réouverture de la Bièvre

La dynamique de réouverture de la Bièvre s'est confortée en 2024 avec la poursuite des études portées par la Métropole, en partenariat avec les communes traversées, pour la réouverture et la renaturation de cinq tronçons de la Bièvre à Antony, l'Haÿ-les-Roses, Cachan, Gentilly et Paris. L'année 2024 a ainsi été marquée par le lancement des études d'avant-projet sur le secteur de Cachan ainsi que la poursuite des études complémentaires (géotechnique, détection des réseaux, diagnostic amiante et HAP et diagnostic phytosanitaire des arbres) nécessaires à la conception du projet.

## Entretien et aménagement du Morbras

Le Morbras est un affluent de la Marne qui court sur 14 km dans le Val-de-Marne. Il nécessite un entretien régulier et une approche globale de l'ensemble de son linéaire de 31 km. La Métropole du Grand Paris a donc initié, avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras (SMAM), un diagnostic des prestations d'entretien et une étude globale visant à redonner un caractère naturel à ce bassin versant. L'année 2024 a été consacrée à la passation des marchés opérationnels pour la conception de projets de restauration hydromorphologique du Morbras.

## Étude sur la rareté de l'eau

En partenariat avec la Ville de Paris et l'EPTB Seine Grands Lacs, la Métropole a commandé à l'OCDE une étude sur la rareté de l'eau. Elle a été lancée officiellement en janvier 2023 à la mairie de Paris devant près d'une centaine de personnes. En 2024, de nombreux acteurs (usagers, administrations, associations...) ont été interrogés pour mieux comprendre la sensibilité de leurs activités à la raréfaction de la ressource, leur culture du risque et leur résilience aux crises à venir. Sur la base de ces échanges et d'un modèle économique, l'OCDE rendra en 2025 ses recommandations pour adapter le périmètre au risque de sécheresse.

# Système de protection des inondations

La Métropole du Grand Paris agit localement, et sur l'ensemble du bassin versant, afin de protéger les populations et les biens contre les inondations.

## Digues et protections locales

La défense de la Métropole du Grand Paris contre les inondations est notamment assurée par un ensemble d'un peu plus de 100 km de digues et murs anti-crues. Si elle en est responsable, la Métropole du Grand Paris en partage la gestion avec le Département du Val-de-Marne dans le cadre de conventions. Pour sa part, elle gère 64 km d'ouvrages. Conformément à la nouvelle réglementation, la Métropole a entamé en 2019 une démarche de régularisation de ses ouvrages. Ainsi, au 30 juin 2024, la Métropole a obtenu le classement de 14 systèmes d'endiguement.

La Métropole hérite d'ouvrages dont l'état structurel est hétérogène, avec la nécessité de réaliser d'importants investissements de réhabilitation pour être pleinement fonctionnels et conformes à la nouvelle réglementation. Ces investissements lourds feront dans un premier temps l'objet de plusieurs actions inscrites au Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes 2023-2029, démarré à l'automne 2023, puis se poursuivront dans les prochaines décennies.

La Métropole du Grand Paris a également récupéré la gestion de 500 ouvertures, associées à des protections amovibles anti-crues de types batardeaux, aqua-barrières, bastaings bois, madriers bois et sacs de sable, à Paris, dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis.

Pour la maintenance des équipements existants et l'acquisition de nouveaux batardeaux, un marché a été notifié en janvier 2022. Cela a permis d'inventorier les équipements et ouvertures de l'ensemble des ouvrages métropolitains, effectuer les déménagements nécessaires vers de nouveaux dépôts, notamment celui de la Métropole à Gennevilliers, renforcé en 2025 par un deuxième dépôt à l'est, ou encore procéder aux premières opérations de maintenance.



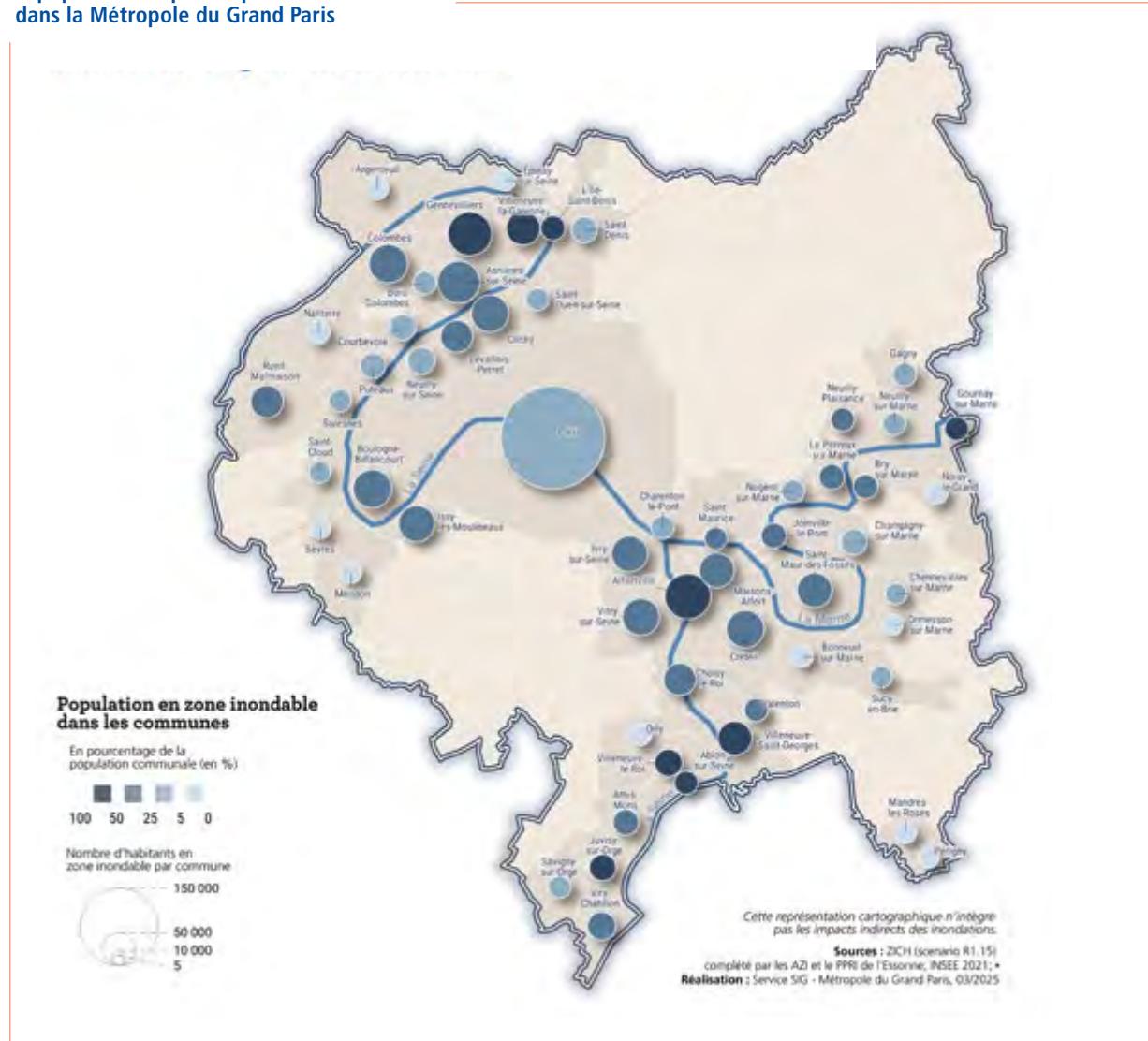
En 2024, de nouveaux batardeaux ont été acquis sur des systèmes d'endiguement régularisés, notamment à Villeneuve-la-Garenne, Noisy-le-Grand, Boulogne-Billancourt ou encore Meudon; le programme de maintenance a été renforcé et des travaux de rénovation d'ouvertures ont été effectués.

Pour la gestion des batardeaux, c'est-à-dire les montages et la surveillance en période de crue ainsi que les montages à blanc réglementaires, un marché a été notifié en novembre 2022. Dans ce cadre, plusieurs montages à blanc ont été réalisés en 2023, notamment à Paris et à Villeneuve-la-Garenne.

Ces montages à blanc ont été complétés par un exercice à grande échelle réalisé en novembre, dans les Hauts-de-Seine, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne. Cet exercice s'est déroulé sur 14 jours et 2 nuits, du 15 novembre au 2 décembre 2024. 108 (en complément des 241 testés en novembre 2023) équipements de types batardeaux, bastaings bois, madriers bois et sacs de sable ont été testés.

Cet exercice permettra d'élaborer un programme de maintenance et travaux à court et moyen terme.

### La population impactée par les inondations dans la Métropole du Grand Paris



L'exercice a aussi permis aux équipes qui réalisent les montages des batardeaux d'être formées aux spécificités des protections amovibles utilisées sur certains secteurs. Enfin, 5 montages ont été réalisés en partenariat avec les équipes du Département du Val-de-Marne, à Ivry-sur-Seine, dans le cadre de la gestion partagée du système d'endiguement SEI-04.

### Gestion de crise

La Métropole du Grand Paris n'exerce pas la compétence gestion de crise. Cependant, étant gestionnaire des ouvrages et des protections amovibles au sein du périmètre métropolitain, elle se doit d'informer les communes de l'atteinte des différents niveaux réglementaires de sollicitation des digues et de monter les protections

anti-crues avec l'aide de ses prestataires ainsi que des services techniques communaux.

L'astreinte, activée les soirs de semaine et les week-end permet d'assurer la surveillance des niveaux de la Marne et la Seine, le déclenchement de la surveillance des ouvrages, l'installation des batardeaux ainsi que l'information des partenaires, communes et de l'État en cas d'atteinte des niveaux réglementaires de sollicitation des digues des systèmes d'endiguement.

Dans le cadre de la surveillance des niveaux au préalable et pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'astreinte inondation limitée initialement de novembre à juin, a été prolongée sur l'ensemble de l'année.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs épisodes de crues de la Marne de différentes intensités.

En particulier, deux épisodes notables ont provoqué l'atteinte du niveau de protection (niveau jusqu'auquel la responsabilité de la Métropole est engagée) du système d'endiguement MAR-01 (Champs, Gournay, Noisy-Le-Grand) (fin février/ début mars et mi-octobre). Au total, le seuil de déclenchement de pose des batardeaux a été dépassé à 9 reprises. Le seuil de vigilance du Plan de Gestion de Crise Inondation (PGCI) a été dépassé pendant 138 jours (sur 365 soit 38 % de l'année 2024). Le seuil d'alerte a été dépassé à 3 reprises (début mars, début avril et mi-octobre).

Pour se doter d'outils de gestion de crise, la Métropole poursuit la mise en place d'un Plan de Gestion de Crise Inondation (PGCI) ainsi qu'un outil dynamique pour le suivi de la mise en place des protections amovibles sous la forme d'une cartographie dynamique. Cet outil a pour objectif de :

- Constituer une base de suivi des ouvertures et équipements,
- Rassembler l'ensemble des ouvertures à fermer en temps de crue des systèmes d'endiguement,
- Faciliter le suivi de l'avancement du montage des protections par nos partenaires et prestataires.
- Avoir un outil simple, rapide et efficace à utiliser en cellule de crise inondation.

### Seine Grands Lacs

Afin d'assurer la protection des populations face aux inondations, la synergie entre la Métropole et l'EPTB Seine Grands Lacs est indispensable. Elle traduit concrètement la solidarité amont/aval et aval/amont. Seine Grands Lacs agit sur l'aléa inondation grâce à ses quatre lacs réservoirs et au casier pilote de la Bassée qui permettent de réduire et ralentir la quantité d'eau de la Seine et de la Marne susceptible de traverser la Métropole. La Métropole, en qualité de membre de Seine Grands Lacs et 2<sup>e</sup> financeur après l'État du casier La Bassée, permet à Seine Grands lacs de mobiliser les fonds nécessaires à ces importants investissements. À l'effet de ces ouvrages, s'ajoute l'action menée avec les acteurs gémapiens de l'amont et les agriculteurs pour développer les zones d'expansion des crues (ZEC) et les projets de surinondation qui contribuent également à ralentir les crues en les stockant de façon naturelle.

### Casier pilote de la Bassée

Le site pilote constitue une première étape expérimentale d'un aménagement global de stockage des eaux de la Seine en cas de crue allant de l'Yonne à l'amont de la Métropole. Il est implanté dans le département de Seine-et-Marne et

représente une surface de 372 hectares avec une capacité de stockage d'environ 10 millions de m<sup>3</sup> pour une protection attendue jusqu'à 15 centimètres à Paris lors d'inondations. La Métropole a alloué 43,1 millions d'euros au projet du Casier pilote de la Bassée depuis 2018. Elle finance ainsi un tiers du montant global de l'opération, devenant le deuxième financeur après l'État. Le chantier s'est poursuivi en 2024 pour entrer dans une phase de test avant sa réception prévue en 2025.

### Protection en amont

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs contribue à l'aménagement et l'animation du bassin versant de la Seine à l'amont de la Métropole. Celle-ci a octroyé en 2024 une cotisation annuelle de 4,5 millions d'euros à l'EPTB Seine Grands Lacs. Elle participe également aux investissements pour l'entretien des lacs réservoirs pour lequel elle a alloué 4,5 millions d'euros en 2023.

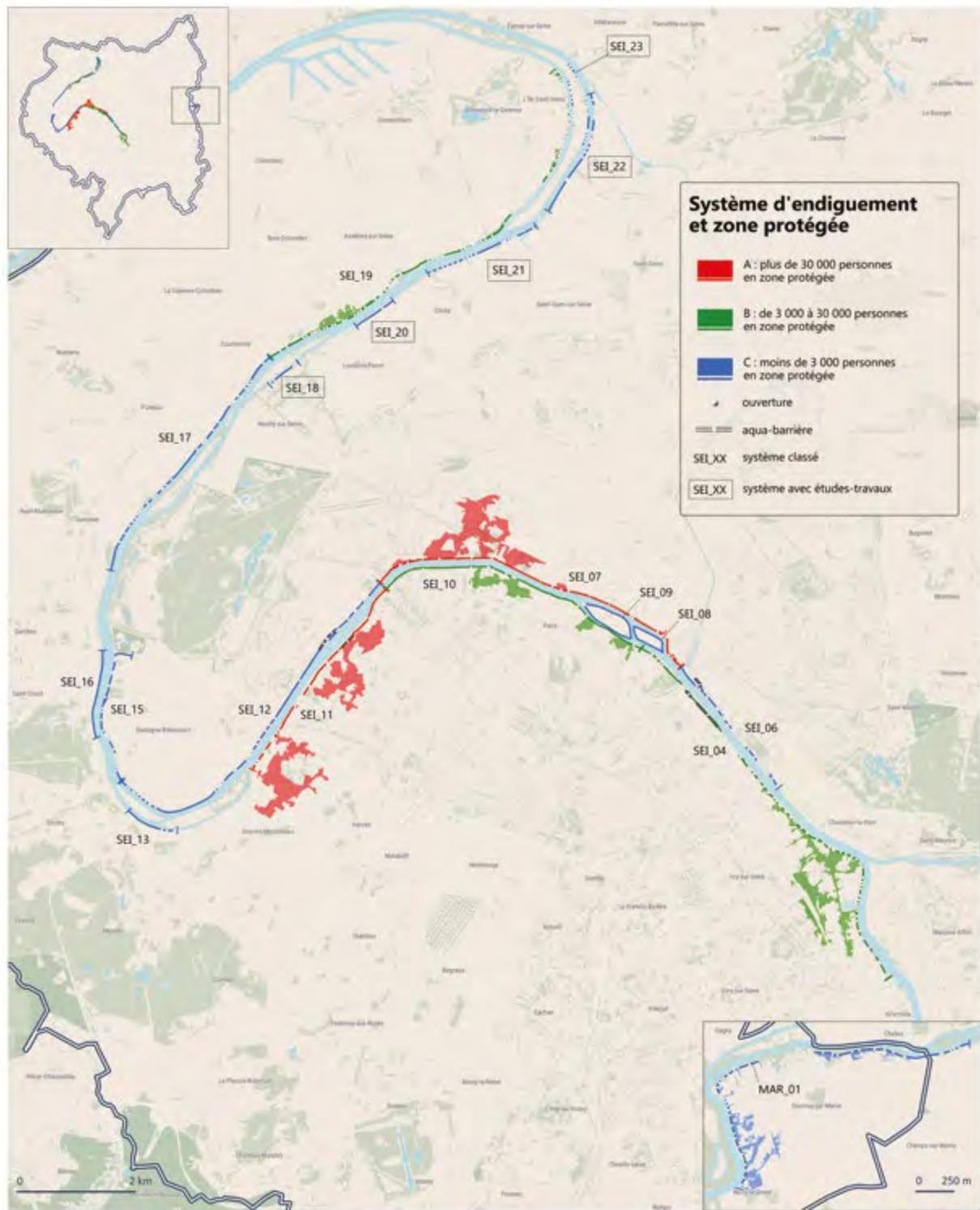
Aujourd'hui, ce sont non seulement les quatre grands lacs réservoirs gérés par l'EPTB Seine Grands Lacs qui participent à la protection du périmètre métropolitain, mais également toutes les actions menées en amont. En 2024, la Métropole a poursuivi, avec les chambres d'agriculture et l'EPTB, le travail de préparation des chartes locales qui s'appliqueront afin d'indemniser les agriculteurs dans le cadre d'aménagements de sur-inondation. Le projet « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais » a également vocation à rémunérer les pratiques agricoles favorables à la préservation des zones d'expansion des crues.

### Organisation de la compétence GEMAPI

La Métropole exerce sa compétence directement mais également :

Au travers de ses adhésions aux syndicats de rivières : le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV), le Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine (SyAGE), le Syndicat de l'Orge, les syndicats porteurs de Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) et à l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ; par ses conventions « loi FESNEAU » signées avec les départements du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis et par sa délégation « Entretien des cours d'eau » avec le syndicat du Morbras.

### Système d'endiguement métropolitain



Source : Métropole du Grand Paris, 11/2024 •  
Réalisation : Service SIG - Métropole du Grand Paris, 11/2024



Les 64 km d'ouvrages constituant les systèmes d'endiguements métropolitains de classes A (rouge), B (vert) et C (bleu) et leurs zones soustraites à l'inondation

# Moyens d'exercice de la compétence GeMAPI

## Élaboration d'un programme pluriannuel

La Métropole du Grand Paris exerce sa compétence GEMAPI et en parallèle de sa gestion opérationnelle, procède à de nombreuses études et diagnostics afin de consolider sa stratégie et établir un programme pluriannuel : 11 km de digues ont été sondés structurellement en 2024 et 21 km ont été précisément cartographiés grâce à des levés topographiques. Ce programme est estimé à plus de 100 millions d'euros et comprend les dépenses liées aux études, à l'entretien et aux travaux sur les écosystèmes aquatiques métropolitains, les renaturations ou réouvertures de cours d'eau. S'y ajoutent également les opérations de prévention et de gestion des risques d'inondation, l'entretien et la réhabilitation des ouvrages de défense contre les crues.



## Stabilisation de la durabilité des financements

Pour mettre en œuvre sa compétence sur le long terme, la Métropole du Grand Paris a institué une taxe GEMAPI. Le Conseil Métropolitain du 28 septembre 2018 a fixé à 3 millions d'euros le produit pour l'année 2019. Depuis, pour faire face aux besoins, elle augmente régulièrement : 10 M€ en 2022, 20M€ en 2023, 30M€ en 2024. Il s'agit d'une taxe très raisonnable : sa traduction fiscale en 2024 correspondait à une moyenne de 4€ par habitant.



## Approbation d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) 2023-2029 de la Seine et de la Marne franciliennes

Depuis décembre 2013, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs est porteur du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes 2013-2021. Ce premier programme est arrivé à son terme fin 2021. En complément de la participation au financement de la vanne du secteur de Joinville à hauteur de 250 000 euros, la Métropole a financé 4 actions à hauteur de 32 millions d'euros, dont notamment les études préalables et travaux pour le casier pilote de la Bassée.

Afin de poursuivre la dynamique engagée, Seine Grands Lacs anime un second PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes portant sur la période 2023-2029. Ainsi, après une labélisation par les services de l'État, le PAPI a pu démarrer à l'automne 2023. Ce second programme compte 62 maîtres d'ouvrages d'actions (EPCI, communes, EPTB, départements, etc.) pour 346 actions et un budget de près de 170 millions d'euros. Maître d'ouvrage ou financeur d'actions structurantes, la Métropole met en œuvre sa compétence en matière de GEMAPI en proposant des actions dans les 7 axes du programme et réalise notamment les études et travaux pour le système d'endiguement.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en GeMAPI, la Métropole du Grand Paris assure entre autres l'entretien du ru des Godets, un affluent de la Bièvre.

**30 M€**  
de taxe GEMAPI en 2024

**34 M€**  
d'emprunt dans le cadre du 1<sup>er</sup> Aquaprêt

Acteur majeur sur les problématiques de l'eau, elle participe au développement de la connaissance. Enfin, elle constitue une interface entre les différents acteurs en mettant en place des réseaux d'échanges ainsi qu'en proposant des financements.

Les dépenses prévues et engagées pour les 6 années du PAPI représentent ainsi un total de 45,95 millions d'euros : 43,8 millions d'euros pour les 18 actions assurées en maîtrise d'ouvrage directe de la Métropole et principalement dédiées aux confortements des systèmes d'endiguement ; 2 millions d'euros pour les 5 actions co-financées, consacrées notamment aux études de vulnérabilité aux inondations portées par la Métropole. Le conseil de la Métropole du Grand Paris du vendredi 15 octobre 2021 a approuvé ce programme d'actions à l'unanimité et confirmé lors du Conseil métropolitain du 1<sup>er</sup> juillet 2022 les modalités d'accompagnement financier des communes, en complémentarité avec les fonds de l'État et de l'Agence de l'Eau.

En 2024, plusieurs actions portées par la Métropole ont été engagées :

- Création et animation d'un club des gémapiens avec une première rencontre à l'automne 2023
- Mise en place d'un observatoire des crues, notamment par un partenariat avec l'université Paris Panthéon-Sorbonne
- L'accompagnement pour l'intégration du risque dans les documents d'urbanisme, notamment avec les projets portés par la Direction de l'Aménagement
- L'accompagnement des communes pour la préservation de Zones d'Expansions des Crues (ZEC)
- Les études préalables au renforcement des systèmes d'endiguement métropolitains
- L'acquisition de protections amovibles de type batardeaux
- La mise en place d'un logiciel de gestion dynamique des protections amovibles

## Articulation avec les autres démarches métropolitaines

L'Axe Seine : la Métropole du Grand Paris s'est engagée à piloter l'animation du groupe de travail GEMAPI et porte une étude visant à faire un état des lieux de la gouvernance et des enjeux pour les milieux aquatiques, la biodiversité et la prévention des inondations le long de l'Axe Seine ; La recherche : la Métropole a participé au financement du programme de recherche interdisciplinaire en environnement sur la Vallée de la Seine et du programme de recherche et d'étude du Morbras ;

La coopération internationale : la Métropole s'engage avec l'UNESCO et l'association Arceau pour la structuration d'une alliance internationale des mégapoles pour l'eau et le climat ; elle a participé à la première conférence du groupe régional Europe Amérique du Nord organisée à New York en mars 2023, puis en 2024 à un deuxième atelier à Londres.

En février 2024 la Métropole a pour la première année partagé avec Seine Grands Lacs un stand au Salon International de l'Agriculture. Elle a pu y présenter ses actions en matière de GeMAPI, son action en synergie avec SGL ainsi que toute ses démarches en faveur de l'agriculture locale. À l'approche des JOP, pour sensibiliser les habitants et les touristes à l'importance de protéger la qualité de la Seine, elle a mis en place dans le cadre d'une opération de sensibilisation portée par l'État et soutenue par VNF, la Ville de Paris, Haropa, permettant de découvrir au long d'un parcours le long de la Seine dans Paris différents aspects de la vie du fleuve.



Autres démarches métropolitaines : la mise en œuvre de la compétence GEMAPI répond à certains des grands enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM). Cette compétence contribue également à la valorisation du patrimoine naturel et paysager qui constitue une politique portée par la Métropole du Grand Paris dans le cadre de sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. Le dispositif « Baignades en Seine et en Marne - Héritage JO Paris 2024 », soutenu par la Métropole, contribue ainsi à développer le lien entre urbanisme, aménagement, gestion de l'eau et adaptation au changement climatique.



La Métropole a enfin soutenu les communes organisant un Big Jump métropolitain, même à l'échelle de l'Axe Seine, le dimanche 14 juillet 2024, pour promouvoir la baignade en milieu naturel et la protection des milieux aquatiques. De plus, elle accompagne les villes candidates à l'ouverture d'un site de baignade, héritage des JOP 2024.

### **Représentation aux instances de bassin et construction de partenariats**

La Métropole du Grand Paris est particulièrement active au sein des instances de bassin. Elle est ainsi représentée au sein du comité du bassin Seine-Normandie, des instances de dialogue de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation, des commissions locales de l'eau, du comité de pilotage du programme d'action et de prévention des inondations. Par ailleurs, elle a développé de nombreux partenariats avec les syndicats de rivière, des porteurs de schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins de l'Yerres, de la Bièvre, Crout-Enghien-Vieille Mer et Marne Confluence.

**06**

## Des moyens au service de nos ambitions

---

**144** ADMINISTRATION

---

**147** LES MOYENS FINANCIERS

---

**148** COMMANDE PUBLIQUE



# Administration

En 2024, la Métropole du Grand Paris a poursuivi son développement et sa structuration.

Les actions de recrutement et d'intégration de nouveaux collaborateurs ont été particulièrement soutenues, totalisant 152 engagements de toutes sortes et se décomposant comme suit :

- 44 recrutements pour de nouveaux postes à durée déterminée et indéterminée ;
- 35 remplacements sur des emplois permanents (13 suite à démission, 5 suite à détachements, 3 suite à une fin de détachement, 4 suite à une fin de période d'essai, 7 suite à une mobilité interne et 3 suite à une mutation) ;
- 16 renouvellements de contrats à durée déterminée ;
- 1 contrat de projet ;
- 21 nouveaux contrats ATA (accroissement temporaire d'activité) et 7 pérennisations d'ATA ;
- 8 saisonniers ;
- 6 apprentis ;
- 14 stagiaires.

Au 31 décembre 2024, la Métropole du Grand Paris comptait 208 agents, contre 169 en 2023. L'intégration des nouveaux agents s'est faite de façon adaptée grâce à l'investissement des équipes.

La gestion du personnel s'effectue sous l'égide de Monsieur Manuel AESCHLIMANN, Vice-Président délégué à l'Administration générale. Le taux d'emploi de travailleurs handicapés a fléchi à 4,70 % en 2024 contre 5,45 % en 2023. En 2024, l'âge moyen des personnels s'élève à 39 ans, âge légèrement inférieur à celui observé dans la fonction publique territoriale, qui est de 45 ans. Cet écart s'explique par la spécificité de la structure métropolitaine des emplois, caractérisée par une proportion significative de chargé(e)s de mission, généralement plus jeunes. Par ailleurs, les personnels de catégorie A représentent 76 % des effectifs.

## Une administration de mission qui poursuit sa structuration

La Métropole du Grand Paris poursuit sa stratégie de structuration de sa gestion des ressources humaines : développement des compétences et des parcours professionnels, politique de rémunération équilibrée entre les femmes et les hommes, dotation informatique et téléphonique, conditions de travail et articulation équilibrée entre vie professionnelle et personnelle. L'adaptation régulière de l'organisation des services vise à l'optimisation du fonctionnement pour répondre au développement de l'activité avec notamment la poursuite de la création de structures, « pôle » ou « service, » dans certaines directions. Cela permet d'améliorer la lisibilité de l'organisation, des périmètres des directions et des responsabilités des collaborateurs.

## Des évolutions liées à la loi de transformation de la fonction publique

### DIALOGUE SOCIAL ET COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

En 2024, la Métropole a tenu cinq séances dont une spéciale « Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ». Des groupes de travail ont été instaurés auprès des représentants du personnels pour préciser l'avancée des projets et maintenir le dialogue social.

Lors de ces instances, il a été présenté un projet de réorganisation de certaines directions, de création de nouvelles directions et services afin de répondre à l'accroissement des missions de la Métropole, qui met en œuvre des politiques publiques de plus en plus nombreuses et ambitieuses, générant un nombre croissant de projets complexes. Par ailleurs, elle a mis en place l'index professionnel annuel (loi du 19 juillet 2023, décrets n° 2024-801 et n° 2024-802 du 13 juillet 2024) obligatoire pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 40 000 habitants, gérant au moins 50 agents permanents. Ce cadre juridique vise à garantir l'égalité professionnelle et à renforcer l'attractivité et la compétitivité en matière de gestion des ressources humaines.

## IMPLICATION DES COLLABORATEURS DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, les collaborateurs de la Métropole du Grand Paris se sont engagés avec des niveaux de participation variés, selon qu'ils étaient « mobilisés », « volontaires » ou assurant leurs missions habituelles.

Grâce à une organisation en mode projet sous la direction du Directeur Général des Services et du Cabinet de la Présidence, de nombreux programmes ont été déployés pour animer les 130 communes et valoriser l'événement. L'administration a favorisé l'engagement des agents en diffusant un livret pratique, en élargissant le télétravail et en offrant une rétribution complémentaire, permettant ainsi de renforcer l'adhésion aux valeurs portées par la Métropole qui sont : coopération, engagement, responsabilité et créativité. La plafond CIA a été relevé. Au total, 88 mobilisés et 52 volontaires ont été comptés : pour un total de 222 agents (emplois permanents et non permanents).

## ÉLARGISSEMENT DU RÉGIME DES ASTREINTES

Compte tenu de l'implication croissante des agents de la Métropole du Grand Paris, il a été nécessaire d'élargir le régime des astreintes au-delà de la GEMAPI.

Outre l'astreinte technique, plusieurs autres dispositifs d'astreintes ont été déployées :

- **une astreinte de décision** assurée par les membres du comité de direction permet une prise de décision rapide en cas de situation urgente nécessitant l'intervention de la direction ;
- **une astreinte de sécurité « aménagement »** qui concerne les missions en lien avec les équipements et opérations d'aménagement assurés en maîtrise d'ouvrage par la Métropole ;
- **une astreinte temporaire « JO et grands événements »** pour les missions liées à l'accueil des Jeux olympiques et plus largement, des événements organisés en lien avec la Métropole ;
- **une astreinte temporaire « communication »** pour les besoins liés à l'organisation d'une veille numérique renforcée ou de conception de supports de communication ;
- **une astreinte temporaire « systèmes d'information »** pour assurer l'assistance et le support aux utilisateurs ainsi que la prise en charge d'événements graves de cybersécurité au besoin.

## ÉVOLUTION DES PROCESSUS DE RECRUTEMENT ET DÉPLOIEMENT DE LA MARQUE EMPLOYEUR

Pour renforcer son attractivité en tant qu'employeur, la Métropole utilise depuis 3 ans l'ATS Flatchr, un outil collaboratif facilitant le traitement des candidatures et permettant la multi-diffusion sur les sites d'emploi. En complément, elle a rejoint l'an dernier Job Public, une plate-forme pour l'emploi spécialisée dans le secteur public. La direction des ressources humaines contribue à valoriser la diversité des profils au sein de la collectivité en diffusant des portraits vidéo d'agents régulièrement actualisés, renforçant ainsi leur visibilité et projetant une image dynamique, moderne et attractive.

En complément, un livret d'accueil RH et une demi-journée d'intégration à destination des nouveaux collaborateurs sont en cours de préparation. Ces initiatives, complétées par des actions de formation ciblées, ont pour objectif de favoriser l'intégration des nouveaux agents, de renforcer leur sentiment d'appartenance et d'optimiser leur prise de poste, dans une démarche visant à enrichir l'expérience professionnelle dès leur arrivée au sein de la Métropole.

## CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Dans la continuité de l'installation des services de la Métropole dans le bâtiment AirTime en 2023, les bureaux du siège ont fait cette année l'objet d'un réaménagement. La Présidence et la Direction générale bénéficient désormais d'un aménagement plus en adéquation avec leurs missions (espace d'accueil, salles de réunions...).

Parallèlement, un questionnaire à destination de l'ensemble des agents a été diffusé au second semestre afin de dresser le bilan de l'emménagement des services abordant des thématiques en lien avec la qualité de vie au travail (aménagement, appropriation des locaux, satisfaction des utilisateurs...). Les résultats de ce questionnaire ont également pour objet d'identifier des pistes de progrès pour améliorer le cadre de vie des collaborateurs.

En lien avec les actions de formation pour la prévention des risques et dans le respect de l'obligation réglementaire, la Métropole a lancé un appel d'offre pour l'élaboration de son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUPERP). Ce chantier a démarré début 2025, il traitera aussi bien l'évaluation des risques physiques que celle des risques psycho-sociaux.

#### **ÉVOLUTION DU DISPOSITIF DE TÉLÉTRAVAIL À LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, le télétravail a été instauré au bénéfice des équipes de la Métropole. Le bilan des modalités de télétravail réalisé en fin d'année 2022, a permis de confirmer les apports bénéfiques de ce dispositif en matière d'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle, d'attractivité et de renforcement de la marque employeur de la Métropole.

Dans un souci d'adaptation aux enjeux de structuration des effectifs de la Métropole, une évolution du cadre du télétravail s'est avérée nécessaire, portant le télétravail possible jusqu'à deux jours par semaine.

En 2024, 169 agents ont bénéficié de deux jours de télétravail par semaine, 19 agents ont bénéficié d'un jour de télétravail par semaine.

#### **FORFAIT MOBILITÉ DURABLE**

La Métropole du Grand Paris, jouant un rôle majeur en matière de transition écologique, a souhaité encourager les mobilités durables en proposant à ses agents un forfait « mobilités durables » leur permettant de bénéficier d'une prise en charge financière d'une partie des frais engagés pour accomplir des déplacements entre le domicile et le lieu de travail, avec un des modes de transports défini par décret (vélo, covoiturage, trottinette électrique, etc.). En 2024, 36 agents en ont bénéficié.

#### **DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE RESTAURATION**

L'emménagement à AirTime a permis d'offrir au personnel une nouvelle offre de restauration, dans des conditions attractives (droit d'admission réduit et participation de l'employeur au financement des denrées selon les catégories d'emploi des collaborateurs). 84 agents se rendent en moyenne chaque jour au restaurant interentreprises. Dans le cadre de la revalorisation tarifaire appliquée par la société BaxterStorey au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Métropole a souhaité revaloriser sa participation employeur aux repas des collaborateurs afin d'en limiter la hausse.

Le restaurant administratif de la Ville de Paris (ASPP) et le restaurant administratif de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) restent accessibles aux collaborateurs.

#### **La formation pour développer les compétences**

La Métropole a poursuivi en 2024 sa politique de formation auprès du plus grand nombre de ses collaborateurs, réalisant ainsi 684 jours de formation, dans le cadre de 173 actions de formation, suivies par 81 % des agents, soit en moyenne 3,5 jours de formation réalisés par personne.

La mise en place de 36 actions de formation INTRA a contribué à la réalisation de la moitié des journées de formation 2024 et à la formation de 184 agents. Ces actions portaient essentiellement sur :

- L'accompagnement d'une politique de prévention des risques (équipier de première intervention, équipier local de sécurité, gestes qui sauvent, gestes et postures...);
- L'utilisation des outils bureautiques à disposition (Word, Excel...);
- L'accès à la fonction de manager via l'itinéraire primo-manager (la process'com pour les managers, la délégation : acte clé du management...);
- Les formations techniques (rémunération, zéro artificialisation nette...);
- La connaissance de l'environnement de travail (les fondamentaux de l'environnement territorial);
- Les compétences douces (la maîtrise de la prise de parole en public);

L'accompagnement du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a contribué à la réalisation de 35 % des journées de formation (237,5 jours). L'établissement a été principalement sollicité pour les formations de préparation aux concours et aux examens professionnels, pour les formations spécifiques aux collectivités et pour les journées d'actualité. Les organismes de formation privés ont été sollicités pour former 183 agents, sur des sujets plus techniques.

Le budget de formation 2024 s'est élevé à 312 000 €. Ce budget comprend la cotisation au CNFPT à hauteur de 91 040 € (29 %), la prise en charge des formations des apprentis pour 53 408 € (17 %) et le montant versé aux divers organismes de formation, 167 401 € (54 %).

## Les moyens financiers

En 2024, la Métropole du Grand Paris a poursuivi le renforcement de ses interventions et développé de nouveaux champs d'action.

Avec l'appui de Gilles CARREZ, Président de la Commission Finances, de Philippe LAURENT, Vice-Président délégué aux Finances et à l'Information citoyenne et d'Ariel WEIL, Conseiller métropolitain délégué au Budget, le budget de la Métropole a été élaboré, voté et exécuté afin de permettre la mise en œuvre de ses politiques au service des métropolitains.

En fonctionnement, la Métropole a renforcé ses interventions dans le champ de ses compétences historiques (enjeux environnementaux, soutien de l'activité économique, aménagement concerté de l'espace métropolitain) et accompagné, en tant que collectivité hôte, la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques. Les flux financiers entre la Métropole du Grand Paris, les communes et les Établissements Publics Territoriaux (EPT) représentent près de 95 % des dépenses de fonctionnement. Le budget propre de fonctionnement s'élève en 2024 à 152 M€.

S'agissant des recettes, l'année 2024 présente une diminution de 24 M€ des recettes courantes par rapport à 2023, qui s'explique principalement par une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et une diminution du produit de TVA. L'exercice 2024 a en outre été marqué par une chute de 55 M€ du produit de TVA entre celui inscrit au budget primitif et celui perçu au compte administratif, en raison de l'évolution des projections de dynamiques nationales de TVA.

La Métropole a poursuivi son rôle amortisseur auprès des communes et des EPT en garantissant le montant des dotations de l'État en valeur 2015, portant le total des baisses de dotations subies par la Métropole à 232 M€ pour l'année 2024 et à 1 417 M€ depuis 2016.

En 2024, la Métropole poursuit également ses investissements pour le développement du périmètre métropolitain (115 M€ réalisés), portés par la montée en puissance des grands travaux que sont notamment le Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris et les projets liés à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations. En parallèle, la Métropole a versé 63 M€ de subventions aux communes et EPT dans le cadre des différents fonds d'intervention.

Ce contexte de poursuite d'une politique volontariste de la Métropole au service des communes et des habitants, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans un contexte de contraction de ses ressources, l'a contrainte à consommer une partie de ses excédents antérieurs, puisque son résultat de clôture au compte administratif 2024 s'élève à 66 M€, en baisse de 3 M€ par rapport à 2023.

**152 M€**

**DE DÉPENSES**  
de fonctionnements  
hors flux financiers

**115 M€**

**DE DÉPENSES**  
d'investissement dont **63 M€**  
de subventions versées au  
bénéfice des communes  
du périmètre

**25 M€**

**DE BAISSE**  
des recettes  
de DGF et de TVA

## Commande publique

La Métropole du Grand Paris a été marquée en 2024 par une forte activité en matière d'achat public, notamment liée aux Jeux Olympiques et Paralympiques, ainsi qu'une poursuite de la prise en compte des enjeux liés à l'achat responsable.

Les dépenses totales d'achat de la Métropole du Grand Paris en 2024 se sont élevées à 41 M€ TTC. La Métropole a attribué 111 marchés publics en 2024, confirmant la nette croissance en volume de sa commande publique constatée depuis 2022 au regard des années précédentes. Parmi ceux-ci, 37 marchés passés selon une procédure formalisée ont été attribués par la commission d'appel d'offres présidée par M. Denis CAHENZLI, Vice-Président délégué à la Stratégie métropolitaine de l'Habitat, lors de ses 11 séances annuelles.

### Typologie des marchés publics de la Métropole

La typologie des marchés conclus en termes de natures d'achat confirme une forte prépondérance des prestations de services (83 %) au sein desquelles les prestations intellectuelles dominent (61 % du nombre total de marchés).

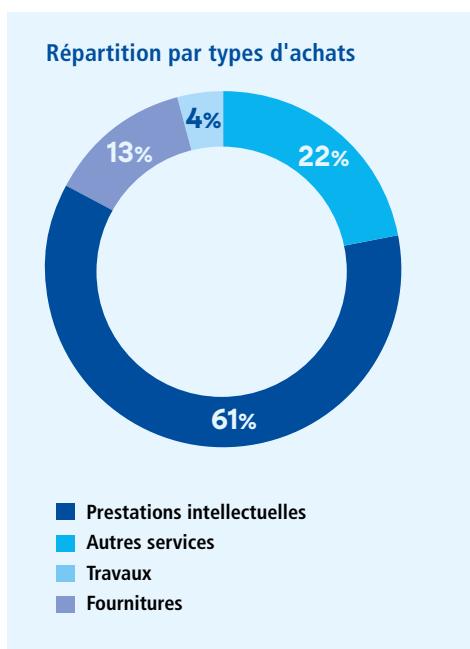
Les actions de la Métropole en qualité de collectivité hôte cheffe de file des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ainsi que l'avènement du Centre Aquatique Olympique ont donné lieu à de nombreux marchés (28).

Les actions en matière d'aménagement (opérations d'intérêt métropolitain), de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, ou encore celles liées à la mise en place de la Zone à Faibles Emissions ont également généré une activité importante en termes d'achat public.

### Prise en compte du développement durable dans l'achat public

Durant l'année 2024, la Métropole a poursuivi l'intégration des enjeux du développement durable dans ses marchés publics.

Ainsi, sur le volume de marchés notifiés en 2024, près de la moitié d'entre eux a fait l'objet de critères d'analyse des offres et/ou de clauses d'exécution environnementale opposables aux prestataires, contre 30 % en 2023.





## ANNEXE

Liste détaillée par thématique  
des **186 dossiers financés**  
**au titre du Fonds d'Investissement**  
**Métropolitain** en 2024 pour un montant  
total de **39 356 235 €**

**60%** **32%** **5%**

RÉNOVATION  
THERMIQUE  
(PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT)

**23 664 161 €**

PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT  
HORS RÉNOVATION  
THERMIQUE

**12 564 163 €**

PRIORITÉ AFFICHÉE  
EN MATIÈRE  
D'AMÉNAGEMENT DE  
L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

**212 7911 €**

**3%**

DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE

**1 000 000 €**

## AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (HORS RÉNOVATION THERMIQUE)

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION
Ablon-sur-Seine	Ablon-sur-Seine	Acquisition d'un véhicule hybride	5 808 €
Antony	Antony	Végétalisation de la rue Auguste Mounié	73 544 €
Antony	Antony	Désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire Paul Bert	25 584 €
Antony	Antony	Acquisition de 7 véhicules électriques et installation de 29 bornes de recharge	144 025 €
Argenteuil	Argenteuil	Acquisition de véhicules propres	20 101 €
Aubervilliers	Aubervilliers	Acquisition de véhicules électriques et installation de bornes de recharge	53 836 €
Boissy-Saint-Léger	Boissy-Saint-Léger	Acquisition d'un véhicule électrique	9 116 €
Bonneuil-sur-Marne	Bonneuil-sur-Marne	Création d'une cour oasis dans le groupe scolaire Eugénie Cotton	122 866 €
Bonneuil-sur-Marne	Bonneuil-sur-Marne	Création d'un parc arboré - Parc Liberté	86 600 €
Boulogne-Billancourt	Boulogne-Billancourt	Création d'îlots de fraîcheur et perméabilisation des sols de la cour de l'école Escudier	111 782 €
Bourg-la-Reine	Bourg-la-Reine	Acquisition d'un véhicule électrique	9 908 €
Cachan	Cachan	Acquisition de véhicules et de vélos électriques	22 708 €
Champigny-sur-Marne	Champigny-sur-Marne	Acquisition de véhicules propres	65 262 €
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Acquisition d'un véhicule électrique	16 094 €
Châtillon	Châtillon	Végétalisation de la rue Gabriel Péri	75 445 €
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Acquisition d'un véhicule électrique et d'un véhicule hybride	18 170 €
Choisy-le-Roi	Choisy-le-Roi	Plantation d'arbres supplémentaires sur 11 sites de la commune (6 écoles, 2 centres de loisirs, 2 parcs et un cimetière)	168 328 €
Clichy-la-Garenne	Clichy-la-Garenne	Piétonnisation et végétalisation des abords de l'Hôtel de Ville	314 636 €
Clichy-la-Garenne	Clichy-la-Garenne	Aménagement et végétalisation des allées Gambetta	699 418 €
Clichy-la-Garenne	Clichy-la-Garenne	Végétalisation des cours B et ALSH de l'école Victor Hugo	217 574 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION
Coubron	Coubron	Acquisition d'un véhicule électrique et d'une borne de recharge pour la Police Municipale	11 906 €
Courbevoie	Courbevoie	Acquisition de 5 voitures propres et de 4 vélos électriques	41 002 €
Courbevoie	Courbevoie	Acquisition de 9 véhicules propres	72 838 €
Courbevoie	Courbevoie	Réhabilitation de la place des Trois Frères Enghels en square municipal	53 373 €
Créteil	Créteil	Végétalisation de quatre cours d'école (écoles maternelles Allezard et La Source et écoles élémentaires Allezard et Savignat)	78 833 €
Dugny	Dugny	Installation de 4 bornes de recharge pour véhicules électriques, d'un véhicule électrique multifonction et d'un engin électrique de collecte des déchets	36 866 €
Boulogne-Billancourt	EPT Grand Paris Seine Ouest	Rénovation et végétalisation du square Léon Blum	86 970 €
Vanves	EPT Grand Paris Seine Ouest	Végétalisation et désimperméabilisation des rues Louis Vicat et Auguste Comte	207 128 €
Meudon	EPT Grand Paris Seine Ouest	Acquisition de 15 véhicules propres	74 625 €
Vanves	EPT Grand Paris Seine Ouest	Désimperméabilisation et végétalisation du parc Frédéric Pic à Vanves phase 1	109 308 €
Créteil	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Acquisition de 3 véhicules électriques	17 013 €
Boissy-Saint-Léger	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Végétalisation des abords de la gare routière de Boissy-Saint-Léger	173 018 €
Viry-Châtillon	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	Végétalisation du parvis de la station de tramway Amédée Gordini à Viry-Châtillon	239 829 €
Le Perreux-sur-Marne	EPT Paris Est Marne Et Bois	Réaménagement et végétalisation du mail des Droits de l'Homme	54 383 €
Saint-Denis	EPT Plaine Commune	Installation de deux bornes pour véhicules électriques	2 453 €
Pierrefitte-sur-Seine Aubervilliers	EPT Plaine Commune	Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et achat de véhicules électriques	113 610 €
Pierrefitte-sur-Seine	EPT Plaine Commune	Requalification, apaisement et végétalisation de la rue de Paris et de l'avenue Gallieni	887 306 €
Stains	EPT Plaine Commune	Réaménagement et végétalisation de la rue des Huleux	907 329 €
Le Plessis-Robinson	EPT Vallée Sud Grand Paris	Végétalisation et désimperméabilisation de l'école Jean Jaurès au Plessis-Robinson	81 629 €
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Réaménagement et végétalisation du parc Sainte-Barbe	455 407 €
Fresnes	Fresnes	Acquisition de 3 véhicules électriques	23 108 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION
Gagny	Gagny	Création d'une voie nouvelle végétalisée dans le centre-ville de Gagny (îlot de fraîcheur)	166 315 €
Gagny	Gagny	Création d'un îlot fraîcheur sur une parcelle à l'angle de l'avenue de Lyon et de la rue Vaillant-Couturier	5 445 €
Garches	Garches	Végétalisation des squares des Cliques, Ramon «haut» et Ramon «bas»	63 544 €
Garches	Garches	Désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle Saint-Exupéry	145 121 €
Gennevilliers	Gennevilliers	Végétalisation des écoles Grésillons et Lurçat	31 644 €
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Renaturation des bords de Marne sur le site de l'ancien bâtiment «La Plage»	34 500 €
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Réalisation d'une cours oasis au sein de l'école élémentaire des Pâquerettes	83 466 €
Issy-les-Moulineaux	Issy-les-Moulineaux	Végétalisation des cours des écoles maternelle Les Varennes et élémentaire Voltaire	116 001 €
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Végétalisation des cours maternelle et élémentaire du groupe scolaire Rosalind Franklin	68 311 €
Joinville-le-Pont	Joinville-le-Pont	Acquisition de 6 véhicules électriques	71 824 €
Joinville-le-Pont	Joinville-le-Pont	Plantation d'une forêt urbaine	20 554 €
Le Pré-Saint-Gervais	Le Pré-Saint-Gervais	Désimperméabilisation du centre-ville entre les croisements de la rue André Joineau avec les rues Fleming et Gabriel Péri	195 246 €
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Plantation de 41 arbres	22 170 €
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Plantation d'arbres dans l'espace public, dans les cours d'école et sur les berges du canal de l'Ourcq	36 585 €
L'Île-Saint-Denis	L'Île-Saint-Denis	Acquisition d'un véhicule propre	2 573 €
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Acquisition d'un véhicule électrique pour l'entretien des espaces verts	9 916 €
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Acquisition de 4 véhicules électriques, 2 vélos à assistance électrique pour le service municipal des sports et de 25 vélos enfants	24 153 €
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Réalisation d'une cour oasis dans l'école maternelle Bayard	33 628 €
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Végétalisation et réaménagement en îlot de fraîcheur du square Bayard	90 631 €
Maisons-Alfort	Maisons-Alfort	Réhabilitation et végétalisation du square René Coty	350 000 €
Mandres-les-Roses	Mandres-les-Roses	Acquisition d'un véhicule électrique de type minibus	15 000 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION
Mandres-les-Roses	Mandres-les-Roses	Requalification et végétalisation de la place des Tours Grises	175 869 €
Marolles-en-Brie	Marolles-en-Brie	Acquisition d'un véhicule propre	8 250 €
Montfermeil	Montfermeil	Aménagement d'une cour oasis dans l'école maternelle Paul Eluard	21 999 €
Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Acquisition de 3 véhicules électriques	29 596 €
Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Installation de 9 bornes de recharge électrique pour les véhicules des services techniques, d'un véhicule électrique et d'un engin électrique de collecte des déchets	30 190 €
Neuilly-sur-Seine	Neuilly-sur-Seine	Acquisition de véhicules propres, scooters électriques, vélos électriques et bornes de recharge	52 387 €
Noisy-le-Grand	Noisy-le-Grand	Acquisition d'un bibliobus électrique et installation d'une borne de recharge	68 791 €
Noisy-le-Sec	Noisy-le-Sec	Aménagement d'une cour oasis au sein de l'école Paul Langevin	182 175 €
Noisy-le-Sec	Noisy-le-Sec	Réhabilitation et végétalisation du square Truffaut	53 021 €
Pantin	Pantin	Acquisition de 7 véhicules électriques et de 11 vélos électriques	49 799 €
Pantin	Pantin	Désimperméabilisation et végétalisation de la rue Montigny et de la rue du Mail de la Chocolaterie	217 758 €
Pantin	Pantin	Acquisition de véhicules propres	74 442 €
Pantin	Pantin	Piétonnisation, création d'une voie cyclable, désimperméabilisation et végétalisation de la rue du Pré-Saint-Gervais	294 111 €
Paris	Paris	Acquisition de 11 véhicules poids lourds électriques	541 411 €
Puteaux	Puteaux	Réaménagement paysager et végétalisation des berges de Seine	482 055 €
Puteaux	Puteaux	Acquisition de véhicules propres et vélos électriques	79 454 €
Puteaux	Puteaux	Création d'une cours oasis à l'école République	33 011 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Désimperméabilisation et végétalisation des cours des écoles élémentaires Tuck-Stell A et Tuck-Stell B	135 140 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Plantation d'arbres d'alignement (campagne 2023-2024)	121 730 €
Rungis	Rungis	Renouvellement du parc automobile avec l'acquisition de 3 véhicules propres	17 945 €
Saint-Maur-des-Fossés	Saint-Maur-des-Fossés	Programme de désimperméabilisation et renaturation de l'espace public de voirie	335 823 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION
Saint-Maurice	Saint-Maurice	Acquisition de véhicules hybrides et électriques et installation de bornes de recharge	35 405 €
Saint-Ouen	Saint-Ouen	Acquisition de 5 véhicules électriques	51 285 €
Savigny-sur-Orge	Savigny-sur-Orge	Création d'une cour oasis dans l'école élémentaire Louise Michel	213 750 €
Savigny-sur-Orge	Savigny-sur-Orge	Désimperméabilisation et végétalisation du parking et du parvis de l'Hôtel de ville	246 601 €
Sceaux	Sceaux	Acquisition d'un véhicule hybride	11 654 €
Sceaux	Sceaux	Désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école du Petit Chambord	66 941 €
Sceaux	Sceaux	Renaturation de la place des Ailantes	212 297 €
Sucy-en-Brie	Sucy-en-Brie	Acquisition d'un véhicule hybride et deux vélos à assistance électrique	11 575 €
Suresnes	Suresnes	Désimperméabilisation et végétalisation des abords du musée d'histoire urbaine et sociale, de la station de tramway Longchamp et des abords de la future guinguette du Parc du Château	98 911 €
Suresnes	Suresnes	Acquisition de 16 véhicules propres	111 603 €
Suresnes	Suresnes	Réaménagement du parvis et du jardin de l'Hôtel de Ville	136 908 €
Valenton	Valenton	Acquisition de 3 véhicules électriques et de 6 vélos électriques	27 047 €
Valenton	Valenton	Construction d'une cour oasis vivante et inclusive au sein de l'école élémentaire Paul Langevin	89 123 €
Vauresson	Vauresson	Désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école élémentaire des Peupliers	93 947 €
Vauresson	Vauresson	Réaménagement et végétalisation du square de la Montgolfière	76 966 €
Villejuif	Villejuif	Aménagement d'un parc à l'emplacement d'une friche sise 102 rue Ambroise Croizat	309 380 €
Villeneuve-la-Garenne	Villeneuve-la-Garenne	Acquisition de deux véhicules électriques et d'un poids lourd au gaz naturel	70 860 €
Villeneuve-le-Roi	Villeneuve-le-Roi	Acquisition de deux véhicules électriques pour la police municipale	21 655 €
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Acquisition d'une navette électrique pour la résidence autonomie et d'un véhicule électrique	24 193 €
Viry-Châtillon	Viry-Châtillon	Rénovation environnementale des espaces de stationnement rue du comte de Lambert	73 739 €
<b>TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b>			<b>12 564 163 €</b>

## AU TITRE DE LA RENOVATION THERMIQUE (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION
Ablon-sur-Seine	Ablon-sur-Seine	Rénovation thermique des vestiaires du complexe sportif Pierre Pouget	280 000 €
Alfortville	Alfortville	Dimension énergétique de la modernisation du groupe scolaire Montaigne Franceschi	1 000 000 €
Argenteuil	Argenteuil	Rénovation thermique de l'Hôtel de Ville	217 440 €
Argenteuil	Argenteuil	Rénovation thermique du centre culturel le Figuier Blanc et réfection de l'étanchéité de la toiture du gymnase Henri Wallon	89 307 €
Argenteuil	Argenteuil	Rénovation énergétique du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau	84 573 €
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Remplacement des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville	83 125 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Dimension énergétique de la construction de l'antenne jeunesse Berteaux et de ses aménagements extérieurs	33 765 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Dimension énergétique de la création d'une salle polyvalente au stade du Moulin Neuf	32 576 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Renouvellement de la chaufferie du groupe scolaire Les Prévoyants	120 933 €
Bobigny	Bobigny	Rénovation thermique du bâtiment de la DPTP (Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique)	75 462 €
Bois-Colombes	Bois-Colombes	Dimension énergétique de la construction d'un complexe sportif sur l'îlot Jean Jaurès	1 000 000 €
Bois-Colombes	Bois-Colombes	Dimension énergétique de la création d'un centre de raquettes et d'une salle polyvalente de quartier	559 194 €
Bourg-la-Reine	Bourg-la-Reine	Construction d'équipements publics et de cours oasis au sein de l'Ecoquartier Faïencerie	1 000 000 €
Cachan	Cachan	Dimension énergétique de la construction d'une maison des associations et des initiatives citoyennes	578 430 €
Châtillon	Châtillon	Dimension énergétique de la construction d'une école maternelle rue Jean Jaurès	1 000 000 €
Châtillon	Châtillon	Rénovation thermique et extension de la médiathèque (création d'une ludo-médiathèque)	250 000 €
Chaville	Chaville	Rénovation énergétique des menuiseries extérieures du rez-de-chaussée de l'école maternelle des Myosotis	49 856 €
Chaville	Chaville	Dimension énergétique de la construction d'une cuisine communale et d'un établissement d'accueil pour jeunes enfants	469 500 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Dimension énergétique de la construction de la Maison de l'animal et du biotope	660 314 €
Choisy-le-Roi	Choisy-le-Roi	Rénovation thermique du théâtre Hollander	28 997 €
Choisy-le-Roi	Choisy-le-Roi	Plan d'adaptation et de réduction de l'exposition aux fortes chaleurs estivales dans plusieurs écoles	509 800 €
Clichy-la-Garenne	Clichy-la-Garenne	Rénovation thermique du groupe scolaire Jules Ferry	253 143 €
Courbevoie	Courbevoie	Remplacement des menuiseries extérieures isolantes de l'école maternelle Watteau	36 250 €
Courbevoie	Courbevoie	Remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Théophile Gautier	27 797 €
Courbevoie	Courbevoie	Dimension énergétique de la réhabilitation de l'ancienne école maternelle Les Genêts en crèche collective municipale	103 557 €
Créteil	Créteil	Rénovation thermique dans le cadre du plan de rafraîchissement des établissements scolaires et des crèches	215 806 €
Epinay-sur-Seine	Épinay-sur-Seine	Réhabilitation des bâtiments A et C de la friche des Laboratoires Eclair	1 000 000 €
Santeny	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Rénovation thermique de l'ancien presbytère et du bâtiment « pompe à incendie »	322 585 €
Créteil	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Rénovation thermique de la toiture de la pépinière d'entreprises CITEC	48 385 €
Villetaneuse	EPT Plaine Commune	Dimension énergétique de la construction d'un centre aquatique à Villetaneuse	1 000 000 €
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Travaux d'isolation thermique de la salle de l'église	8 291 €
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Rénovation thermique de la toiture de l'école élémentaire de la Roue A	48 403 €
Fresnes	Fresnes	Rénovation thermique des vestiaires du stade Gaston Roussel	491 500 €
Le Kremlin-Bicêtre	Le Kremlin-Bicêtre	Réhabilitation et rénovation énergétique du COSEC Elisabeth et Vincent Purkart	1 000 000 €
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Dimension énergétique de travaux de rénovation visant à réduire l'empreinte carbone de plusieurs bâtiments communaux	17 506 €
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Rénovation thermique de la toiture du gymnase Jean Jaurès	74 982 €
Meudon	Meudon	Rénovation thermique et extension de l'école Ferdinand Buisson avec aménagement paysager des abords	594 817 €
Montfermeil	Montfermeil	Rénovation thermique de l'école élémentaire Joliot Curie	499 100 €
Montfermeil	Montfermeil	Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville	272 000 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION
Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Rénovation thermique et extension de la piscine municipale	856 875 €
Noisy-le-Sec	Noisy-le-Sec	Rénovation thermique du groupe scolaire Paul Langevin - Phase 2	317 051 €
Colombes	OPH Colombes Habitat Public	Réhabilitation thermique d'une résidence avenue Audra à Colombes	1 000 000 €
Drancy	OPH de Drancy	Rénovation thermique de la résidence Danièle Casanova	1 000 000 €
Courbevoie	OPH Rives de Seine Habitat	Rénovation thermique de la résidence Gaultier Mission Marchand	1 000 000 €
Orly	Orly	Rénovation thermique de l'école Romain Rolland	59 172 €
Paris (9 <sup>e</sup> arrondissement)	Paris	Rénovation thermique de la crèche multi-accueil Drouot	197 583 €
Pierrefitte-sur-Seine	Pierrefitte-sur-Seine	Rénovation thermique et extension du groupe scolaire Anatole France	1 000 000 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Rénovation et amélioration énergétique du centre administratif Jean Mermoz	484 924 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Rénovation thermique de la piscine des Closeaux	180 000 €
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Remplacement de fenêtres du relais petite enfance et de l'atelier-dépôt rue Jeanne d'Arc	21 070 €
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Remplacement des chaudières du bâtiment Trianon de l'école Charles Digeon et des loges des cimetières Nord et Sud	12 468 €
Santeny	Santeny	Rénovation thermique du groupe scolaire des Quarante Arpents	509 652 €
Santeny	Santeny	Dimension énergétique de la réhabilitation d'une bâtie accueillant une maison médicale	364 283 €
Savigny-sur-Orge	Savigny-sur-Orge	Rénovation thermique des vestiaires du stade de rugby	121 807 €
Sceaux	Sceaux	Rénovation thermique de la toiture de l'école élémentaire des Blagis	126 171 €
Sceaux	Sceaux	Dimension énergétique de la construction d'une crèche rue Houdan	257 591 €
Issy-les-Moulineaux	SEM SOHP Issy-les-Moulineaux	Rénovation thermique de la résidence La Fontaine	149 356 €
Issy-les-Moulineaux	SEM SOHP Issy-les-Moulineaux	Rénovation thermique de la résidence Miquel	105 257 €
Suresnes	Suresnes	Rénovation thermique de 4 bâtiments publics et installation de panneaux solaires sur la terrasse de la tribune du stade Maurice Hubert	110 056 €
Vitry-sur-Seine	SIVU Sidoresto	Rénovation des menuiseries extérieures du bâtiment du Sidoresto	10 839 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION
Valenton	Valenton	Dimension environnementale de la construction d'un complexe sportif Allée Guy Boniface	1 000 000 €
Vanves	Vanves	Rénovation des équipements thermiques de la chaufferie des crèches Sucre d'Orge et Boule de Gomme	105 220 €
Villeneuve-la-Garenne	Villeneuve-la-Garenne	Rénovation thermique du centre administratif	352 700 €
Villepinte	Villepinte	Rénovation thermique de la toiture de l'école maternelle du Vert Galant	114 892 €
Villepinte	Villepinte	Rénovation thermique de l'école maternelle Victor Hugo	69 800 €
<b>TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b>			<b>23 664 161 €</b>

## AU TITRE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION
Gennevilliers	Gennevilliers	Restauration et mise en valeur des anciennes écuries du château de Gennevilliers	1 000 000 €
<b>TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b>			<b>1 000 000 €</b>

## AU TITRE DES PRIORITES AFFICHEES EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE METROPOLITAIN

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Aménagement des voies cyclables dans plusieurs rues	152 450 €
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Aménagement cyclable de la rue Victor Hugo et des abords du gymnase Tony Parker	85 440 €
Créteil	Créteil	Requalification de la partie sud de la rue Gustave Eiffel au profit des circulations douces (création d'une voie cyclable et élargissement des trottoirs piétons)	286 105 €
Epinay-sur-Seine	Épinay-sur-Seine	Création d'une Micro-Folie	56 214 €
Marolles-en-Brie	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Création d'une passerelle cyclable et piétonne dans le parc urbain de Marolles-en-Brie	275 175 €
Villejuif	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	Aménagement cyclable d'une zone de rencontre en cœur de ville (rues René Hamon et Georges Lebigot)	141 183 €
Le Bourget	Le Bourget	Aménagement cyclable sur les rues Pierre Curie et Docteur Roux	22 732 €
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Aménagement cyclable des rues Albert Camus à Emile Zola et des abords du collège Germaine Tillion	157 315 €
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	Aménagement cyclable et création d'une promenade arborée rue Marx Dormoy	84 170 €
Noisy-le-Grand	Noisy-le-Grand	Création d'une Micro-Folie	118 316 €
Puteaux	Puteaux	Création d'une Micro-Folie	7 005 €
Thiais	Thiais	Création d'une Micro-Folie	84 866 €
Vauresson	Vauresson	Création d'une Micro-Folie au sein de la Médiathèque de Vauresson	8 145 €
Villepinte	Villepinte	Déploiement de mobilier de stationnement cyclable sur la commune	26 014 €
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Aménagement cyclable et installation de stationnements vélos	102 545 €
Vitry-sur-Seine	Vitry-sur-Seine	Aménagement cyclable des rues Guy Moquet, Charles Fourier, Camélinat, Casanova et Edouard Til et de l'avenue Lucien Français	252 288 €
Vitry-sur-Seine	Vitry-sur-Seine	Mise en œuvre de la phase 2 du plan vélo triennal 2023-2026	267 948 €
<b>TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b>			<b>2 127 911 €</b>

## ANNEXE

Dossiers financés au titre du Fonds  
**Innover dans la Ville en 2024** pour  
un montant total de **2,2M€**

**28%**

TIERS-LIEUX  
MÉTROPOLITAINS

**610 000 €**

**20%**

SERVICES PUBLICS  
NUMÉRIQUES AUX  
HABITANTS

**442 226 €**

**16%**

INNOVATION EN MATIÈRE DE  
TOURISME ET DE CULTURE

**361 667 €**

**12%**

TRANSITION NUMÉRIQUE  
DU FONCTIONNEMENT ET  
DE L'ORGANISATION DE LA  
COLLECTIVITÉ

**259 210 €**

**9%**

INNOVATION EN MATIÈRE  
D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE  
ET SOLIDAIRE

**198 000 €**

**7%**

ECONOMIE DE PROXIMITÉ

**156 160 €**

**6%**

ENVIRONNEMENT EN  
ZONE URBAINE DENSE

**131 474 €**

## AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT EN ZONE URBAINE DENSE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION
Noisy-le-Grand	Noisy-le-Grand	Mise en place d'un outil cartographique des îlots de chaleurs urbains	41 175 €
Fresnes	Fresnes	Mise en place d'un observatoire dynamique de stationnement	14 850 €
Bourg-La-Reine	Bourg-La-Reine	Mise en place d'un observatoire dynamique de stationnement	15 999 €
Meudon	Meudon	Création d'un jumeau numérique pour visualiser les enjeux et le potentiel du projet de communauté énergétique du quartier de Meudon-La-Forêt	39 500 €
Meudon	Meudon	Création d'un jumeau numérique pour accompagner la lutte contre les îlots de chaleur	19 950 €
<b>TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b>			<b>131 474 €</b>

## AU TITRE DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION
Paris Ouest La Défense	Paris Ouest La Défense	Création d'un accélérateur de start-ups pour fédérer les acteurs du domaine de la santé	156 160 €
<b>TOTAL DE SUBVENTION ATTRIBUÉE</b>			<b>156 160 €</b>

## AU TITRE DE LA CULTURE ET DU TOURISME

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION
EPT Paris Est Marne et Bois	EPT Paris Est Marne et Bois	Expérimentation pour le développement d'une offre de navette fluviale électrique zéro émission	200 000 €
Meudon	Meudon	Création d'un kiosque autonome pour valoriser la programmation culturelle de la ville	41 667 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Modernisation numérique du Musée d'Histoire Locale	120 000 €
<b>TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b>			<b>361 667 €</b>

## AU TITRE DES SERVICES PUBLICS NUMÉRIQUE AUX HABITANTS

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Projet de dématérialisation des démarches pour les usagers des services petite enfance	25 690 €
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Projet de mise en place d'outils et activités numériques au service de la réussite scolaire	103 000 €
EPT Grand Orly Seine Bièvre	EPT Grand Orly Seine Bièvre	Mise en place d'une solution de gestion de relation usagers intégrant des fonctionnalités d'intelligence artificielle	200 000 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Acquisition de vidéoprojecteurs interactifs à destination des écoles	58 748 €
Vauresson	Vauresson	Mise en place d'un logiciel de gestion des salles et des différents espaces de la ville pour les associations, les extérieurs et les services de la Ville	2 680 €
Coubron	Coubron	Refonte du site web avec mise en place d'une application mobile à destination des usagers	8 235 €
Villemomble	Villemomble	Mise en place d'une solution numérique pour améliorer les services de la police municipale	15 950 €
Villemomble	Villemomble	Mise en place d'une borne tactile interactive avec cartographie aérienne 3D	22 171 €
Villemomble	Villemomble	Mise en place d'une solution de billetterie informatique et de gestion des publics pour les services culture, événementiel et conservatoire	5 752 €
<b>TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b>			<b>583 876 €</b>

## AU TITRE DE TRANSITION NUMÉRIQUE DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION
Choisy-le-Roi	Choisy-le-Roi	Mise en place de solutions de gestion pour optimiser les travaux réalisés par la filière technique de la collectivité	40 364 €
La Queue-en-Brie	La Queue-en-Brie	Mise en place d'un logiciel d'animation, d'optimisation et de gestion des réunions collaboratives en interne	5 980 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Mise en place d'un plan de continuité d'activité de cybersécurité	22 625 €
Ville-d'Avray	Ville-d'Avray	Mise en place d'une solution de sauvegarde sécurisée et d'un Plan de Reprise d'Activité en cas de cyberattaque	17 865 €
Bourg-la-Reine	Bourg-la-Reine	Modernisation de l'accueil de la mairie avec gestion numérique de la salle d'attente	13 136 €
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Solution d'analyse vidéo avec des fonctionnalités IA pour renforcer les services de la police municipale	18 108 €
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Solution de dématérialisation des entretiens annuels des agents de la collectivité	6 500 €
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Mise en place d'écrans numériques interactifs au sein des écoles	24 250 €
Sucy-en-Brie	Sucy-en-Brie	Mise en place de vidéoprojecteurs interactifs dans les écoles	11 069 €
Ville-d'Avray	Ville-d'Avray	Dématérialisation des instances administratives	5 067 €
Puteaux	Puteaux	Mise en place d'une armoire intelligente de gestion de l'armurerie	74 162 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Création d'un chatbot interne pour les agents de la collectivité	2 450 €
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Mise en place d'un logiciel d'optimisation de gestion des salles, infrastructures et du matériel de la collectivité	3 226,25 €
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Mise en place d'une solution numérique d'évaluation des entretiens annuels des agents de la collectivité	14 407,50 €
<b>TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b>			<b>259 209 €</b>

## AU TITRE DE TIERS LIEUX MÉTROPOLITAINS

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION
Cachan	Cachan	Mise en place d'un outil cartographique des îlots de chaleurs urbains	41 175 €
Romainville	Romainville	Mise en place d'un observatoire dynamique de stationnement	14 850 €
Les Poussières	Aubervilliers	Mise en place d'un observatoire dynamique de stationnement	15 999 €
Les Amis de la Serre	Paris	Création de la Serre des Ruisseaux, tiers-lieu dédié aux enjeux de la transition écologique	200 000 €

TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

272 024 €

## AU TITRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION
Clamart	Clamart	Création d'une cantine zéro déchet afin de réduire le gaspillage alimentaire dans les écoles de la ville	198 000 €

TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

198 000 €

## ANNEXE

# Fonds Équipements Structurants

	COMMUNE (S)	PROJET	MOA/BÉNÉFICIAIRE	MONTANT DÉLIBÉRÉ EN MILLIONS €
Superstructures	Tremblay-en-France	Arena Grand Paris (le Colisée)	EPT Paris Terres d'Envol	<b>11,00</b>
	Bobigny	PRISME	CD93	<b>13,00</b>
	Rungis/Chewilly-Larue	Cité de la gastronomie - acquisitions foncières	Syndicat mixte	<b>2,00</b>
	Rungis/Chewilly-Larue	Cité de la gastronomie - travaux	Syndicat mixte	<b>6,00</b>
	Dugny	Gymnase - Cluster des Médias	EPT Paris Terres d'Envol	<b>1,00</b>
	Clichy / Montfermeil	Ateliers Medicis	EPCC	<b>8,50</b>
				<b>1,25</b>
	Sevran	Bassin de remploi (fonds ES)	SEVRAN	<b>2,00</b>
	Drancy	Espace culturel	EPT Paris Terres d'Envol	<b>4,00</b>
	Chennevières-sur-Marne	Pôle culturel	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	<b>3,50</b>
	Le Raincy	Pôle culturel	Le Raincy déléguée à Sequano	<b>4,20</b>
	Argenteuil	Factory Academy	EPT Boucle Nord de Seine	<b>0,84</b>
	Nanterre	Théâtre Nanterre-Amandiers	Ville de Nanterre	<b>3,00</b>
	Bagnolet	Piscine de Bagnolet (fonds ES)	EPT Est Ensemble	<b>2,00</b>
	La Courneuve	Réhabilitation du site Champagnole	Ville de La Courneuve	<b>3,10</b>

	COMMUNE (S)	PROJET	MOA/BÉNÉFICIAIRE	MONTANT DÉLIBÉRÉ EN MILLIONS €
Infrastructures	Nogent-sur-Marne	Pont de Nogent	Département déléguée à DIRIF	1,70
	Thiais-Orly	Passerelle piéton/vélo	Ville de Thiais	5,00
	La Courneuve	Franchissement A1	EPT Plaine Commune	4,00
	Seine-Saint-Denis	TZEN 3	CD93	2,00
	Dugny-Le Bourget	Passerelle - ZAC du Cluster des médias	SOLIDEO	4,00
	Villeneuve-la-Garenne	Enfouissement lignes HT	RTE	19,205
	Saint-Denis	FRISD - Passerelle village des athlètes	CD93	3,00
	Epinay-sur-Seine	Passerelle	Ville d'Epinay-sur-Seine	5,00
	Paris	Requalification Porte de la Chapelle	Ville de Paris	11,11
	Charenton-le-Pont	Passerelle Valmy - ZAC Charenton-Bercy	Grand Paris Aménagement	18,00
	Bonneuil-sur-Marne	Desserte du Port de Bonneuil	État (DiRIF)	10
	EPT Paris Terres d'Envol	Études de franchissements	EPT Paris Terres d'Envol	0,30
	Noisy-le-Grand	Esplanade de la Commune	SOCAREN	2,00
Projets "pôles gares"	Saint-Denis	Franchissement Urbain Pleyel	EPT Plaine commune	17,658934
	Villiers-sur-Marne	Gare Villiers-Champigny-Bry	SNCF Réseau	3,68
	Champigny-sur-Marne			0,83
	Bry-sur-Marne			0,82
	Rosny-sous-Bois	Pôle gare Rosny-Bois-Perrier	SNCF Gares et Connexions	0,226
	Fontenay-sous-Bois	Pôle gare Val-de-Fontenay	SNCF Gares & Connexions et RATP	0,547703
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				175,5 €

# GLOSSAIRE

<b>ALEC</b> Agence Locale de l'Énergie et du Climat	<b>FINA</b> Fédération Internationale de Natation	<b>RTE</b> Réseau de Transport d'Électricité
<b>ADEME</b> Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie	<b>FMIN</b> Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique	<b>SARE</b> Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique
<b>AFB</b> Agence Française pour la Biodiversité	<b>GeMAPI</b> Gestions des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	<b>SCoT</b> Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain
<b>AIP</b> Appel à Initiative Privée	<b>GPA</b> Grand Paris Aménagement	<b>SDEM</b> Schéma Directeur Énergétique Métropolitain
<b>AMI</b> Appel à manifestation d'intérêt	<b>IFSTTAR</b> Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux	<b>SIGEIF</b> Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité
<b>AODE</b> Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie	<b>IMGP</b> Inventons la Métropole du Grand Paris	<b>SMAM</b> Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras
<b>APUR</b> Atelier Parisien d'Urbanisme	<b>INEC</b> Institut National de l'Économie Circulaire	<b>SEDF</b> Syndicat des Eaux d'Île-de-France
<b>BRGM</b> Bureau des Recherches Géologiques et Minières	<b>LPO</b> Ligue de Protection des Oiseaux	<b>SGP</b> Société du Grand Paris
<b>CAO</b> Centre Aquatique Olympique	<b>MIPIM</b> Marché International Annuel des Professionnels de l'Immobilier	<b>SIAAP</b> Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne
<b>CCI</b> Chambre de Commerce et d'Industrie	<b>ObsAR</b> Observatoire des Achats Responsables	<b>SIFuREP</b> Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne
<b>CDC</b> Caisse des Dépôts et Consignations	<b>OLAP</b> Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne	<b>SIGEIF</b> Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France
<b>CIRIDD</b> Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable	<b>ONF</b> Office National des Forêts	<b>SIMI</b> Salon de l'Immobilier d'Entreprise
<b>CJUE</b> Cour de Justice de l'Union Européenne	<b>ORF</b> Observatoire Régional du Foncier	<b>SIPPEREC</b> Syndicat Intercommunal de la Péphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication
<b>CMA</b> Chambre de Métiers et de l'Artisanat	<b>PADD</b> Projet d'Aménagement et de Développement Durable	<b>SMAN</b> Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique
<b>CoDev</b> Conseil de Développement	<b>PCAEM</b> Plan Climat Air Énergie Métropolitain	<b>SOLIDeO</b> Société de Livraison Des Ouvrages Olympiques
<b>CRESS</b> Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire	<b>PGRI</b> Plan de Gestion des Risques d'Inondation	<b>Syctom</b> Syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères de la Région Parisienne
<b>DGF</b> Dotation Globale de Fonctionnement	<b>PLUI</b> Plan Local d'Urbanisme	<b>ZAC</b> Zone d'Aménagement Concerté
<b>EPCC</b> Établissement Public de Coopération Culturelle	<b>PLUI</b> Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	<b>ZFE</b> Zone à Faibles Émissions
<b>EPCI</b> Établissement Public de Coopération Intercommunale	<b>PMHH</b> Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement	
<b>EPT</b> Établissement Public Territorial	<b>PPA</b> Personnes Publiques Associées	
<b>EPTB</b> Établissement Public Territorial de Bassin	<b>PPBE</b> Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement	
<b>ESS</b> Économie Sociale et Solidaire	<b>PPVE</b> Participation du Public par Voie Électronique	
<b>FIM</b> Fonds d'Investissement Métropolitain	<b>PREP</b> Parcours de la Rénovation Énergétique Performante	
<b>FIMACS</b> Fonds d'Intervention Métropolitain pour l'Artisanat, le Commerce et les Services		

# INDEX

Agriculture urbaine ..... 18; 87; 124;  
 Air ..... 28; 35; 42; 86; 90; 105; 106; 111; 116; 138;  
 Assemblée des Maires ..... 21;  
 Attractivité économique ..... 30; 31;  
 Biodiversité ..... 12; 29; 33; 39; 57; 86; 102;  
 104; 122; 123; 131; 138;  
 Bruit ..... 28; 92; 104; 127; 128;  
 Centre Aquatique Olympique (CAO) ..... 11; 13; 14; 15;  
 16; 18; 19; 30; 31; 36; 38; 39; 40; 41; 43; 48; 50; 51;  
 54; 80; 145; 146; 155;  
 Conseil de développement (CoDev) ..... 12; 35; 70; 73;  
 Culture ..... 9; 14; 15; 31; 34; 36; 38; 43;  
 46; 54; 56; 57; 58; 59; 60; 62; 67; 78; 93; 96;  
 132; 154; 159; 160; 161; 164;  
 Développement durable ..... 28; 39; 61; 70; 88; 146;  
 Économie circulaire ..... 30; 67; 68; 75;  
 Élus ..... 12; 16; 21; 31; 35; 44; 49; 61; 71; 76;  
 77; 79; 100; 101;  
 Finances ..... 32; 90; 145;  
 Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) ..... 10; 60;  
 90; 106; 110; 119; 122; 148; 149; 150; 151; 152; 153;  
 154; 155; 156; 157; 158;  
 Habitat ..... 9; 28; 32; 82; 86; 94; 98; 99;  
 100; 114; 146; 156;  
 Inondation ..... 29; 57; 58; 130; 131; 133;  
 134; 135; 137; 138; 139; 145; 146;  
 Inventons la Métropole du Grand Paris (IMGP) ..... 11;  
 12; 86; 87; 88; 89;

Logistique métropolitaine ..... 57; 65; 66; 110;  
 Marchés publics ..... 68; 108; 125; 146;  
 Milieux aquatiques ..... 9; 29; 57; 58; 102; 130;  
 131; 138; 139; 145; 146;  
 Mobilités ..... 28; 30; 34; 35; 57; 76; 79; 86; 90; 94;  
 102; 104; 109; 110; 119; 120; 123; 127; 142; 144;  
 Nature en ville ..... 12; 29; 86; 90; 122;  
 Numérique ..... 19; 31; 54.; 59; 60; 66;  
 69; 72; 74; 75; 77; 78; 80; 81; 109; 143; 159; 160;  
 161; 162;  
 Opérations d'aménagement d'Intérêt Métropolitain .....  
 31; 32; 86; 91; 92; 143;  
 Partenaires ..... 16; 61; 62; 63; 64; 65;  
 66; 69; 70; 71; 73; 79; 85; 86; 101; 106; 107; 111;  
 115; 120; 127; 134; 135;  
 Rééquilibrage territorial ..... 9; 82; 84; 90; 93;  
 Ressources humaines ..... 142; 143;  
 Santé ..... 50; 52; 79; 85; 88; 104; 107; 129; 160;  
 Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ..... 73; 85;  
 86; 92; 138;  
 Schéma Directeur Énergétique Métropolitain ..... 112;  
 116;  
 Transition ..... 19; 28; 34; 57; 60; 65;  
 67; 73; 75; 76; 77; 78; 85; 86; 88; 89; 102; 104;  
 105; 106; 110; 111; 112; 115; 119; 120; 124; 126;  
 144; 159; 162; 163.

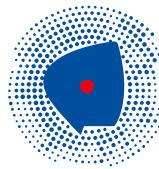


**Direction et conception éditoriale** Métropole du Grand Paris

**Conception graphique**  agence Giboulées

**Crédits photos** © Métropole du Grand Paris ; © iStock ;  
© AdobeStock ; © Marie Lopez-Vivanco ; © Yann Mambert

Décembre 2025



**Métropole  
du Grand Paris**

15-19 avenue Pierre-Mendès-France  
75013 PARIS – Tél. 01 82 28 78 00  
[metropolegrandparis.fr](http://metropolegrandparis.fr)

